

Réclamant Sirhan, Meinhof-Baader et Abou Daoud

Septembre Noir séquestre 4 diplomates

PARIS (d'après AFP et AP) - Les ambassadeurs des Etats-Unis, M. Cleo A. Noel, et d'Arabie séoudite, et toute la famille de ce dernier, ainsi que les chargés d'affaires belge et jordanien à Khartoum, ont été pris en otage hier soir par un commando de Septembre Noir au cours d'une réception donnée à l'ambassade d'Arabie séoudite dans la capitale soudanaise.

timatum du commando - qui comprendrait six ou sept membres - si ce n'est qu'il exige la libération, dans les vingt-quatre heures, de Sirhan Bichara Sirhan, meurtrier de Robert Kennedy, du groupe de guérilleros urbains allemands Baader-Meinhoff incarcérés en Allemagne, du leader palestinien Abou Daoud, de seize de ses camarades et de cinquante autres détenus sympathisants en Jordanie, ainsi que des prison-

nières palestiniennes incarcérées en Israël. C'est au cours d'une réception donnée en l'honneur de M. Georges C. Moore, chef de la section des intérêts américains au Soudan, que M. Noel doit remplacer, qu'a eu lieu l'incident. Il était 18h45 lorsque le commando armé a fait irruption dans l'ambassade d'Arabie séoudite. Selon un porte-parole du département d'Etat américain à Wash-

ington qui a confirmé la nouvelle, certaines des personnes présentes à l'ambassade d'Arabie séoudite à Khartoum, qui avaient également été prises ont été aussitôt relâchées. C'est par leur intermédiaire que le gouvernement américain a été informé de l'incident. A Khartoum, un conseil des ministres extraordinaire a été réuni. Les autorités soudanaises sont en contact direct avec les terroristes et

sont en train de négocier avec eux pour obtenir la libération des otages, déclaré-t-on dans les milieux diplomatiques américains. De son côté, le département d'Etat est en relation continue avec l'ambassade des Etats-Unis à Khartoum et les diplomates américains sur place sont eux-mêmes "en contact énergique" avec les autorités soudanaises, a dit le porte-parole du département d'Etat.

Un groupe spécial a été formé au département d'Etat sous la direction du sous-secrétaire d'Etat pour l'administration, M. William Macomber pour diriger les opérations.

Le général Limery chef de l'Etat soudanais, est entré en contact téléphonique avec le roi Fayçal pour l'informer de l'enlèvement des diplomates à Khartoum.

Voir page 6 : Septembre Noir

L'affaire LaGrenade

La cour d'appel du Québec acquitte Pierre Vallières

par Guy Deshaies

La cour d'appel du Québec a acquitté hier, Pierre Vallières d'un homicide involontaire pour lequel il avait été condamné à deux reprises en cour supérieure.

Vallières avait été condamné à la suite de la mort de Mlle Thérèse Morin, tuée par une bombe felquistes le 5 mai 1966, à l'usine de chaussures La Grenade, rue Rachel, à Montréal.

Pierre Vallières, que le ministère public identifiait alors comme le chef du FLQ, avait d'abord été accusé du meurtre et le 5 avril 1968 un jury le déclarait coupable de l'offense moindre d'homicide involontaire.

Le 23 septembre 1969 la cour d'appel cassait ce verdict et ordonnait un nouveau procès. Cette fois on accusait Vallières d'homicide involontaire et le 17

décembre 69, après un procès de quatre semaines devant le juge Paul Miquelon, un autre jury le déclarait coupable d'homicide involontaire.

Le juge Miquelon condamnait alors Vallières à 30 mois de prison. La cour d'appel a été saisie ensuite d'un double pourvoi: celui de Vallières à l'encontre du verdict, celui de la Couronne à l'encontre de la sentence de 30 mois de prison.

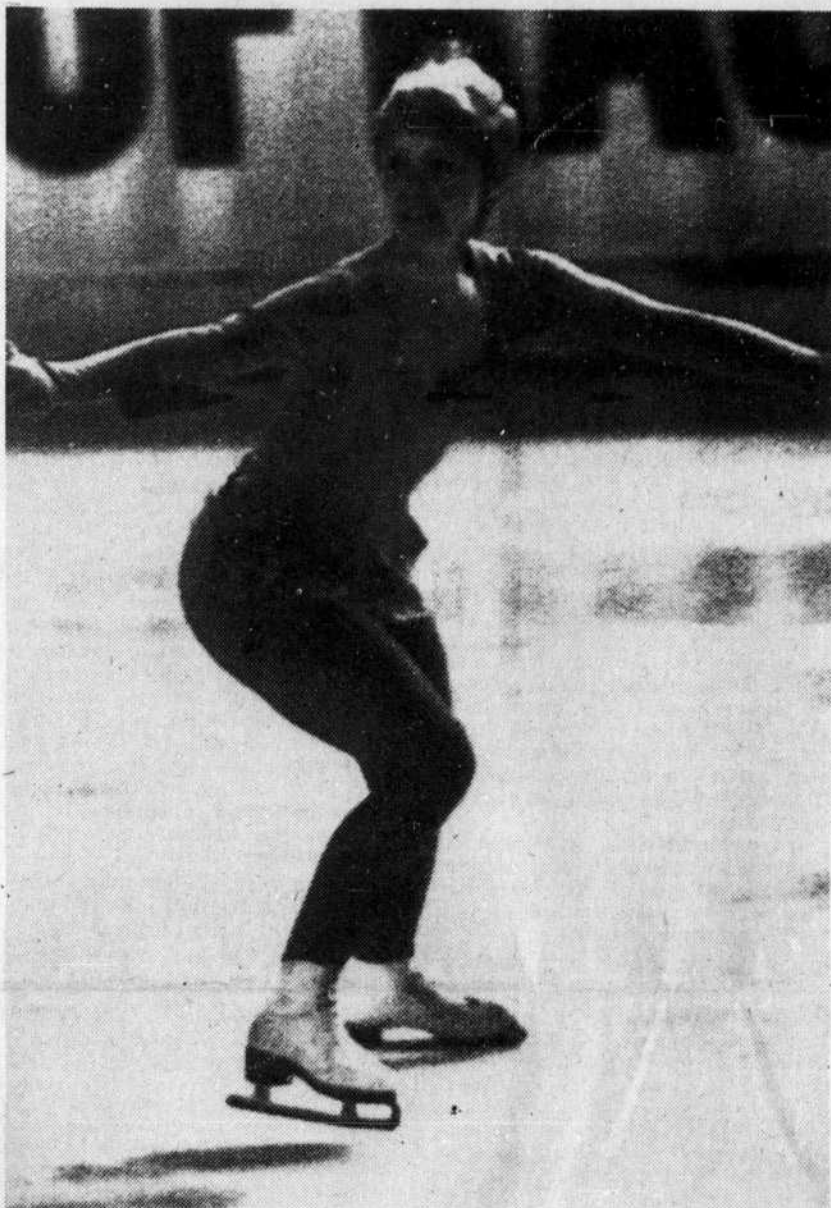
C'est de cet appel dont il s'agit. Les juges Tremblay, Turgeon et Deschênes estiment que Vallières doit être acquitté essentiellement parce que la preuve de la Couronne était à la fois compatible avec la culpabilité et l'innocence du prévenu et que cette double compatibilité, en vertu du Hodge's Test, devait bénéficier à l'accusé. Le juge George Montgomery est d'avis qu'un nouveau procès devrait être ordonné tandis que le juge Owen opte pour le rejet pur et simple des deux pourvois.

C'est le juge Deschênes qui se charge du long jugement qui fait l'objet de l'opinion majoritaire de la Cour d'appel. Il résume les points essentiels de la preuve et ceux de la défense et trouve plausible l'argument de la défense à savoir que Vallières ignorait le complot ourdi par ses collaborateurs pour déposer une bombe à l'usine La Grenade, que ses collaborateurs s'étaient abstenus de lui faire part du projet qui fait l'objet de l'accusation parce que, à cette époque, Vallières préconisait l'organisation du mouvement plutôt que les actions violentes.

Vallières qui se défendait seul avec les conseils de Me Lemieux, avait fait valoir de surcroît que les quatre co-conspirateurs entendus l'avaient exoneré, que ses écrits dans les journaux du FLQ ou les actes du FLQ à cette époque constituaient des faits impertinents à la cause, etc. etc.

Le juge Deschênes, après étude minutieuse des deux théories, en vient à la conclusion que la thèse de la défense est croyable tout autant que celle de la Couronne et qu'en conséquence Vallières doit être acquitté. Il ajoute que le juge Miquelon a permis l'admission en preuve d'un document extrêmement sujet à caution, à savoir l'ordre du jour d'une réunion tenue à Saint-Philippe de La Prairie et au cours de laquelle précisément Vallières, Gagnon et cinq autres jeunes gens auraient mis la dernière main au projet de déposer la bombe funeste chez La Grenade. Ce document n'est pas signé, il est produit sous forme d'une photocopie de l'original, il est déposé par un policier enquêteur qui dit l'avoir obtenu d'un certain Faulkner. La Couronne ne fait pas entendre Faulkner et le juge interdit à Vallières de

Voir page 2 : Pierre Vallières



Karen Magnussen au cours du numéro qui lui a permis hier d'être couronnée championne mondiale de patinage artistique, à Bratislava en Tchécoslovaquie. Aucune Canadienne n'avait réussi l'exploit depuis Petre Burka, en 1965. Nos informations à la page 15.

(Téléphoto AP)

La motion péquiste est rejetée

par Pierre O'Neill

QUEBEC (par Pierre O'Neill) - Le président de l'Assemblée nationale, Me Jean-Noël Lavoie, a refusé hier soir d'inscrire au feuillet de la Chambre une motion visant la convocation de la commission de l'Assemblée nationale.

Ce faisant, le président de la Chambre mettait fin aux espoirs du Parti québécois de déclencher un long débat sur les accusations déjà connues de favoritisme. Du même coup, la décision du président soulevait l'indignation des députés du Parti québécois.

En entendant le verdict de la présidence, le leader parlementaire du PQ, Me Robert Burns, bondissait de son siège pour accuser Me Jean-Noël Lavoie d'avoir rendu une décision empreinte de partialité.

"J'ai beaucoup de respect pour la personne, a commenté le député péquiste de Maison-Neuve, mais je n'en ai plus pour la présidence de la Chambre." Et il ajoutait avant d'être maintes fois rappelé à l'ordre: "C'est la décision d'un député libéral."

La décision du président de l'Assemblée nationale dans cette affaire était attendue depuis le matin. Le Parti québécois avait allégué que les récentes accusations de favoritisme des derniers jours à l'endroit du gouvernement notamment par un ex-fonctionnaire des Travaux publics et dans des articles de journaux constituait une violation des droits de l'Assemblée nationale. Mais évoquant les règlements de la Chambre et les statuts de la province, ainsi que les experts en droit parlementaire, le président a dit n'avoir pas trouvé de justification aux prétentions du PQ.

Avant de faire connaître sa troublante

Voir page 2 : La motion

Trente jours de prison pour refus de répondre devant la commission

par Jean-Pierre Charbonneau

Un ancien preneur aux livres a été condamné, hier, à 30 jours de prison pour outrage au tribunal après avoir refusé de répondre à toutes questions devant l'enquête de la Commission de police du Québec sur le crime organisé.

Jean-Paul Rollin, 49 ans, un chômeur dont le nom a été prononcé à plusieurs reprises depuis le début de l'enquête, a refusé de répondre à toutes questions qu'on lui poserait parce que, il y a huit mois, des policiers de l'USECO l'auraient déjà interrogé illégalement pendant 14 heures et, qu'au cours de l'interrogatoire, il aurait été frappé sauvagement par l'un d'eux.

"J'ai pas un mot à dire. L'enquête n'est pas honnête; si elle l'avait été et si j'avais eu affaire à du monde honnête, je parlerais. Mais c'est pas une enquête honnête", a lancé Rollin au moment où le procureur de la Commission, Me Louis Carrier, lui posait la première question.

"Est-ce que c'est vrai que vous avez été bookmaker de 1956 à 1967", a repris Me Carrier.

"Je ne parlerai pas", répliqua de nouveau Rollin.

"Vous refusez de répondre?" a demandé le président de l'enquête, le juge Rhéal Brunet.

"Oui", dit Rollin.

"Vous savez que vous pouvez être trouvé coupable d'outrage au tribunal?", reprend le juge Brunet.

"Je sais que vous êtes bien pesant. Mais, j'ai la police sur le coeur. C'est une vraie Gestapo."

"Vous savez que vous pouvez être condamné?"

"D'abord que c'est pas plus que 10 ans, c'est correct. Ça fait 30 ans que je suis dans le gambling et il y en a encore pas mal. Si je voulais parler, je vous aurais montré ce que c'est le vrai gambling. Mais, on est en Allemagne ici, c'est pas la Gestapo. Ça fait huit mois que les policiers me suivent et que je me promène avec mon lunch et brosse à dent dans mes poches. J'ai passé 14 heures à Parthenais. J'ai été battu dans le visage. Ils m'ont dit: "Jean-Paul mon hostie, si tu parles pas, ça fera pas." "Il était sept contre moi."

A la suite de cette réponse, le juge Brunet demanda à Rollin s'il voulait savoir ce que prévoit la Loi dans le cas

d'un témoin qui refuse de répondre. "Je ne veux pas le savoir", lança Rollin.

Malgré cette réponse, le juge Brunet fit alors la lecture de l'article 11 de la Loi des commissions d'enquête qui oblige un témoin à répondre sous peine d'une condamnation pour mépris de cour.

Après la lecture, Rollin demanda: "Combien de temps à peu près allez-vous me donner?"

Me Carrier tenta alors d'expliquer sa version en répliquant énergiquement aux propos de Rollin et en lui demandant entre autres, s'il n'était pas vrai qu'il

avait porté une plainte d'assaut contre les policiers à la suite de l'incident qu'il raconte. Rollin enchaîna à son tour en disant qu'il avait été battu etc... La tension monta rapidement entre les deux hommes, à tel point que le juge Brunet dut rappeler à l'ordre l'avocat de la commission.

Puis, le président de l'enquête indiqua au témoin que la Loi de police du Québec permettait à un simple citoyen d'exiger une enquête sur les agissements d'un ou plusieurs policiers en faisant parvenir une plainte écrite à la Commission.

Voir page 6 : Trente jours

Tout en signant l'acte final de Paris, M. Sharp fait reconnaître ses réserves

PARIS (par l'AFP) - Douze gouvernements ont paraphé hier après-midi l'acte final de la conférence internationale, réunie depuis lundi matin à Paris et qui, en théorie, met solennellement fin à un quart de siècle de guerre au Vietnam.

"Aucun document, aucune parole, en fait aucune conférence ne peut assurer le maintien de la paix au Vietnam", a déclaré M. Anthony Royle, avant d'apposer ses initiales au bas du texte de cinq pages sur lequel les douze délégations ont fini par se mettre d'accord après des péripéties diverses et trois jours de discussions à rebondissements.

Le chef par intérim de la délégation britannique résumait ainsi un sentiment partagé par la plupart des délégués qui savent qu'en réalité, l'avenir de la paix dépend "des conditions sur le terrain". "Si les protagonistes, a ajouté M. Royle, sont décidés à appliquer les accords, ceux-ci seront efficaces. S'ils ne le sont pas, ces accords deviendront lettre morte".

Si l'on peut espérer que les Américains, les Russes et les Chinois vont effectivement renoncer à leurs interventions, qu'y a-t-il de vraiment réglé entre Hanoi et Saïgon d'une part, à l'in-

terieur même du Vietnam du Sud, de l'autre?

Les grandes puissances peuvent renoncer à s'intéresser au problème. Celui-ci demeure et n'est pas près de disparaître. Même le cessez-le-feu est périodiquement interrompu. Et le Canada a fait hier des réserves qui laissent

planer quelque doute sur l'avenir de sa participation à la Commission de surveillance. Le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp a trouvé trop complexe, trop lourd et par conséquent trop inefficace le processus décidé par une nouvelle convocation de la

Voir page 6 : Mitchell Sharp

Marc Lalonde défend la hausse des pensions

par François Barbeau

OTTAWA - Le ministre de la Santé nationale et du Bien-Etre social, M. Marc Lalonde, présentant hier en deuxième lecture son projet de loi sur la sécurité de la vieillesse, s'est défendu avec véhémence, chiffres à l'appui, d'avoir accordé des augmentations "mesquines" aux retraités.

Compte tenu de la hausse du supplément garanti, l'augmentation que nous proposons maintenant de \$82 à \$100 par mois de la pension de vieillesse, a sou-

tenu M. Lalonde, signifie une augmentation totale de plus de \$20 par mois pour les personnes âgées qui n'ont pas d'autre source de revenu.

Par cette mesure, a-t-il poursuivi, nous offrons un revenu annuel garanti de \$1,040 aux personnes âgées de plus de 65 ans et vivant seules et de \$3,895 pour les couples mariés.

Puis M. Lalonde a tenté de démontrer que les diverses suggestions qui avaient

Voir page 2 : Marc Lalonde

L'USECO réoriente son travail d'enquête

La direction de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé (USECO) a demandé cette semaine aux directeurs de la Sûreté du Québec et de la Police de la CUM, MM. Maurice Saint-Pierre et René Daigneault, la mutation à d'autres fonctions de neuf policiers de cette unité. A l'appui de sa requête, l'USECO invoque la "réorientation du travail d'enquête" à la lumière des résultats obtenus depuis le début des audiences publiques de la commission d'enquête sur le crime organisé.

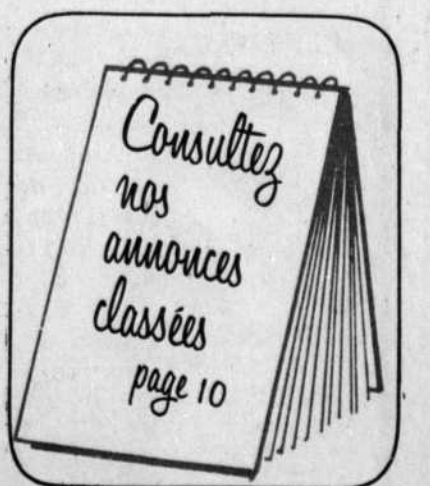
Sur la foi des renseignements puisés à bonne source, on apprend que l'USECO se propose de restreindre le caractère opérationnel de l'unité d'enquête et de s'en remettre davantage aux escouades des corps policiers pour poursuivre la lutte contre le crime organisé. Désormais, la direction de l'USECO souhaite que ses policiers se préoccupent davantage d'analyser les renseignements déjà réunis afin de préparer avec plus de soin les futurs interrogatoires devant la commission d'enquête.

On précise que la demande de mutation ne met pas en cause l'intégrité et la compétence des policiers. Mais en observe depuis quelques jours un sentiment de mécontentement chez plusieurs policiers visés par la requête

de Me Charles Cliche, coordonnateur de l'USECO, appuyé par l'assistant-inspecteur-chef André de Luca, responsable des enquêtes, et de l'inspecteur Maurice Baril, adjoint au responsable des enquêtes.

Plusieurs rencontres ont eu lieu cette semaine et, ces derniers jours, les syndicats policiers de la SQ et de la CUM

Voir page 2 : L'USECO



suites
de la première
page

MARC LALONDE

été faites de part et d'autre sur le régime de la sécurité de vieillesse auraient coûté des fortunes à l'Etat, sans compter qu'elles entraîneraient, certaines d'entre elles du moins, des exigences administratives irréalistes.

M. Lalonde a par contre laissé entendre qu'en avril, lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-Etre, le gouvernement reconnaîtrait la nécessité de canaliser soit de nouvelles ressources, soit des ressources propres à d'autres secteurs vers le

système de sécurité du revenu, et cela afin de réaliser les objectifs globaux dont les gouvernements conviendront pour la population du Canada.

D'abord, a expliqué hier M. Lalonde, l'augmentation de la pension de vieillesse que nous proposons est la plus forte qui ait été accordée depuis la mise en oeuvre de ce régime il y a plus de 20 ans.

Ensuite, outre cette hausse des pensions de vieillesse, le gouvernement a pris un certain nombre d'autres dispositions dans le domaine de l'impôt sur le revenu pour améliorer le sort des personnes âgées.

Il faut tenir compte d'autre part que les personnes âgées jouissent au Canada d'un système de sécurité du revenu à triple volet: pension de vieillesse, régime de pensions du Canada ou régime de rentes du Québec et dans certains cas régimes privés en vigueur chez certains employeurs.

On nous a adressé des critiques qui portaient soit sur le montant réel des prestations accordées ou sur la structure fondamentale du régime, que plusieurs voudraient voir réformée, a rappelé M. Lalonde.

Ainsi, on a proposé des prestations universelles, payables aux riches comme aux pauvres, tous les mois. Ceci représenterait des déboursés supplémen-

taires de \$800 millions cette année.

De même, il en coûterait au moins \$330 millions par année pour assurer un revenu garanti de \$150 par mois à toutes les personnes âgées de 60 à 64 ans.

Suite à des discussions avec les provinces, a révélé hier M. Lalonde, il avait été convenu que le gouvernement fédéral ne devrait pas modifier la structure actuelle du régime de sécurité sociale des personnes âgées et que, d'autre part, de telles modifications ne devraient survenir que dans le cadre d'une révision d'ensemble de tout le régime de sécurité du revenu, cette révision devant commencer en avril.

Cette révision que nous entreprendrons cherchera à créer un rapport juste et équitable entre les divers programmes. Mais nous devons examiner d'abord la question des priorités générales, qui n'ont pas encore été établies, a-t-il dit.

Il s'agit dans ce cas de déterminer d'une manière précise les priorités sociales relatives aux prestations des conjoints des pensionnés, ou aux veuves et aux femmes vivant seules dans le même groupe d'âge, ou aux invalides de n'importe quel âge, ou aux familles à faibles revenus qui luttent pour élever des enfants.

Dans le cas des personnes âgées, le gouvernement affecte dans son budget 300 millions de plus en prestations, ce qui portera à environ 2,9 milliards les dépenses totales de la caisse de sécurité de vieillesse en 1973-74 soit 15,3 pour cent du budget fédéral total.

De si fortes dépenses nécessitent, a expliqué le ministre, un examen attentif de l'ensemble de la répartition des ressources dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

PIERRE VALLIÈRES

contre-interroger le policier au sujet de ce document que le procureur de la Couronne qualifie de la pièce la plus importante de sa preuve.

La Cour d'appel n'hésite pas à dire qu'il s'agit là d'une irrégularité inadmissible.

Il en va de même pour l'exposé du juge Miquelon aux jurés. Le juge Deschênes est d'accord avec la défense pour dire qu'il s'agit là d'un plaidoyer en faveur de la Couronne, d'un discours empreint de partialité et dont les arguments sont davantage fondés sur les sentiments que sur le droit et les faits.

Au clair, la Cour d'appel établit que la défense de Pierre Vallières était plausible au même titre que la théorie de la Couronne et fait bénéficier l'appelant de la compatibilité des deux théories ce qu'exige notre droit. En plus, elle trouve que l'attitude du juge Miquelon notamment dans son adresse aux jurés et au sujet de l'admission du document contesté a pu influencer le jury qui, sans ces irrégularités, aurait pu acquitter Pierre Vallières.

Ordinairement, la Cour d'appel répugne à se substituer aux jurés et ordonne un nouveau procès lorsqu'elle ac-

cueille les motifs d'appel. Il est rare, comme c'est présentement le cas, qu'elle acquitte directement. Il est vrai cependant qu'il s'agissait déjà d'un second procès.

Depuis, Pierre Vallières, arrêté et incarcéré durant la crise d'octobre, a bénéficié de cautionnement pour divers autres chefs d'accusation qui ont par la suite été retirés.

LA MOTION

te décision, le président Jean-Noël Lavoie, se référait encore aux autorités en droit parlementaire, qui tous unanimement reconnaissent que l'Assemblée nationale d'une province ne peut s'inventer d'autres privilèges que ceux prévus dans les statuts qui la gouvernent.

Et dans cette optique, le président de l'Assemblée nationale soutient que les accusations contenues dans un article de journal, non plus que les déclarations d'un fonctionnaire aux médias d'information ne peuvent être interprétées comme une violation des privilèges des membres de la Chambre. Enfin, Me Jean-Noël Lavoie soulignait qu'il ne possédait aucun document conséquent autre qu'une liste des contracteurs et fournisseurs du comté de Charlevoix, et surtout qu'il n'a pas eu en mains la lettre du fonctionnaire Dusseault destinée aux députés fédéraux.

L'USECO

sont entrés en scène. Ceux-ci par leurs présidents respectifs, MM. Guy Magnant et Guy Marcell ont fait valoir aux directeurs de police qu'aucune raison valable ne justifiait la décision de l'exécutif de l'USECO.

Hier soir, les deux présidents des syndicats policiers ont eu une autre rencontre à ce sujet mais aucune déclarations n'a été faite à l'issue de la rencontre.

Pour sa part, rejoint à son bureau, le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, a confirmé la requête de l'exécutif de l'USECO "ainsi que les représentations des représentants syndicaux. Il a expliqué qu'à la suite de ces représentations, il a demandé à l'officier responsable des enquêtes, M. De Luca, de lui soumettre un rapport détaillé sur les motifs de sa décision. Ce rapport, a-t-on appris, doit être remis au directeur Daigneault ce matin.

De plus, M. Daigneault a déclaré que sa décision finale ne serait prise probablement qu'au début de la semaine prochaine. Il en va de même du côté de la SQ où le directeur Saint-Pierre ne s'est pas encore pris de décisions finales. Entre-temps, tous les enquêteurs restent à leurs postes.

Les noces de bois de Baptiste et Marianne

Baptiste et Marianne se fréquentent assidûment depuis cinq ans, 1500 jeunes Français de toutes occupations visitent le Québec chaque année tandis que 1500 Québécois franchissent l'Atlantique pour des stages de trois semaines ou plus.

Pour souligner cet anniversaire, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) faisait hier son bilan, se félicitant d'avoir su évoluer "vers une plus grande ouverture aux réalités économiques, politiques, sociales et culturelles de la France et du Québec."

En 1968 par exemple, les deux tiers des stagiaires appartenaient au groupe des étudiants, enseignants, animateurs et professionnels. L'on a depuis ramené ce groupe à 50% des stages offerts, l'autre moitié étant destinée, depuis 1971, aux "administrateurs, techniciens et employés spécialisés, agriculteurs, pêcheurs, commis-vendeurs et sans-travail."

Les jeunes peu scolarisés qui, en 1968, représentaient 5,6% des stagiaires, comptaient pour 23,4% en 1971. Une série de stages prévus à l'été de 1973 est conçue uniquement pour travailleurs ayant moins de 12 ans de scolarité.

L'OFQJ vise donc maintenant non seulement les jeunes cadres mais embrasse toutes les couches de jeunes et parmi eux, les plus dynamiques: "L'OFQJ souhaite que les jeunes s'engagent dans le développement de leur collectivité."

Les jeunes travailleurs québécois ont jusqu'au 6 avril 1973 pour s'inscrire à huit stages de "découverte régionale de la France", les autres stages prévus étant déjà bouclés. Marseille, la Gironde, l'Alsace, la région de Toulouse, la Corse comptent parmi les régions de la France à la portée des candidats de 18 à 30 ans pouvant disposer de \$185 cet été.

Dans l'un des derniers numéros de "Le stagiaire", de jeunes Québécois chargés d'accompagner les groupes de stagiaires français font part de l'enrichissement mutuel qui se produit le plus souvent. Ainsi des Québécois découvrent une région inconnue pour eux auparavant, parce qu'ils pilotent des stagiaires intéressés aux questions agricoles.

D'autres font le test de l'intérêt porté au Québec en France et du besoin "d'étiquettes" qu'éprouveraient nombre de ces jeunes visiteurs. Au total, les contacts humains, la spontanéité des Québécois semblent gagner les stagiaires de l'Hexagone qui repartent enchantés.


Les 11 otages sont libérés

WOUNDED KNEE (AFP) — Les onze otages détenus depuis mardi soir par des Indiens de la tribu des Sioux Oglala ont été libérés hier soir, a annoncé le sénateur George McGovern.

Le sénateur, qui s'était rendu auprès des insurgés pour discuter des demandes des Indiens et de la libération des prisonniers a annoncé que ceux-ci avaient été libérés et avaient regagné leur domicile dans le village.

Rien ne permet de savoir si les quelque 200 Indiens qui se sont retranchés dans l'église de Wounded Knee avec des armes ont décidé de se rendre aux troupes qui les cernent.

NE L'OUBLIEZ PAS LA CROIX-ROUGE AGIT EN VOTRE NOM



Allmand dépose le rapport sur l'émeute de Kingston

OTTAWA (par François Barbeau) — Le solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, a déposé hier aux Communes le rapport de la commission d'enquête chargée d'étudier les circonstances du soulèvement d'avril 1971 au pénitencier de Kingston.

Ce soulèvement, qui avait duré trois jours, s'était soldé par la mort de deux détenus, des blessures à une douzaine d'autres et la destruction des pavillons cellulaires principaux. Il avait nécessité par la suite le transfert des détenus de Kingston vers la prison de Millhaven où 86 détenus ayant participé à l'émeute ont infligé des blessures que leur ont infligées les gardes de Millhaven.

Après ces événements, des accusations au criminel avaient été portées tant contre des détenus que contre des agents de correction.

Selon la commission dont le rapport a été déposé hier, c'est l'échec du pénitencier de Kingston en tant que centre de réhabilitation qui a provoqué les événements d'avril 1971.

"On ne peut plus continuer à considérer le châtiment en soi comme l'objectif légitime du système pénitentiaire, sauf dans la mesure où la séparation d'avec la communauté pour la durée de l'incarcération constitue en soi un châtiment", écrivent les auteurs du rapport.

Les témoignages entendus par la commission ont établi que les fossés entre les gardes et les détenus, ainsi qu'entre

les gardes et le personnel professionnel, ont conduit inévitablement à la destruction du programme et à la détérioration de la vie à l'intérieur de l'établissement.

C'est en tenant compte de cet état de chose que la commission fait une trentaine de recommandations, en précisant qu'il est "impossible de proposer ou d'entreprendre un programme raisonnable de réhabilitation si ce programme semble suspect aux yeux de certains groupes parmi les détenus ou le personnel".

Ainsi, disent les auteurs du rapport, quelle que soit la gravité du crime d'un détenu, il est essentiel qu'il puisse avoir le sens de la valeur humaine personnelle. On devrait en conséquence prendre les mesures qui s'imposent pour réduire l'uniformité de la vie carcérale d'un détenu en encourageant les talents individuels des détenus.

Au chapitre des droits des détenus, la commission demande que leurs griefs, justifiés ou non, soient entendus, de manière à éviter des ressentiments et de l'hostilité, que les détenus puissent en appeler des jugements rendus par leur propre conseil de discipline et qu'un comité d'inspection des pénitenciers soit créé.

Les membres de la commission recommandent aussi que tous les membres du personnel de correction, exception faite des gardes, prennent une part plus active à la formation des détenus.

Université du Québec

AVIS À LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE DE L'UQAM

Tel qu'elle en a déjà informé les médias d'information, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec annonce qu'au cours d'une réunion spéciale tenue à Montréal, mercredi, le 28 février, elle a adopté une résolution dans laquelle elle déclare qu'elle ne pourra reconnaître la validité des crédits attribués aux cours inscrits à l'horaire de la présente session à l'Université du Québec à Montréal à moins qu'à compter du vendredi 2 mars, tels cours ne reprennent de façon normale et ininterrompue et à moins que les mesures de rattrapage requises ne soient appliquées.

Cette décision fait suite à une série de prises de position de l'Assemblée des gouverneurs au cours des derniers jours et en particulier à celle adoptée au cours d'une autre réunion spéciale tenue le 26 février. Après avoir exprimé sa vive inquiétude à propos de la validité de la présente session à l'UQAM, l'Assemblée avait instamment prié la communauté universitaire de cette institution de trouver une solution immédiate au litige et avait déclaré qu'il y avait urgence à la reprise de tous les cours parce que, à cette date, la limite fixée pour un rattrapage valable semblait sur le point d'être atteinte.

Au cours de cette même réunion du 26 février, l'Assemblée des gouverneurs avait constaté que les solutions appropriées avaient été trouvées à la question des frais de scolarité qui était à l'origine du conflit, mais que d'autres questions avaient été soulevées par la suite. Au cours de la réunion du 28 février, l'Assemblée a constaté que depuis l'adoption de sa première résolution, aucun indice n'est apparu qui puisse lui donner raison de croire à une solution immédiate de ces autres questions.

L'Assemblée des gouverneurs déclare qu'elle ne saurait, en aucune façon, modifier les normes académiques de validation des cours et des programmes. Seule habilitée à décerner les diplômes aux étudiants des diverses unités constituantes de l'Université du Québec, l'Assemblée des gouverneurs a cru nécessaire de déclarer qu'elle ne pourra reconnaître la validité des crédits attribués aux cours inscrits à l'horaire de la présente session à l'UQAM à moins qu'à compter du 2 mars, tels cours ne reprennent et à moins que les mesures de rattrapage ne soient appliquées.

Louis Berlinguet,
Président par intérim,
Université du Québec.

Université du Québec à Montréal

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE DE L'UQAM

- Toute activité créditée ou cours crédité pourra être validé à condition qu'il reprenne effectivement durant la semaine du 2 au 9 mars.
- Sous la signature du professeur, des modalités de rattrapage devront être proposées à l'Université et acceptées par la Commission des Études.
- L'activité ou le cours devra se conformer, jusqu'à la fin de la session, aux modalités acceptées par l'Université.
- La validation de l'activité ou du cours suppose la présence du professeur et d'étudiants à compter du 2 mars.
- La date officielle de la fin de la session est reportée au 25 mai 1973.

Léo A. Dorais, recteur

Résolution du Conseil d'Administration sur la présente session

À une assemblée du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, tenue le 28 février, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

— Toute activité ou cours qui aura lieu dans sa position normale à l'horaire entre le 2 et le 9 mars pourra être validé conformément à la Résolution 73-A-398, c'est-à-dire par la Commission des Études pour satisfaire aux exigences de l'Assemblée des Gouverneurs et du Conseil des Études, à condition que les modalités de réaménagement des activités ou cours fussent l'objet d'un rapport écrit de la part du professeur ou du directeur de département concerné, via le doyen du premier cycle ou le doyen des études avancées à la Commission des Études dans les vingt-quatre heures de la reprise de ces cours ou de ces activités.

— Les activités créditées ou les cours crédités de la session d'hiver 1973 seront, soit maintenus, soit annulés, cours par cours, activité par activité, à compter de vendredi, le 2 mars 1973, selon que l'enseignement aura ou non lieu dans les locaux et aux heures prévus à cet effet, ce qui suppose la présence des professeurs et d'étudiants.

— Toute activité ou tout cours qui ne sera pas donné par la suite selon les modes de validation convenus auprès du décanat concerné (1er cycle, études avancées) et accepté par la Commission des Études sera automatiquement annulé.

— La date officielle de la fin de la session d'hiver 1973 est reportée au 25 mai 1973. Les réaménagements envisagés devront se situer dans ce cadre.

— Tout étudiant qui aura versé des frais de scolarité pour un cours qui serait annulé sera remboursé pour ce cours.

Lise Langlois,
secrétaire général

Position du Conseil d'administration sur la question des frais de scolarité telle qu'adoptée à une assemblée tenue le 28 février*

Aucun étudiant ne sera radié de l'Université s'il s'est acquitté de ses frais de scolarité ou s'il a pris des arrangements à cet effet.

Les dates fixées pour la perception des frais de scolarité sont levées. Quant à la pénalité de \$10 pour réinscription tardive, 50% des sommes perçues seront versées au fonds de dépannage du service socio-économique des affaires étudiantes.

Le protocole de la CREPUQ a été suspendu par elle. L'UQAM accepte de rencontrer, à leur demande, les représentants des syndicats SPUQ et SEUQAM pour discuter avec eux de l'application de leurs conventions collectives, suite à l'action des étudiants.

Compte tenu de la prolongation de la session, la période désignée pour les modifications de cours est prolongée jusqu'au 5 mars inclusivement.

L'UQAM accepte la création d'un Comité de crédit composé de trois représentants de l'Université, d'un professeur et de deux étudiants. Ce Comité intervient à défaut d'entente entre l'étudiant et le service des finances sur des arrangements acceptables quant au paiement complet ou partiel des frais de scolarité.

Ce Comité a pour mandat de juger si les engagements proposés sont raisonnables. Aucun étudiant ne sera radié ou empêché de s'inscrire à moins que ce Comité en fasse la recommandation formelle.

Toute décision négative sera automatiquement publiée sous réserve d'anonymat avec les raisons qui la motivent. Tout étudiant qui a des arriérés doit se présenter sans délai à la comptabilité pour compléter les formalités de son inscription.

* Il s'agit ici de précisions additionnelles faisant suite à des résolutions adoptées antérieurement.

Maurice Brossard,
vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Une injonction interdit tout piquetage aux abords de l'UdM

Le juge John A. Nolan de la Cour Supérieure a accordé hier une injonction provisoire à l'université de Montréal interdisant aux étudiants de faire tout piquetage sur le terrain de l'université ou à ses abords jusqu'au 9 mars. L'université a aussi annoncé que les activités normales reprendraient ce matin.

Quand on a voulu signifier l'injonction aux étudiants de lettres et de sciences sociales qui avaient obligé la faculté de droit à interrompre ses activités pour la journée, on a découvert que les occupants avaient déjà été informés. Ils avaient quitté les lieux pour se regrouper au café-campus et y étudier la situation.

Une assemblée générale des étudiants de sciences sociales et de lettres devait avoir lieu hier soir mais elle a dû être contremandée à cause

de l'injonction. Elle a été reportée à cet après-midi, 14h, au sous-sol de l'église Saint-Edouard, à l'intersection des rues Beaubien et Saint-Denis.

Hier soir, le comité de lutte des étudiants de l'université de Montréal a recommandé aux étudiants de respecter l'injonction mais de ne pas se présenter aux cours tant que l'assemblée générale n'en aura pas décidé ainsi. On a aussi suggéré de participer à la manifestation qu'organise ce matin le Comité des étudiants de l'université du Québec à Montréal.

Les étudiants de sciences, qui étaient demeurés assez passifs jusqu'à maintenant, ont décidé pour leur part d'organiser une journée d'étude à 10h30 ce matin pour évaluer la situation du conflit et prendre position. Cette journée d'étude a été décidée par une assemblée qui regroupait près de 1.000 étudiants.

A l'UQUAM, la situation est extrêmement tendue depuis que les autorités de l'université ont annoncé leur décision de supprimer purement et simplement tous les cours qui ne reprendraient pas dès ce matin. Les étudiants seraient alors remboursés.

Il a été impossible d'obtenir les réactions du syndicat des professeurs de l'université du Québec (SPUQ) hier après-midi. Il avait convoqué une assemblée générale de ses membres hier soir pour étudier la situation et prendre les décisions qui s'imposent. Jusqu'à maintenant, les professeurs ont été partisans d'un règlement négocié et ont refusé "d'encourager la violence" en donnant leurs cours alors que les étudiants étaient victimes d'une injonction.

Hier, il ne s'est donné que quelques cours à l'UQUAM et la plupart d'entre eux ont été interrompus avant l'heure

prévue à la suite de l'intervention d'étudiants favorables à la grève. Le service d'ordre a dû expulser les contestataires.

Pour leur part, des étudiants favorables à un retour en classe immédiat et inconditionnel organisaient un référendum au pavillon Emile-Girard entre 18h et 21h hier pour savoir si leurs confrères désiraient ou non reprendre immédiatement les cours. Le Comité d'organisation provisoire des étudiants (COPE) se promettait de boycotter une telle "manoeuvre contraire au désir de l'assemblée générale".

Le COPE a aussi organisé pour ce matin une manifestation pour protester contre l'injonction et contre l'attitude de l'université qui, dit-on, pénalisera sélectivement les étudiants les plus militants en supprimant les cours qui n'auraient pas repris dès ce matin.

Les étudiants des cégeps Maisonneuve et Rosemont ont déjà décidé de déclencher une demi-journée d'étude aujourd'hui pour participer à la manifestation du COPE qui dit avoir aussi reçu des télégrammes d'appui moral des étudiants des cégeps de Victoriaville.

Thetford-Mines, Rouyn-Noranda, Hull, Limoilou, Sainte-Foy et Edouard Montpetit.

Parallèlement à la manifestation de ce matin, le COPE a aussi convoqué une assemblée générale des étudiants de l'UQUAM pour 14h dimanche après-midi, à la salle de curling du centre Paul-Sauvé.

Du côté de l'université de Sherbrooke, il y a eu peu de nouveaux développements hier, les étudiants de trois facultés poursuivant leur grève de solidarité avec les étudiants des deux universités francophones de Montréal.

L'administration de l'université de Sherbrooke a toutefois adopté une attitude originale en se déclarant solidaire de l'attitude des étudiants et ajoutant qu'on aurait tort d'interpréter leur situation en termes de conflit entre le

corps étudiant et la direction de l'université.

L'université de Sherbrooke a accepté de différer les dates limites prévues pour la perception des frais de scolarité et elle a officiellement demandé au Conseil des universités de réviser en profondeur toute la question des frais de scolarité en y impliquant activement les étudiants eux-mêmes.

C'est en effet le conseil des universités qui à la responsabilité de proposer au gouvernement les formules de financement universitaire les plus adéquates et, aux yeux de Sherbrooke, c'est de là que devrait venir l'initiative.

L'université de Sherbrooke a aussi mis sur pied un comité local composé d'un représentant de l'administration et de trois étudiants pour étudier la situation particulière de l'université des Cantons de l'Est.

Le CSE suggère d'abolir les examens du ministère

par Gilles Provost

Il faut supprimer le plus tôt possible le système des examens uniformes imposés à tous les étudiants de la province par le ministère de l'Éducation du Québec, affirme le Conseil supérieur de l'éducation dans un rapport remis au ministre M. Cloutier et rendu public hier.

L'imposition d'examen de l'extérieur constitue une injustice flagrante à l'égard des élèves", affirme le document, ajoutant que "ce type d'examen unique évalue moins le rendement de l'étudiant que le degré de perspicacité de l'enseignant qui doit prévoir le genre de questions et les points du programme qui seront davantage traités dans un tel examen."

gnement dans la province mais il précise que cela ne lui donne pas la compétence requise pour évaluer les possibilités de chaque étudiant.

Dans ces conditions, le CSE encourage le gouvernement à poursuivre son programme de "testing" à l'élémentaire puisqu'il ne vise pas à classer les étudiants mais à évaluer l'activité éducative globale. Il recommande aussi au ministère de l'Éducation d'encourager l'étude de la docimologie (science des examens) et de favoriser par divers moyens une meilleure utilisation des techniques d'évaluation dans les écoles.

Le Conseil affirme que le ministère de l'Éducation ne peut aucunement se substituer aux enseignants ni rempla-

cer le travail individuel de l'étudiant. Il doit donc faire confiance aux hommes en place et favoriser le dynamisme des milieux plutôt que de prendre en main ce qu'il ne juge pas satisfaisant.

Au niveau collégial, le Conseil se félicite de l'autonomie laissée à chaque institution même s'il s'inquiète de la valeur de l'évaluation faite à certains endroits.

À la lumière de certaines expériences, le Conseil préconise une plus grande participation des étudiants à l'orientation de leurs cours et au style d'examen à subir. Il fait aussi écho à certaines inquiétudes suscitées par une "certaine centralisation qui s'effectue par l'élaboration de programmes qui seraient,

■ aujourd'hui

A 11h, M. Claude Simard, ministre québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, assiste à la cérémonie marquant les travaux de terrassement en vue de la construction du nouvel édifice de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, rue Saint-Denis, face au square Saint-Louis, à Montréal.

A 12h, lancement officiel de la campagne annuelle de la section de Montréal de la Société canadienne du cancer, avec la participation de la comédienne Rita Bibeau et des joueurs de hockey Jacques Lapierre et Ken Dryden, à la distillerie Corby's 3411 rue Drummond.

A 12h30, M. Jean-Luc Pepin est conférencier à la "journée juridique" organisée par l'Association du Jeune Barreau de Montréal et l'Association du Barreau canadien (régionale du Québec), à la salle Windsor de l'hôtel Windsor. Conférencier au déjeuner, M. Pepin traitera de "la loi sur l'examen de l'investissement étranger."

A 14h, Célébration oecuménique dans le cadre de la "Journée mondiale de prières", sous le thème général "vigilance en notre temps", à l'église Saint-Luc, angle Papi-neau et Logan. Une deuxième cérémonie aura lieu à 19h30, à l'église Saint-Alphonse d'Youville, angle Crémazie et Lajeunesse.

A 16h, conférence de presse au restaurant Hélène-de-Champlain de l'île Sainte-Hélène et rencontre avec MM. Thomas Keller (de Zurich), président de la Fédération internationale des sociétés d'aviron et de l'Assemblée générale des fédérations internationales, et Oscar State (de Londres), président de la Fédération internationale d'haltérophilie.

A 19h, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, est conférencier au dîner annuel des gouverneurs de la Jeune Chambre de Montréal, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

A 19h30, le Dr Claude Drouin, directeur de sécurité et services techniques de l'Association des mines et métaux du Québec, est conférencier au banquet de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération de la construction du Québec, à Québec.

Roxboro veut l'intégration des services d'aqueduc des municipalités de l'Ouest

par Gilles Léveillé

Voulant parer à la menace d'une pénurie d'eau cet été dans le secteur ouest de l'île de Montréal, le maire de Roxboro, M. W.G. Boll, a demandé au ministre responsable de la qualité de l'environnement, le docteur Victor Goldbloom, l'autorisation d'intégrer les systèmes d'aqueduc des municipalités de ce secteur.

Le réseau unique qui résulterait de cette action relèverait d'une administration conjointe de toutes les municipalités concernées ou, si cette solution ne peut être retenue, tomberait sous la ju-

ridiction de la ville de Pointe-Claire.

Actuellement, les villes de Pierrefonds, Roxboro, Sainte-Geneviève, Île-Bizard et Dollard-des-Ormeaux s'alimentent toutes en eau potable à l'usine de filtration de Pierrefonds. Mais, souligne le maire Boll dans un communiqué, la capacité de cette usine ne permet plus de faire face aux demandes de pointe qui se produisent en été. D'autre part, un projet d'agrandissement de l'usine de Pierrefonds a été soumis il y a environ un an à la Régie des eaux mais la décision des autorités québécoises n'a pas encore été annoncée. Dans sa déclaration, le maire Boll affirme pourtant que "des projets d'agrandissement" de cette usine ont été refusés par la CUM et par le gouvernement provincial.

Devant l'impossibilité de recourir à la solution de l'agrandissement de l'usine de Pierrefonds, le maire Boll propose donc qu'on intègre les réseaux existants dans la partie ouest de l'île, ce qui permettrait de faire meilleur usage des capacités de filtration en période de pointe.

Outre Pierrefonds, les villes de Pointe-Claire, Dorval et Sainte-Anne-de-Bellevue possèdent aussi une usine de filtration. La capacité de filtration de l'installation de Pierrefonds est de 9 millions de gallons par jour; le projet d'agrandissement la porterait à environ 15 millions de gallons. Les établissements de Pointe-Claire, Dorval et Sainte-Anne ont respectivement une capacité de 14, 9 et 1 millions de gallons par jour.

Le maire Boll dit avoir écrit au ministre Goldbloom le 14 février dernier. Il lui demande d'utiliser les pouvoirs que lui confère la loi 34 sur la qualité de l'environnement. En vertu de cette loi, soutient le maire Boll, le ministre peut ordonner que les services d'aqueduc desservant deux municipalités ou plus soient mis en commun dans l'intérêt de tous.

Du côté de la Communauté urbaine, le président du comité exécutif, M. Lawrence Hanigan, a confirmé que la CUM s'était opposée à la requête d'agrandissement de l'usine de filtration de Pierrefonds. M. Hanigan a rappelé que la CUM avait commandé il y a près de deux ans la préparation d'un plan directeur d'aqueduc. En attendant les conclusions de cette étude, la Communauté, qui possède des pouvoirs étendus en matière d'aqueduc dans son territoire juge préférable de ne pas s'engager dans des dépenses pour l'agran-

Preneur aux livres condamné à l'amende

Un des preneurs aux livres qui a témoigné à l'enquête sur le crime organisé, Armen Atenian, 25 ans, du New Jersey, a plaidé coupable, hier, en cour municipale de Montréal, à trois accusations relatives au bookmaking et à être condamné sur le champ à \$6.000 d'amende ou à neuf mois de prison.

À la suite de sa sentence, Atenian a demandé par l'entremise de son avocat, Me Peter Gold, un délai de six mois pour payer son amende, mais le juge, René T. Hébert, lui a accordé que deux semaines en ajoutant qu'il pourrait facilement obtenir un prêt de son employeur, la firme Presidential Mortgage & Acceptance Corporation Ltd. des frères Gary et Gordon Ball, deux très importants bookies, qui ont eux aussi déjà comparu devant l'enquête de la Commission de police.

Atenian a d'abord plaidé coupable à l'accusation d'avoir tenu une maison

de pari, au 81 Saint John Road, à Pointe-Claire. Le bookie avait été arrêté par l'escouade de la moralité de la police de Montréal, le 11 mars 1972, et on avait trouvé chez lui une feuille sur laquelle étaient enregistrés pour \$40.000 de paris. Lors du même raid, la police avait aussi arrêté Gordon Ball, à Beaconsfield et Philipp Gibson, à Ville La-Salle.

Pour cette accusation, Atenian avait demandé à la cour supérieure l'émission d'un bref de prohibition pour empêcher la cour municipale de Montréal d'entendre la cause. Hier, au moment de plaider coupable, Atenian n'avait pas encore obtenu la décision de la cour supérieure. Il a donc recolté de \$1.000 d'amende ou de deux mois de prison.

Les deux autres accusations faisaient suite à l'opération policière du 18 février dernier, au cours de laquelle

Brawley condamné à l'amende et interdit de séjour au pays

Le juge Bernard Bilodeau a condamné, hier, à \$10.000 d'amende l'ex-président de la Pan American Mines, M. Patrick Brawley, qui s'était précédemment reconnu coupable à dix chefs d'accusation d'avoir conspiré pour manipuler illégalement des actions de la Pan American sur le marché canadien des valeurs mobilières.

Deux autres conspirateurs MM. Andrew MacNaughton et Stephen Schwartz, font face à des accusations de fraudes pour un montant de \$5 millions relativement à cette affaire de la Pan American Mines, qui, il y a deux ans a sérieusement perturbé les milieux de la bourse au Canada.

Le juge Bilodeau a imposé à M. Brawley des sentences alternatives de trois mois de prison sur chacun des chefs mais le financier américain qui avait été extradé au Canada a opté pour le paiement de l'amende.

Il a reçu l'ordre de quitter le Canada dans les 48 heures et sera interdit de séjour durant les trois prochaines années avec l'interdiction supplémentaire de n'y faire effectuer aucune transaction de valeurs mobilières.

On se souvient que les actions de la Pan American Mines, une firme enregistrée au Québec, étaient vendues par la maison Holland, Andrews et Perrier à la Bourse de Montréal sur la foi d'un prospectus que le ministère public estime frauduleux. Schwartz et MacNaughton sont accusés relativement à de fausses représentations au sujet des valeurs réelles de la Pan American Mines achetées par un transfert d'actions par la Central Mines de Phoenix en Arizona.

À l'été 71 les parts de Pan American avaient connu une fluctuation sur le marché canadien de l'ordre de \$1 à \$12 la part; et à la fin de l'été les actions

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Bureau Syndical de la Section F.A.S. du SGPUM

convoque une assemblée générale de la Section aujourd'hui, le 2 mars à 16 heures Salle E-310

Ordre du jour:

Discussion de l'injonction passée le 1er mars 1973 par l'Université de Montréal contre les étudiants en grève.

ÉTATS-UNIS EMPLOIS-ÉTÉ 1973

Des milliers d'emplois (été seulement) très rémunérateurs, existent aux États-Unis, dans divers domaines. Du travail agréable tout en prenant des vacances.

- * EMPLOYÉS D'HÔTEL
- * AIDES D'ÉCURIES
- * COMMIS
- * CONDUCTEURS (AUTO)
- * AIDES FAMILIALES
- * OPÉRATEURS DE MACHINE, ETC... ETC...
- * SECRÉTAIRES
- * BARMAN
- * SERVICE DE TABLE (Hommes et Femmes)
- * LAVEURS DE VAISSELLE (Hommes et Femmes)
- * SAUVETEURS (LIFEGUARDS)

ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ ?

Faites parvenir votre demande en incluant enveloppe de retour adressée à votre nom à:

THE MACRAY AGENCY
P.O. BOX 39, PARK ROAD,
SOUTHPORT PR9 OJS, ANGLETERRE

LETTRISME par Mika

Avec l'âge tu perds ta forme

B B

Lundi, le 5 mars à 2:00 P.M.

dans le Pavillon Reid Salle 4010

420 ouest, Lagachetière

Université du Québec à Montréal

Colette Picard parlera sur

L'état actuel des études sur la civilisation punique.

Lundi, le 5 mars à 4:30 P.M.

au Pavillon des Sciences humaines Salle B 2305

à l'Université de Montréal 3150 Jean Brillant

Gilbert Picard parlera sur

mosaïque romaine en Afrique

SOINS NATURELS DE L'ENFANT par le docteur Johanne Verdon, N.D.

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR

• L'élaboration de tous les services que la naturopathie met à la disposition des mères pour soigner leur bébé.
• Un livre qui révolutionnera les soins appliqués aux enfants québécois.

En vente partout au prix de \$2.75 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

EDITIONS DU JOUR... Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Les retournements qui renforcent la justice

La justice de ce pays n'est sans doute pas parfaite. Il lui arrive encore de pecher par lenteur ou par excès de sévérité dans des causes qui, sortant des sentiers traditionnels, mettent en jeu, par-delà les actes des individus, des valeurs sociales et politiques.

On constate cependant une fois de plus, à la lecture de l'arrêt de la Cour d'appel dans la cause qui opposait la Couronne à Pierre Vallières en relation avec l'attentat de La Grenade, que cette justice est foncièrement indépendante et qu'elle demeure capable, grâce aux sages mécanismes de révision dont elle est assortie, de retournements spectaculaires.

Le dénouement est d'autant plus intéressant et instructif, dans ce cas-ci, qu'on dispose, pour en apprécier les fondements et la portée, d'un texte magistral, dû à la plume du juge Jules Deschênes, qui ajoute une pièce importante à l'abondante jurisprudence déjà accumulée par les tribunaux.

A la suite d'un premier procès où il avait été trouvé coupable d'homicide involontaire, Pierre Vallières obtenait, en septembre 1969, cassation du verdict rendu contre lui. Un deuxième procès eut lieu en décembre 1969. A l'issue de ce procès où il assumait lui-même sa défense, Vallières fut de nouveau trouvé coupable d'homicide involontaire. Le juge Paul Miquelon le condamna alors à une peine de trente mois d'emprisonnement.

Mais encore plus que le premier, ce procès donna lieu à des irrégularités qui laisseront plus d'un observateur — dont le soussigné — songeur. Pierre Vallières fit montre, durant l'instruction de la cause, d'une agressivité qui eut impatienté plus d'un magistrat. La manière cavalière dont le juge Miquelon reagit à plusieurs reprises et, surtout, le penchant à peine contenu qu'il laissa percer pour un verdict de "manslaughter", n'en étaient pas moins renversants. Le profane qui avait suivi le déroulement de la cause s'estimaient incompetent à conclure qu'il y avait eu injustice contre l'accusé. On avait toutefois lieu d'attendre avec intérêt la décision que rendrait à son tour la Cour d'appel.

Cette décision a beaucoup tardé. La sentence du juge Miquelon remonte en effet à trois ans. Ce n'est qu'après que la Cour d'appel a fait connaître son verdict. Pour une fois, on n'a cependant rien perdu pour attendre. Car la limpidité et la fermeté de l'arrêt rendu hier compensent amplement les délais que le tribunal s'est imposés avant de rendre jugement.

Plusieurs s'étonneront de ce que Vallières, qui s'associa lui-même à la violence dans plusieurs de ses écrits, ait pu trouver

grâce devant la Cour d'appel. Il faut se souvenir, à cet égard, que le simple fait d'avoir incité autrui à la violence dans des écrits de caractère général ne suffit pas, sous notre régime, à faire condamner une personne. Des causes célèbres furent instituées à ce titre au lendemain des troubles d'octobre 1970. Elles finirent toutes en queue de poisson, la Couronne s'étant heurtée à une tradition judiciaire qui témoigne en cette matière d'une circonspection infinie des tribunaux.

Ce n'est pas d'ailleurs en raison de ses écrits généraux que Vallières avait été traduit devant la justice dans l'affaire dont il vient d'être acquitté. C'est parce qu'on l'accusait d'avoir participé, sinon à la commission directe, du moins à la préparation de l'attentat à la bombe qui entraîna la mort d'une personne à l'usine, alors en grève, de La Grenade.

Or, dans la preuve soumise au tribunal et au jury, rien ne pouvait justifier à cet égard un verdict de culpabilité, sinon peut-être une pièce qui fut acceptée en preuve mais qui aurait dû, au jugement de la Cour d'appel, être refusée ou, à tout le moins, soumise au tamisage de témoignages qui ne furent pas sollicités par la Couronne.

Hormis cette pièce, dont le juge Deschênes écrit qu'elle n'était que "la photocopie d'une photocopie d'un document anonyme", il restait surtout les témoignages de quatre personnes soupçonnées d'avoir été des compagnons d'action de l'accusé. Il suffit de lire les extraits que donne le juge Deschênes de chacun de ces témoignages pour comprendre qu'il était difficile de s'appuyer sur les déclarations assermentées de Paquette, Montpetit, Desrosiers et Demers pour conclure à la culpabilité de Vallières.

Il fallait, comme le souligne le juge Deschênes, examiner tour à tour la compatibilité de la preuve avec la culpabilité de l'accusé, puis l'incompatibilité de la preuve avec l'innocence de l'accusé. Après avoir revu toute la preuve testimoniale soumise au jury, le juge Deschênes déclare qu'elle "exonère l'Appelant de l'attentat chez La Grenade" et il ajoute en guise de conclusion: "Je ne puis échapper à la conclusion que la preuve ne répugne certes pas à l'interprétation raisonnable qui conduit à sa compatibilité avec une conclusion rationnelle autre que celle de la culpabilité de l'accusé, i.e. son innocence".

C'est là l'un des seuls passages alambiqués de ce jugement remarquablement limpide et ferme. On en retiendra que Vallières devait être jugé, non sur ses écrits, mais sur les actes précis qui lui étaient imputés, et que la Cour d'appel a décidé de l'acquitter parce que la preuve déposée contre lui ne suffisait pas à établir sa culpabilité. On applique, en somme, à Vallières les mêmes

règles de justice qu'à tout le monde. C'est ainsi que la justice doit être rendue.

"La déférence ne doit pas prendre le pas sur la vérité". Au nom de cet axiome qu'il ne faut pas craindre d'appliquer aux tribunaux eux-mêmes, le juge Deschênes procède ensuite à une critique sévère de la façon dont le juge Miquelon, à la fin du procès, resuma la cause à l'intention du jury.

Le juge Deschênes s'en est tenu au seul exposé final du magistrat. Les fautes imparadonnables qu'il y a trouvées résumées hélas la manière dont la cause fut entendue. Il fallait, encore une fois, une patience angélique, une maîtrise parfaite de soi, une subtilité et une ouverture à toute épreuve pour présider sans faiblesse ni excès d'autorité, en 1969, une cause de ce genre. Ces qualités faisaient malheureusement défaut au magistrat choisi pour l'instruction de la cause.

Certains propos du juge Miquelon — c'est le juge Deschênes qui parle — constituaient "plus un plaidoyer pour la Couronne que l'exposition impartiale des deux thèses en présence". D'autres "étaient teintées de la plus grande ambiguïté". D'autres étaient "une invitation directe à lier la condamnation de l'accusé au triomphe de la justice".

Il fallait que ces choses soient dites. Loin de diminuer le prestige de la magistrature, la critique du juge Deschênes montre que les cours d'appel ne sont pas à l'unique point de vue des points techniques qui échappent à la compréhension des profanes, mais aussi et d'abord pour assurer la justice tout court et pour la formuler au besoin sous une forme claire comme l'eau de source.

Avec la nomination récente des juges Deschênes, Gagnon, Crête, Beetz et Kaufman, il se produit à la Cour d'appel un renouveau prometteur. L'élevation à la magistrature de juristes aussi compétents sera pour le plus haut tribunal du Québec la source d'une revigoration dont plus d'un juriste éprouvait la nécessité.

La liberté d'esprit bien connue des nouveaux juges ne les fera pas hésiter, quand ils l'estimeront nécessaire, à rendre des décisions impopulaires (que la presse ne devra pas hésiter à critiquer au besoin). Mais on a la garantie que ces jugements s'appuieront sur une totale indépendance et sur une indiscutable compétence juridique. On prendra vite goût, aussi, à l'écriture limpide que révèle la décision rendue hier par le juge Deschênes. La limpidité est vertu si rare dans les jugements de cour qu'on ne peut qu'en saluer avec plaisir la manifestation, surtout quand elle s'applique à des causes destinées à constituer des chapitres importants de l'histoire sociale et politique du Québec.

Claude RYAN

Le mot du silencieux

LANGUE PENDANTE

par ALBERT BRIE

Je me demande si l'une de nos caractéristiques nationales — sans doute aussi, officielles — ne serait pas d'avoir la tête près du bonnet. Sans faire enquête, il se voit royalement que notre petit côté soupe au lait se manifeste dans l'intimité morcelée des foyers, à l'occasion des réunions de la famille. Parfois, notre impétuosité éclate au grand jour de la place publique, comme ce fut le cas lors de la diffusion "prématurée" du rapport Gendron.

Les membres de ladite commission ont découvert (bien que je les soupçonne d'avoir feint la surprise) que le Québécois réagissait avec une promptitude étonnante quand on lui marchait sur le pied linguistique.

A la décharge de la commission, il faut reconnaître qu'elle n'avait pas la tâche facile. Elle partait du postulat que nous parlons français. Pris au pied de la lettre, chacun sait que la langue de Voltaire n'a pas ici les coudees franches. Elle est battue en brèche par le kébécois. Cette dimension de notre situation linguistique n'a fait l'objet d'aucune recommandation.

Les recommandations de la Commission Gendron ont ceci de louables: elles donnent un os — et quel os! — à ronger aux frondeurs. Le casse-tête linguistique sera agrandi et les pièces du "puzzle" réduites.

Il ne reste plus maintenant qu'à instituer une commission d'enquête sur chacune des recommandations. Comme il y en a 163, si l'on multiplie ce chiffre par cinq commissaires, le gouvernement arriverait ainsi à créer 815 nouveaux emplois grassement rémunérés pendant trois ou quatre ans.

Le ministre de l'Éducation n'est pas homme à se laisser démonter. Il considère le rapport Gendron comme un stimulant pour déclencher un grand débat linguistique. Dans

ma candeur naïve, j'ai toujours cru que le grand débat linguistique remontait à la conquête.

Il reste maintenant à l'Assemblée nationale de trancher le débat, ce qui peut vouloir dire qu'il s'agit pour elle d'ouvrir la plaie plus grande.

Les disputes qu'engendre le problème linguistique au Québec ne se dégradent pas. Cela doit sans doute tenir au fait que les langues ne se conservent bien que dans le vinaigre.

Si Sir Wilfrid revenait parmi nous, il ne dirait plus que nous sommes un peuple sentimental, mais nerveux, rétif. Il pourrait se renseigner à se sujet auprès de M. Trudeau qui a tenté de dompter les Québécois et qui n'a réussi qu'à les exacerber.

Depuis la conquête, les nationalistes pourraient être comparés à des épiphytes de secousses sismiques. Jamais on ne les prendra en flagrant délit de somnolence. D'aucuns les traitent d'alarmistes, de bilieux. Leur façon d'être vigilants, c'est d'attiser leur fureur. J'observe de plus en plus que leur force réside justement dans leur colère. S'ils ne s'exaltaient pour un oui ou pour un non, le peuple québécois tomberait dans la léthargie.

Expliquer notre comportement fantasque par notre caractère latin ne m'apparaît pas évident. Le Canadien français s'est bâti lui-même avec les moyens du bord, des matériaux empruntés. De là vient qu'il lui manque des emprunteux.

Ceux qui se cherchent une identité nationale ont un grand mérite, car leur entreprise est surhumaine: se refaire une constitution sans prothèses et refuser de se laisser inséminer artificiellement.

lettres au DEVOIR

Quand M. Gérard Pelletier "négociait" ...

Monsieur Ryan,

À la suite de ma nomination comme ministre responsable pour le Québec des programmes fédéraux-provinciaux, vous vous êtes permis des commentaires aussi injustes que laconiques. Comme vous le soulignez, j'ai eu la responsabilité des programmes Perspectives-Jeunesse en 71. Vous basant sur une interview d'un nommé Pelletier du gouvernement fédéral, paru dans la revue "Actualité" sous la plume de Pierre Dupeux, vous concluez que j'ai manqué de fini et de rigueur dans les discussions avec les homologues fédéraux.

Or, il se trouve qu'il n'y a pas eu de "négociations" mais plutôt une consultation du genre fédéral "d'alors" c'est-à-dire de l'information pure et simple.

Il m'importe de souligner, comme l'avaient fait les journaux d'alors, que ce nouveau programme avait été lancé tardivement, impliquant, par le fait même, du piétinement et du "tâtonnement". La première rencontre, ou plutôt la première séance d'information, eut lieu le 8 mars 1971 à Québec. Au cours de cette séance, le même Gérard Pelletier nous a indiqué les mécanismes qui devaient nous-tendre et le fonctionnement du programme et la nature des "négociations" entre le fédéral et les provinces.

Le ministre fédéral responsable nous a demandé alors de nommer l'interlocuteur du Québec qui devait "négocier" avec monsieur André Lapointe mandaté, à cet effet, par le gouvernement central. Monsieur Pelletier nous fait connaître, à ce moment, le traitement de faveur pour le Québec dans la répartition du budget global de Perspectives-Jeunesse.

À cette occasion, d'ailleurs, le secrétaire d'État a été à son meilleur puisqu'il n'a soufflé mot. Il est bon d'ajouter que les pourparlers ayant trait à ce programme avaient débuté en novembre 1970 entre l'honorable Jack Davis et l'honorable Kevin Drummond. Nous nous trouvions donc devant un troisième ministre mandaté pour "négocier" les conditions intervenant entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux.

Il n'est de dire que tous nos arguments n'ont rien changé à la prise de position du fédéral en matière de "consultation".

À la suite du protocole d'entente prévoyant, à tout le moins, un droit de regard de nos représen-

tants à la période de sélection et signé cette fois par monsieur Pelletier, la partie fédérale n'a respecté en rien la convention, et notre équipe, devant participer à la pré-sélection des projets dirigés par monsieur Verreault, a reçu un accueil froid pour ne pas dire impoli à son arrivée à Ottawa.

Devant ce non-respect des conventions établies, j'ai rejoint par téléphone monsieur Pelletier qui pour toute réponse, m'a laissé entendre qu'il prévoyait ajouter un montant supplémentaire permettant des projets additionnels de Perspectives-Jeunesse pour le Québec.

La, ce sont terminées les "négociations"; la grande qualité de négociation de monsieur Pelletier résidant dans le pouvoir de dépenser du fédéral.

Monsieur Ryan, vous qui semblez un partisan de la théorie du "laurais dû", vous auriez dû vous informer davantage afin de porter un jugement plus nuancé et plus réaliste.

Je n'ai aucune prétention à la diplomatie, mais permettez-moi de vous souligner qu'à l'intérieur du programme Initiatives locales 72-73 dont j'étais le ministre responsable, les négociations se sont grandement améliorées et je peux vous affirmer que le Québec a réellement et efficacement été consulté.

Cette fois pour le Québec, le ministre responsable du programme pour le provincial était le même, le ministre responsable pour le fédéral n'était plus un nommé Pelletier.

Robert QUENNEVILLE, m.d. ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec. Québec, le 26 février 1973.

Les chemins de la paix au Moyen-Orient

M. Leclerc,

Le sort des passagers du Boeing 727 abattu par la chasse israélienne est une tragédie qu'on ne saurait trop déplorer.

Néanmoins, aucun ressentiment, aucune explosion de haine ou d'amertume ne doivent conduire à l'incrimination du Canada comme responsable, avec d'autres pays, "du règlement de type colonial qui a été imposé dans la Palestine d'après-guerre".

De quel "règlement de type colonial" s'est rendu coupable le Canada, pays anticolonialiste, par excellence? Si, sous l'incrimination d'un règlement de type colonial on doit comprendre la participation de ce pays, en commun accord avec 47 autres États, à la création de deux pays indépendants — l'un juif, l'autre arabe — sur le territoire de l'ancienne Palestine, Sadate, "la paix instantanée n'est qu'un simple songe".

Il faut tenir compte aussi du fait que les adversaires vivent sous des régimes politiques diamétralement opposés.

D'un côté, c'est la démocratie parlementaire et la liberté civique sans restriction; de l'autre, c'est la dictature absolue d'un parti au pouvoir qui prêche "la libération de la Palestine et la liquidation de l'État sioniste" comme une panacée universelle pour remédier aux maux dont souffrent leurs pauvres

citoyens. Il faut aussi tenir compte du problème des "réfugiés" dont la condition misérable est un acte politique conscient des États souverains arabes.

Si l'on veut arriver à une détente, il faudra tenir compte aussi de la sécurité d'un peuple comme celui d'Israël qui ne peut se fier à la bonne volonté de ses voisins, ni aux paroles des leaders arabes aussi instables que les sables de leurs déserts.

Une expérience tragique et amère a appris aux Israéliens qu'ils doivent se baser sur leurs propres forces pour défendre la souveraineté et l'indépendance de leur pays, si chèrement acquises.

Sans cette force militaire capable de faire face aux nombreux assauts venus de partout, l'État d'Israël aurait cessé depuis longtemps d'exister. Vu qu'Israël est le pays où les rescapés des fours crématrices ont regagné leur dignité et les Juifs de l'U.R.S.S. une patrie, c'est bien normal que le monde civilisé leur prête son appui et son concours.

Loin d'avoir appuyé de son autorité "un règlement de type colonial", le Canada a aidé à la création d'un État démocratique, qui puisse servir d'exemple aux dictatures qui l'entourent.

Michel M. SOLOMON. Montréal, le 27 février 1973.

Un article apprécié sur les chiros

Monsieur Laplante,

J'ai lu et relu avec grande satisfaction votre article intitulé "Une tutelle nécessaire", publié le 14 février 73 dans "Le Devoir".

Aussi, je voudrais vous remercier et vous transmettre mes félicitations pour ce travail objectif, riche de nuances très justes. La tutelle est en effet la seule réponse, l'unique réponse valable au problème chiropratique au Québec.

L'insularité, la clandestinité, les parjures à la Commission Lacroix, le paternalisme, les faux dix-

journalistes informés maniant le cauteleur.

La force chiropratique au Québec avait assez duré: La chiropratique n'est pas un ersatz de la science orthodoxe. La tutelle pourra après un anamnèse dépister très facilement plusieurs maladies très graves INCURABLES sans chirurgie légale.

m. J. Edgar Houle Directeur du département de physiologie au Canadian Memorial Chiropractic College Toronto, le 25 février 1973

Participer, mais avec quels moyens?

par LAURENT LAPLANTE

Ou l'on veut des parents dans l'éducation, ou l'on n'en veut pas. Si l'on n'en veut pas, que cessent ces vibrants plaidoyers en faveur de la participation, du respect de la démocratie, de la nécessaire humanisation du système. Et si l'on veut bien reconnaître un rôle quelconque aux parents, qu'on leur ménage, à côté des permanents et des spécialistes, un rôle qui ne soit pas purement décoratif. Malheureusement, aussi bien à la Fédération des CEGEP qu'aux comités d'école, les parents doivent se satisfaire d'invitations pressantes à une participation presque nulle.

Deux voies: un même résultat?

Conformément à la nouvelle conception que le ministère de l'Éducation se fait des réalités scolaires, les parents peuvent emprunter deux avenues différentes pour se rapprocher de l'administration de l'éducation. Ils peuvent, en se faisant élire aux divers postes de commissaires, prétendre à un pouvoir réel de décision. Ou bien, en se contentant dans des fonctions purement consultatives, ils peuvent s'intégrer, par une élection locale, aux comités d'école. Encore faut-il voir si les deux voies n'achèment pas les parents, bon gré mal gré, à un rôle à peu près nul.

La frémésie normative du ministère de l'Éducation a fait disparaître un peu partout les colorations locales ou régionales: la norme

parle et les institutions exécutent. Le corridor administratif défini par les normes du ministère de l'Éducation est même si étroit que les technocrates peuvent déceler et corriger tout ce qui ne ressemble pas à une ligne parfaitement droite: la marge, quand elle existe, ne peut tolérer qu'une ombre d'initiative. Cela, paradoxalement, se vérifie aussi bien du côté des fonctions consultatives que du côté des postes qui devaient permettre des décisions. En effet, même à un niveau aussi élevé que celui de la CECM, les normes gouvernementales influent puissamment sur les activités des commissaires. On pourra dire que les commissaires mont-réalis ne sont pas encore élus, mais on peut quand même se demander ce qui changera quand, au lieu de commissaires nommés, les réunions rassembleront des commissaires élus.

L'encadrement des commissions scolaires locales et régionales répond sans doute à un besoin. L'incohérence et les disparités qui sévissent dans un monde de "libres commissions scolaires" avaient pour inconvénients intolérables de répartir inégalement les charges fiscales et de ne pas toujours offrir aux enfants des diverses régions des services comparables. La normalisation de l'effort de taxation s'imposait et elle eut lieu. Cependant, en équilibrant la contribution fiscale, on a du même coup soumis l'ensemble des structures locales

et régionales au diktat du ministère de l'Éducation. Parce qu'il était nécessaire de régir le niveau de taxe foncière et le programme dispensé aux écoliers de chaque niveau, on en a déduit qu'il fallait également centraliser à Québec ou au sommet d'une pyramide régionale les décisions impliquant la couleur des draperies du bureau du directeur et le nombre de personnes qui justifient l'ouverture de l'école pour une réunion en soirée.

Dans ce contexte, les deux avenues proposées aux parents mènent toutes deux à des fonctions de portée très restreinte: seul le ministre de l'Éducation peut assouplir ou inverser la décision rendue par le ministère de l'Éducation et le ministère, de son côté, rend des décisions à propos de presque tout.

La difficile information

Au moins, se disait-on, le monde de la consultation réservera moins de surprises. En d'autres termes, seuls seront déçus ceux qui prétendent contrôler l'administration de la chose scolaire; ceux qui, dès le départ, choisissent de se limiter aux fonctions consultatives ne connaîtront pas la désillusion. Malheureusement, il n'en sera pas ainsi.

Qu'il s'agisse du niveau local ou du niveau régional, les comités d'école qu'étaient les parents reçoivent comme principal mandat de fournir un maximum de renseignements aux autres parents. Ils reçoivent de la direction de l'école, des administrateurs de la région scolaire et de la commission scolaire elle-même des réponses à leurs questions et ils doivent acheminer ces informations jusqu'aux différents foyers. Les questions, elles, proviendront aussi bien des parents que du comité. Si tout fonctionne normalement et si la cordialité règne entre la direction de l'école et le comité choisi par les parents, le système s'en trouvera grandement assoupli: les décisions administratives surprendront moins, les suggestions des parents seront prises en considération, les nouvelles méthodes pédagogiques causeront moins de traumatismes, divers services requis par une situation purement locale pourront naître.

Cela, c'est la théorie. Au plan pratique, on constate que diffusion et cueillette de l'information de mandant du temps, du personnel, de l'argent. Si la norme sacro-sainte du ministère de l'Éducation limite le comité d'école à un budget basé sur \$0.25 par élève, qu'on ne songe point à une féconde circulation de l'information entre l'école et les parents. Le comité se trouvera à

la tête d'un budget annuel de \$150 ou de \$200 et il pourra tout au plus expédier une couple de lettres par année aux parents. Si une consultation particulière s'avère indispensable, la caisse sera à sec avant même qu'un minimum d'informations générales puisse être acheminé jusqu'à l'ensemble des parents.

De la même manière, les comités choisis par les parents doivent presque tous fonctionner sans ressources humaines permanentes. S'il faut convoquer une réunion, au tantum tribal de se faire entendre; aux membres bénévoles du comité de fournir l'énergie. Les contacts téléphoniques avec les parents, la correspondance qui s'avère nécessaire, tout cela, qu'un secrétariat minime pourrait assurer sans peine, devient vite un fardeau excessif pour des bénévoles déjà employés à plein temps dans d'autres fonctions.

Vers la base

En somme, ni dans leur rôle de commissaires, ni au sein des comités consultatifs chargés d'informer la population, les parents n'assument les tâches auxquelles on les avait conviés. Ils courent au petit trot derrière les permanents et technocrates et ne parviennent jamais à les rattraper. Ils peuvent se battre les flancs, mais, expérience faite, ils demeurent à cent lieues d'un programme d'information satisfaisant. D'autre part, ils se rendent compte qu'il faut presque remonter au siège social de la CECM pour obtenir le déblaiement décent d'une cour d'école et qu'il faudrait percer jusqu'au sous-ministre de l'Éducation pour faire modifier un trajet d'autobus scolaire et le rendre intelligent. D'un côté, un encadrement trop strict des commissaires invités à décider quelque chose; d'autre part, manque total de ressources pour assurer l'information des concitoyens.

On rigole en entendant Yvon Dupuis offrir aux parents de reprendre le contrôle de l'école et personne ne souhaite le retour à des formules désuètes, arbitraires, obscurantistes. Cependant, au risque de passer pour créditiste aux yeux de M. René Lévesque, il est devenu impérieux, à mon avis, de retourner aux instances locales un plus grand nombre de décisions et d'accorder aux directions d'écoles le budget minime qui permettrait d'offrir aux parents de quoi recueillir et transmettre l'information. Si on se refuse à cette humanisation, oublions nos velléités de participation et transférons le ministère de l'Éducation au ministre de l'Industrie et du Commerce.

propos d'actualité

L'existence d'un réseau de services de santé mentale presque exclusivement en marge du réseau général des services de santé pour utile et nécessaire qu'elle ait été à une époque donnée, ne me semble plus devoir être maintenue. Une plus grande intégration du réseau des services de santé mentale à celui des services de santé doit être réalisée. C'est la raison pour laquelle nous ne retrouvons plus, entre autres choses, dans l'organigramme du ministère des Affaires sociales, une Direction des services psychi-

atriques telle qu'elle existait sous l'ancien ministère de la Santé. C'est pourquoi également nous attachons tellement d'importance au développement des départements de psychiatrie dans les hôpitaux généraux et à l'instauration de centres locaux de services communautaires qui dispensent des services courants de santé mentale de pair avec d'autres services sociaux courants. (Claude Castonguay, ministre des affaires sociales, Montréal, 27 septembre 1971).

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trouver: Bernard Lacroix

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Conscience est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Les inégalités économiques - I

Recul de Montréal ou sous-développement du Québec?

par ALFRED DUBUC

Opposer le développement de Toronto à celui de Montréal est une opération de sensibilisation de l'opinion publique ayant pour but d'éveiller l'attention de certains ministres sur une politique de développement et sur un projet de recherche apte à l'inspirer. Essentiellement, c'est une opération de "marketing" faisant d'abord appel à des sentiments auxquels la population est sensible: la fierté des Montréalais d'habiter la métropole du Canada et leur humiliation de constater qu'elle perd sa suprématie au profit de Toronto. C'est pourquoi, le problème risque d'être défini sous ses aspects non rationnels et sa discussion, de soulever des arguments peu scientifiques.

Toutefois, l'analyse de Gilles Léveillé (1) du récent rapport du Centre de recherches en développement économique de l'Université de Montréal (CRDE), soumis au ministère de l'Expansion économique régionale le 12 octobre 1972, est utile parce qu'elle impose la réflexion, tant sur la thèse sur laquelle s'appuie le rapport que sur le problème global du développement du Québec. A la vérité, Toronto a dépassé la population et le rythme de l'activité économique de Montréal depuis déjà plusieurs décennies et il ne m'en chaut guère qu'on me le rappelle maintenant. Car là n'est pas le noeud de la question.

La "Politique Nationale"

Le véritable problème, celui qui repose sur l'évolution historique concrète, est celui du développement inégal de l'Ontario et du Québec, voire même de toutes les régions du Canada, malgré les promesses déjà centenaires de la Politique Nationale qui prétendait assurer un développement harmonieux de l'ensemble canadien, à mare usque ad mare.

Certes, André Raynaud, en 1961, avait-il voulu convaincre le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce que le Québec s'était industrialisé, de 1870 à 1955, au même rythme que l'Ontario, les deux mouvements d'industrialisation ayant suivi deux lignes parallèles, l'une - celle du Québec - à un niveau légèrement plus bas que l'autre, mais n'aggravant jamais son écart d'avec elle (2).

Son analyse, toutefois, traitait de l'industrialisation de façon globale et générale, sans attacher d'importance suffisante à la distinction entre l'industrie lourde et l'industrie légère, sans s'inquiéter outre mesure de la différence fondamentale entre la fonction de production d'une industrie et celle de l'autre, la première, celle de l'Ontario, favorisant davantage le facteur capital et distribuant des revenus élevés, la seconde, celle du Québec, favorisant le facteur travail et distribuant des salaires bas.

Mais André Raynaud s'était abstenu de pousser l'analyse au point de pouvoir constater qu'un écart grandissant éloignait sans cesse davantage le développement réel du Québec de celui de l'Ontario.

Ce processus de développement inégal ne caractérise pas uniquement la comparaison entre le Québec et l'Ontario, mais celle que l'on peut faire entre toutes les régions du Canada. Car, faut-il l'affirmer encore une fois, la Confédération n'a pas tenu ses promesses. Certaines des régions se sont davantage développées, d'autres, au contraire se sont appauvries. Les politiques de développement élaborées au temps de la Confédération reposaient sur des préoccupations ambiguës.

Ainsi, par exemple, des travaux récents ont démontré que le tarif protecteur n'avait pas pour but de favoriser l'industrie canadienne, mais qu'il cherchait d'abord et avant tout à attirer l'investissement américain et que les subsides versés aux chemins-de-fer pour les encourager à transporter le charbon de la Nouvelle-Ecosse vers le Québec et l'Ontario ont eu pour effet d'empêcher pendant plusieurs décennies et de ralentir par la suite le développement de la métallurgie de la Nouvelle-Ecosse sous prétexte de favoriser la production de ses charbonnages.

Au fait, les politiques d'unification et de centralisation ont eu pour conséquence d'accélérer les transferts de ressources - à sens unique - de certaines régions vers d'autres régions, sans qu'ait joué l'automatisme des effets de retour, de retombée, de propagation, sur lesquels on comptait.

Le meilleur exemple du mécanisme de ce développement est celui du système canadien des institutions financières. Des son origine, notre système bancaire opta pour la centralisation totale de l'administration de l'épargne des Canadiens. L'épargne des Canadiens est orientée vers le centre bancaire qui décide, suivant ses propres normes et ses priorités, de l'orientation de l'investissement et du mode de développement de toutes les régions du Canada. Les périodes de l'évolution du capitalisme commercial et, au 20e siècle, du capitalisme financier, marquent le transfert de ce centre depuis Montréal vers Toronto. Toutes les autres institutions financières déplacèrent elles-mêmes le gros de leurs activités dans l'orbite des banques.

Le rapport du CRDE attache beaucoup d'importance aux récentes étapes de ce transfert en les présentant comme des phénomènes nouveaux et en y voyant les résultats d'une simple concurrence entre deux villes.

Et, pourtant, en donnant toute sa dimension historique à l'évolution récente, on s'aperçoit que c'est tout le système canadien - système économique aussi bien que système politique - et son mode de développement qu'il faut mettre en cause. Ce n'est pas par hasard que l'industrialisation s'est produite dans quelques lieux privilégiés et les explications de nature géographique ne pourront jamais avoir d'importance que secondaire. Les propositions de politique de développement avancées par le rapport du CRDE ont pour objet d'accélérer ce processus. La thèse des pôles urbains de développement, au-delà du problème émotif du développement de Montréal, ne remet rien de fondamental en question, pas davantage sur le plan québécois que sur le plan canadien.

La thèse des pôles urbains de développement

On connaît maintenant la thèse des pôles urbains de développement. Sur le plan théorique, elle n'apporte pas

● Version abrégée d'un article à paraître dans une revue de science économique. M. Dubuc enseigne l'histoire économique du Canada et du Québec à l'UQAM et, à l'université de Toronto, le développement économique du Québec. Les sous-titres sont du Devoir.

beaucoup plus que le rapport du même centre de recherches présenté au ministère de l'Expansion économique régionale en 1970 (3) et que les économistes Fernand Martin et André Raynaud avaient résumé dans une publication (4):

Seule la grande ville, celle qui dépasse 1.000.000 d'habitants, est un lieu d'innovation et de créativité par les ressources qu'elle attire de partout, par la productivité des services qu'elle rend (tertiaire supérieur ou quaternaire, précise la thèse) grâce aux économies de dimension ("d'échelles") et par les économies externes dont profitent les entreprises qui viennent s'y établir.

Par un effet de propagation, les bienfaits du développement urbain gagneraient automatiquement les régions que la ville domine et entraîneraient son développement. La concurrence qui oppose le pôle urbain aux villes satellites et à la région dominée - ces trois éléments constituent un "espace polarisé" - est la clef de l'explication du développement. La nature de la relation en est une de domination - et il est bon qu'il en soit ainsi, selon la thèse.

Un espace polarisé entre en relation avec d'autres espaces polarisés. La nature de cette relation est de concurrence ou de subordination. Le rapport de 1970 diagnostiquait une relation de concurrence entre l'espace de Montréal et celui de Toronto; celui de 1972, une relation de subordination, qui risquerait de voir entrer Montréal à l'intérieur de l'espace polarisé de Toronto, de la placer dans son orbite.

Des propositions de politique économique découlent de la thèse: le développement du Canada doit être axé sur deux pôles urbains, Toronto et Montréal, les subventions et les avantages de la comptabilité accélérée de l'amortissement doivent être réservés aux entreprises qui s'établissent dans les zones métropolitaines de ces deux villes et Montréal doit recevoir un traitement privilégié de façon à pouvoir conserver son statut d'espace polarisé concurrentiel et à ne pas entrer en état de subordination de l'espace polarisé de Toronto.

La thèse a déjà entraîné des conséquences graves. En 1970, année où fut présenté le rapport Higgins, Martin et Raynaud, le ministre de l'Expansion économique régionale, dirigé par M. Jean Marchand, décida d'introduire une exception fondamentale dans sa politique de développement en annonçant que le 1er janvier 1971 la région métropolitaine de Montréal serait inscrite parmi les régions "designées".

Cela signifiait que dorénavant toute entreprise située dans la région métropolitaine de Montréal ou venant s'y établir pourrait profiter, au même titre que les régions considérées comme sous-développées, de la batterie des avantages offerts par les ministères de l'Expansion économique régionale, des Finances et de l'Industrie et du Commerce. Ce qui a eu pour effet que le Québec a été favorisé par rapport à d'autres régions du Canada - comme les Maritimes, encore une fois - et, ce qui est très grave de conséquence pour les régions du Québec autres que la zone métropolitaine de Montréal, celle-ci a reçu la très grande majorité des faveurs accordées au Québec (5).

Eric Kierans a, quant à lui, dénoncé la politique fédérale en démontrant comment elle avait eu pour effet de favoriser la grande entreprise étrangère, de provoquer la surcapitali-

sation et, conjuguée parfois à une politique monétaire restrictive, d'entraîner l'économie canadienne dans des mouvements antinomiques d'inflation et de chômage synchrones (6).

Faiblesses de la thèse

L'économiste Louis Gill a déjà souligné certaines des faiblesses majeures de la thèse. Suivant la théorie de l'échange inégal, les zones métropolitaines, en attirant les ressources des zones périphériques et, par un effet de domination, en leur imposant des produits finis à un certain niveau de prix, contribuent, non pas au développement de ces régions, mais à leur sous-développement. De plus, la subordination des deux pôles urbains du Canada à New York et l'affirmation du dynamisme supérieur injecté dans les pôles canadiens par les succursales d'entreprises américaines constituent une reconnaissance de la domination américaine sur le Canada et sur le Québec et une volonté d'entraîner le gouvernement fédéral à soutenir les intérêts des entreprises étrangères (7).

La thèse voudrait que les villes satellites ne soient pas trop éloignées de leur pôle de développement, pas plus de 75 milles, car, précise-t-elle, de façon déconcertante, "étant donné la technologie actuelle des transports, cela semble correspondre à la dimension régionale permettant des contacts quotidiens entre les cadres, supérieurs des entreprises qui ont à communiquer entre elles, sans que leur temps ne se gaspille trop en déplacements" (8). La technologie actuelle des transports aériens permet des contacts quotidiens beaucoup plus loin que 75 milles et la technologie actuelle des communications permet des échanges d'informations sans aucun déplacement. Les entreprises multinationales entretiennent, de façon efficace et productive, des établissements, nombreux et prospères, disséminés sur les cinq continents.

La conception des économies externes que se font les auteurs de la thèse en marque une autre faiblesse. Une notion strictement micro-économique de l'entreprise les entraîne à considérer que la somme des économies externes des entreprises est égale à une addition correspondante de bien-être de la population urbaine et, partant, (en vertu des fameux effets automatiques de propagation) de la population de la province et de celle du pays. Les auteurs négligent de compter le coût social du développement urbain.

Tout ce que les entreprises ne calculent pas dans la comptabilité immédiate de leur coût de production et qui cependant représente pour elles l'avantage considérable de leur localisation urbaine ou représente pour la population le désavantage de la vie urbaine: tout cela est un coût social qui est mis à la charge de l'ensemble de la population, non seulement de la ville en question, mais aussi de la province et du pays et rien n'indique à prime abordi que ce coût social soit inférieur à la somme des économies externes réalisées par les entreprises.

Quelques pays calculent certains éléments du coût social du développement de leurs grandes villes et leurs économistes utilisent la notion d'optimum de dimension de la ville, reconnaissant que, un seuil de rentabilité globale étant dépassé, toute addition d'entreprise supplémentaire entraîne un coût supérieur à l'avantage que la société en tire. Ces pays ont développé des politiques qui freinent le développement de leurs grandes villes: ainsi le gouvernement français subventionne les entreprises qui acceptent de quitter Paris, le gouvernement anglais, celles qui s'éloignent de Londres; la ville de New York aurait, paraît-il, élaboré un système de comptabilité sociale qui lui permet d'imposer une taxe spéciale à toute entreprise qui vient s'établir sur son territoire.

Certes, Montréal et Toronto n'ont pas encore atteint la taille de Paris, Londres ou New York. Mais il serait d'ores et déjà aberrant de décider que le développement économique du Canada doive être à l'avenir axé uniquement sur deux pôles urbains avant que l'on n'ait tenté le moindre effort de calculer le coût social du développement de ces villes et la taille optimum que les Canadiens, pour des considérations non seulement économiques, mais aussi sociales et culturelles, désirent donner à leurs villes.

Sur le plan historique, l'analyse du développement urbain proposée par la thèse des pôles urbains est inexacte; ses auteurs prétendent que seules les grandes villes des 18e, 19e et 20e siècles ont été des lieux d'innovation, de créativité, de modernité, etc. Toute l'histoire économique des grandes nations industrielles fait la preuve du contraire. Les historiens de l'Angleterre du 18e siècle ont décrit le déséquilibre de l'économie anglaise causé par le caractère tentaculaire de Londres et l'état de sous-développement du reste de la Grande-Bretagne.

Par contre, chacun sait que la révolution industrielle, à la fin du 18e et au 19e siècles, a été entraînée par la hausse de la productivité agricole sur l'ensemble du territoire, par le développement de l'industrie textile dans le Yorkshire et le Lancashire et par le développement de la métallurgie autour de Birmingham et de Sheffield.

Le même processus d'urbanisation s'est produit, au 19e et au 20e siècles, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis, pour ne citer que quelques exemples majeurs. Au Canada, durant la même période, Montréal devançait Québec; puis, Toronto, après avoir éclipsé Kingston en Ontario, rejoignait et dépassait bientôt Montréal, pendant que bien d'autres villes importantes se développaient sans trop de prétention. Le développement industriel est à la racine de l'urbanisation des 19e et 20e siècles; affirmer le contraire fait penser à ce pieux géographe qui, dans son manuel, exhortait les étudiants et remerciait la divinité d'avoir fait passer les grands fleuves près des grandes villes!

- (1) LEVEILLE, Gilles. Le Devoir, 5, 6 et 7 février 1973.
- (2) RAYNAUD, André. Croissance et structure économiques de la Province de Québec, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec, 1961.
- (3) HIGGINS, B., F. MARTIN et A. RAYNAUD "Orientations du développement économique régional dans la province de Québec", rapport présenté au Ministère de l'Expansion économique régionale, Ottawa, février 1970.
- (4) MARTIN, F. et A. RAYNAUD, "Les choix urbains et régionaux dans le Québec des années 70", in MIGUE, Jean-Luc, directeur. Le Québec d'aujourd'hui: regards d'universitaires, Montréal, HMH, 1971, 195-208.
- (5) Fédération des travailleurs du Québec, Service de la recherche, "La politique de subventions, une politique économique de soutien à l'entreprise privée" in L'Etat, rouge de notre exploitation, Montréal, Editions de la F.T.Q., 1971, 21-87.
- (6) Kierans, Eric. "Contribution of the Tax-System to Canada's unemployment and Ownership Problems", Address to the Annual Meetings of the Canadian Economics Association, St-John (Terre-Neuve), 3 juin 1971, (inédit).
- (7) GILL, Louis, "Croissance et asservissement", Socialisme québécois, no 23 (1972), 11-32.
- (8) MARTIN, F. et A. RAYNAUD, op.cit., 207.

Demain: La thèse du développement du sous-développement.

LIBRE OPINION

La formation universitaire de l'optométriste

par CLAUDE BEAULNE
directeur de l'École d'optométrie

Dans Le Devoir du lundi 26 février paraissait un article intitulé: "Menaces de disparition, les opticiens réclament une intervention de l'ombudsman". Il est nécessaire, pour relever certaines inexactitudes dans ce texte, de clarifier la situation quant à la formation universitaire de l'optométriste, en regard de la formation technique de l'opticien d'ordonnance.

La première déclaration à rectifier est la suivante: "Actuellement, un opticien d'ordonnance a une année de scolarité de moins qu'un optométriste". Cette formulation ambiguë peut facilement laisser croire que la scolarité totale d'un opticien d'ordonnance est de 16 années, celle de l'optométriste étant au minimum (et pour le Québec), de 17 années. L'écart entre les deux scolarités est beaucoup plus grand. La première différence existe déjà au plan des pré-requis pour l'accès à l'étude des deux professions (puisque la loi 250 accorde le statut de professionnel à l'opticien d'ordonnance). Alors que le candidat qui possède son cours secondaire ou même une onzième année peut être admis à l'étude, dans le cas de l'opticien d'ordonnance, (1) le candidat à l'étude de l'optométrie n'est admis que s'il possède le diplôme d'études collégiales (D.E.C.) avec concentration dans les Sciences de la Santé. Ce diplôme est obtenu après deux années au CEGEP.

Ces conditions d'admission à l'étude de l'optométrie sont les mêmes que pour toutes les écoles, facultés, ou tous les départements universitaires du domaine de la santé. La formation pré-requis de l'étudiant en optométrie est donc la même que celle exigée de tous les autres candidats à la chirurgie dentaire, à la médecine, à la pharmacie etc..

L'autre différence importante se rapporte à l'ensemble du programme de cours de chaque groupe. La formation de l'opticien d'ordonnance est répartie sur deux demi-journées de cours par semaine pour une période de deux ans: ceci ne représente même pas une année complète de scolarité en termes de crédits d'enseignement. L'École d'optométrie de l'université de Montréal offre à ses étudiants un programme de trois années de scolarité à temps complet.

La scolarité maximale qui conduit à l'admission de la pratique comme opticien d'ordonnance est donc de 13 années alors que celle qui admet l'étudiant à la pratique de l'optométrie est d'au moins 17 années, ce qui déjà amène une différence de quatre années dans le niveau de scolarité. Vu dans l'esprit d'une reorganisation globale de cet enseignement, nous croyons que la formation technique de l'opticien d'ordonnance pourrait se situer, à la rigueur, au niveau du CEGEP.

Après les trois années d'optométrie professionnelle, à temps complet, l'université de Montréal décerne présentement, à ceux qui ont répondu à toutes les exigences du programme, une licence-essences "Optométrie" (L.Sc.O.). Il est toutefois absolument faux de prétendre que

le "doctorat" obtenu à Chicago ou ailleurs est octroyé à ces optométristes sans scolarité justifiant ce titre, tout simplement sur versement d'une somme d'argent". Tous les candidats qui le désirent, et qui possèdent les pré-requis, peuvent obtenir des diverses écoles d'optométrie nord-américaines le doctorat professionnel en optométrie (O.D.). Ce grade s'obtient après quatre années de scolarité (2). Nous sommes donc loin des allégations parues dans cet article du 26 février dernier, au sujet du grade.

Vouloir limiter le rôle de l'optométriste à la "réfraction", c'est le limiter à l'exécution d'une technique alors qu'il a la compétence pour poser un diagnostic, formuler une ou des thérapeutiques, évaluer le progrès, bref, poser d'autres actes et d'autres gestes pour lesquels il reçoit la formation nécessaire. Limiter l'optométrie à la réfraction, c'est la ramener au seul plan technique, alors qu'il a été clairement établi par le Comité de développement académique de l'université de Montréal que:

1) L'École d'optométrie forme au sein de l'université des optométristes qui sont considérés comme des professionnels par la loi, des professionnels de la santé qui rendent des services indispensables à la population.

2) L'enseignement de l'optométrie relève du niveau universitaire et l'optométrie ne peut pas être considérée comme une technique paramédicale.

3) L'optométrie est une profession dûment reconnue qui compte sur l'École pour lui fournir les diplômés dont elle a besoin. La disparition de ces derniers ou la limitation de leur champ d'activité priverait la population de services essentiels. Ceci s'explique facilement par le fait que les services rendus par l'optométriste ne se limitent pas et ne peuvent pas se limiter à la réfraction, comme on voudrait le laisser croire.

A l'aide de la structure du programme d'études nous pourrions démontrer de façon péremptoire que l'optométrie est une discipline académique, scientifique et de niveau universitaire; cette discipline évolue continuellement grâce à la recherche et à ses programmes d'études supérieures.

Il est suffisamment clair que les pressions exercées par certaines personnes et certains groupements veulent réduire le rôle de l'optométriste à celui de "technicien de la réfraction" alors qu'une déclaration universitaire officielle et le programme de cours prouvent que le rôle de l'optométriste s'étend bien au-delà.

Bref, la pratique de l'optométrie comporte donc des actes qui se placent bien au-delà de la seule "réfraction" au sens où certains l'entendent et le fait de ne pas reconnaître ces actes comme partie intégrante du travail de l'optométriste aurait pour effet de priver la population

du Québec de services qui ont été jugés essentiels et indispensables par tous les comités et toutes les commissions qui ont étudié cette question.

(1) Depuis l'année dernière, on a commencé à exiger une première année de CEGEP.

(2) Le système anglophone de formation en optométrie décerne le doctorat professionnel en optométrie (O.D.) après deux ans de pré-optométrie (l'équivalent de notre CEGEP) auxquelles s'ajoutent quatre années d'optométrie professionnelle.

COURS

de perfectionnement en CONFIANCE EN SOI!

Ce cours vous aidera à développer...

LA VRAIE CONFIANCE EN SOI
(Pour mieux réaliser toutes vos ambitions)

L'ENTHOUSIASME
(Pour vivre pleinement votre vie)

L'ESPRIT DE DECISION
(Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef)

L'ART DES RELATIONS HUMAINES
(Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux)

L'ART DE PERSUADER PAR LA PAROLE
(Pour mieux vendre vos idées et vos produits dans une discussion, une vente et même devant un public)

VOUS AUSSI

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit.

Ce n'est pas un cours théorique; mais un cours pratique de 15 semaines UN SEUL SOIR PAR SEMAINE

Venez assister à une **DEMONSTRATION GRATUITE**

Les Samedis, 3 et 10 mars à 10h. A.M.

Hôtel Sheraton Mont-Royal
1455 Peel, suite M-36 (métro Peel)
Pour une entrevue personnelle
Signalez: 842-8186 ou 381-6662

Les frais de cours sont déductibles selon la Loi de l'impôt sur le Revenu.

Depuis 1954, plus de 15.000 adultes et plus de 150 compagnies, communautés et associations ont profité de nos cours.

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions

L'INSTITUT DE PERSONNALITE
Joseph Sneyd LeBeau

Nous voulons développer l'esprit d'entreprise.

INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTRE DE L'EDUCATION

POUR PERMIS DE CULTURE PERSONNELLE

EN VERTU DE LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

COMTE DE DORION

CONVENTION DU PARTI QUEBÉCOIS

BIENVENUE A TOUS

INVITES:

MME ISABELLE FECTEAU
présidente de la Convention

M. PIERRE MAROIS
ex-président de l'exécutif (valeur invitée)

M. LOUIS-PHILIPPE GAGNON
président du comté de Dorion (animateur)

M. RENE LEVESQUE
président du parti et candidat à la convention

ENDROIT:

SOUS-SOL DE L'EGLISE ST-ARSENE,
1025 RUE BELANGER, EST
COIN CHRISTOPHE-COLOMB

DATE:

DIMANCHE
LE 4 MARS 1973
2h. P.M.

Québécois, le temps presse!

La CSN prépare une vaste campagne de recrutement

par Pierre Richard

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) s'apprête à lancer au cours des prochaines semaines une vaste campagne d'organisation des travailleurs non-syndiqués à l'échelle de tout le Québec et, pour ce faire, procédera à la formation accélérée de plus de 500 militants syndicaux.

LE DEVOIR a appris que la CSN compte ainsi syndiquer plusieurs dizaines de milliers de travailleurs et qu'elle dresse présentement dans chaque région du Québec des "cartes d'organisation" indiquant les entreprises non syndiquées, les secteurs et les endroits prioritaires, les contacts sur lesquels elle peut compter, etc.

Interrogé au sujet de cette vaste opération en préparation, M. Norbert Rodrigue, président par intérim de la CSN, a déclaré: "Cet effort sans pré-

cedent de syndicalisation des travailleurs québécois sera la réponse de notre mouvement à l'entreprise de répression menée par le pouvoir en place contre les travailleurs. Il ne faut surtout pas oublier que cette répression touche autant les travailleurs non-syndiqués que les travailleurs organisés."

M. Rodrigue a réitéré le message qu'il répète inlassablement depuis l'emprisonnement des présidents des trois centrales syndicales CSN, FTQ et CEQ: Le mouvement ouvrier ne doit pas répliquer au régime par des manifestations émotives et spontanées; il doit viser avant tout son organisation et la formation des travailleurs.

Ce n'est pas la première fois qu'une centrale syndicale lance une campagne d'organisation. Celle-ci a toutefois des caractéristiques originales: elle touchera toutes les régions du Québec et des secteurs très diversifiés et, surtout, elle sera menée de façon radicalement différente que les campagnes traditionnelles d'organisation syndicale.

Plutôt que d'être menée par des permanents syndicaux, bien payés pour faire ce travail et souvent parachutés dans un secteur ou dans une région, cette campagne sera essentiellement fondée sur le militantisme de travailleurs syndiqués déjà enracinés dans une région.

La campagne sera quand même menée sous la responsabilité du service d'organisation de la CSN et les permanents syndicaux y participeront activement, mais la dure tâche de convaincre, de recruter, d'organiser sera assumée par des militants déjà sur le terrain.

Dans une quinzaine de jours, doivent débuter des sessions intensives de formation de militants syndicaux, membres de syndicats locaux, qui réaliseront cette campagne d'organisation. Ces sessions dureront deux jours chacune et elles doivent se dérouler partout au Québec dans une période de huit semaines. La première doit avoir lieu à Sherbrooke à la mi-mars.

Au cours de ces sessions, différents thèmes seront abordés; problèmes politiques, questions économiques, législation du travail, liens entre les pouvoirs politique, judiciaire, financier... La CSN fera sans doute appel à quelques spécialistes extérieurs au mouvement syndical pour développer certains de ces thèmes.

Ce nouveau style d'organisation syndicale rappelle le débat qui s'est dérou-

lé au dernier congrès du Syndicat des métaux (FTQ) sur le fait que 40% des effectifs recrutés par les métaux au cours de la dernière année l'avaient été par un comité de citoyens du sud-ouest de Montréal, le Popir (Projet d'organisation populaire, d'information et de regroupement) avec un budget insignifiant. Les succès de ce groupe provenaient de son enracinement dans le milieu et de son militantisme. Mais cette nouvelle approche est encore loin d'être acceptée par les organisations syndicales.

Dans cette campagne d'organisation des travailleurs non-syndiqués, la CSN n'exclut pas la participation de militants de groupes populaires mais elle mise avant tout sur ses propres forces, les militants des syndicats locaux.

La CSN n'a pas encore identifié les

secteurs (industries, commerces, services) et les régions où elle a le plus de chances de faire des percées. La stratégie définitive sera mise au point dans les prochaines semaines alors que les "cartes d'organisation" dans chaque région auront été dressées.

Tout en étendant sa base et en solidifiant son organisation pour mieux faire face aux multiples assauts dont elle est l'objet, la CSN compte par cette opération reprendre le terrain perdu depuis juin dernier. On sait qu'avec la scission qui a donné naissance à la CSD et avec le départ des fonctionnaires provinciaux et les quelques autres syndicats importants, la CSN a perdu quelque 60,000 membres; soit presque le quart des effectifs qu'elle possédait avant juin 1972.

suites
de la première
page

SEPTEMBRE NOIR

a annoncé radio Omdurman capté au Caire.

De même à Bonn, le gouvernement Brandt est entré en contact avec son ambassade à Khartoum pour s'informer des implications de la séquestration.

L'ambassadeur des Etats-Unis et le chargé d'affaires belge ont été blessés au cours de l'attentat a-t-on appris de source sûre dans la capitale soudanaise, hier soir.

Les deux ambassadeurs auraient été blessés par des coups de feu tirés en l'air par le commando palestinien au moment de l'attaque, indique-t-on de même source.

Leurs blessures seraient toutefois légères et un médecin soudanais a été autorisé par les septembristes à entrer dans l'ambassade pour les soigner.

Le chargé d'affaires japonais au Soudan a été relâché au bout de deux heures par les Palestiniens, a-t-on annoncé à Tokyo selon un message officiel reçu par le ministère japonais des Affaires étrangères, en fin de soirée.

M. Shigeru Nomoto, second secrétaire à l'ambassade du Japon à Khartoum, assumait les fonctions de chargé d'affaires en remplacement de l'ambassadeur, M. Ki Nemoto, absent de la capitale soudanaise.

A l'heure de mettre sous presse, le Foreign Office rapportait en citant son ambassade à Khartoum, que les membres du commando s'étaient frayés un passage en tirant des coups de feu et, selon le gouvernement allemand, un diplomate belge a été blessé. Des témoins ont entendu six coups de feu et, selon l'ambassadeur britannique dans la capitale soudanaise, les forces de police ont assiégé les locaux de l'ambassade séoudite.

La radio égyptienne a annoncé hier soir que des représentants officiels soudanais ont pris contact avec le commando palestinien pour lui affirmer que leur gouvernement "tient à la sauvegarde des otages et des membres du commando."

Rappelons que Sirhan Bichara Sirhan est interné à San Quentin avec une sentence à perpétuité pour le meurtre, en 1968, du sénateur Robert Kennedy. Condamné d'abord à la peine capitale, la sentence a été commuée automatiquement en emprisonnement à vie quand la Cour suprême de Californie a interdit les sentences de mort.

Quant à Abou Daoud et à ses compagnons, détenus en Jordanie, ils étaient arrivés au Royaume hachémite, selon l'accusation, sous de fausses identités en vue d'exécuter un spectaculaire coup de main en séquestrant le gouvernement de Jordanie réuni en conseil. L'opération avait échoué.

A Berlin-Ouest, la police a renforcé hier soir les mesures de sécurité aux abords des prisons de Berlin-Ouest dans lesquelles sont incarcérées les principales "têtes" de la "bande à Baader-Meinhof".

ENTENTE PQ-UN

M. Loubier veut aller sur la voie de la souveraineté. C'est alors seulement que les stratèges du PQ pourraient examiner avec l'UN l'idée d'un accord purement tactique aux termes duquel, par exemple, les indépendantistes consentiraient à s'abstenir de brigner les suffrages dans une dizaine de circonscriptions où les chances d'une victoire unionniste seraient jugées raisonnables. En retour, l'UN ne ferait pas campagne dans les circonscriptions où le PQ s'est déjà affirmé, principalement celles de la région montréalaise.

De cette alliance électorale ne naîtrait pas nécessairement une alliance parlementaire, à moins que le programme politique de l'Union nationale, quand il aura été définitivement établi, dans quelques mois, présente plusieurs points communs avec celui du PQ sur des points essentiels.

Ce qu'il faut retenir pour l'instant, à plus d'un an de la date prévue des élections, c'est que le PQ n'est pas irréductiblement opposé à une forme quelconque d'alliance électorale pour autant que cette entente, quelle qu'elle soit, ne l'entraîne pas sur la voie de compromis que les militants ne pourraient accepter.

Théoriquement, comme le signalait hier le politologue Maurice Pinard, l'alliance électorale, si elle doit se produire, réunirait plutôt des groupes naturellement

apparentés au plan idéologique: l'UN et le Ralliement des créditistes. Ainsi prendrait forme cette "coalition de la droite" dont le spectre, au lendemain du congrès créditiste, s'est profilé dans le ciel politique québécois. En effet, entre le PQ et le Parti libéral, situés aux deux extrêmes de l'éventail, on songe naturellement à un regroupement des deux formations de centre-droite et de droite.

Mais, s'il arrivait que les créditistes, s'estimant assez puissants pour se dispenser de l'aide unionniste, écartent toute invitation au regroupement, M. Loubier serait alors réduit à l'isolement. C'est pourquoi, il explore dès à présent tous les chemins de son avenir incertain. Il a d'autant plus intérêt à le faire cet hiver que son programme politique est en voie d'élaboration et qu'il n'hésitera pas à le modifier selon ses amitiés nouvelles.

Cet opportunisme répugne au Parti québécois qui, par principe, surtout après un congrès au cours duquel il a accentué son orientation social-démocrate, voudrait pouvoir entreprendre seul la prochaine bataille électorale, sans attaches et sans hypothèque.

Mais, puisqu'une alliance avec le nouveau Ralliement d'Yvon Duipuis est inconcevable dans le contexte actuel, le réalisme électorale interdit au PQ de rejeter sans examen les propositions qui pourraient lui être faites. Il n'est pas en mesure, comme le faisaient hier MM. Burns et Lessard, de professer un souverain dédain pour l'UN, ce "parti politique en naufrage". La conquête de cette fraction vitale de l'électorat, sans laquelle la prise du pouvoir serait illusoire, l'amène à faire preuve d'une certaine souplesse.

Si des sondages devaient révéler qu'une telle alliance, encore une fois limitée et tactique, représentait un concours supplémentaire de deux ou trois pour cent des voix, le PQ pourrait-il opposer une fin de non-recevoir à l'UN, compte tenu du multipartisme actuel?

TRENTE JOURS

mission de police. Le juge a rappelé que, dans le passé des gens s'étaient déjà prévalus des dispositions de cette loi. En terminant le juge demanda de nouveau à Rollin s'il voulait répondre.

"Les mêmes questions m'ont déjà été posées: j'ai eu des claques sur la gueule parce que j'avais dit la vérité. Je suis pris des deux bords. Si je réponds, je vais manger encore des claques sur la gueule. Si je ne réponds ou je dis des mencheries, je vais aller en dedans."

Me Maurice S. Hébert, l'avocat de Rollin expliqua alors que depuis l'incident avec les policiers, son client n'était plus le même et qu'il était dans un état dépressif extrême.

Me Carrier encore plus en colère voulut à son tour intervenir. Il réussit à expliquer qu'il avait été présent lors de l'interrogatoire de Rollin qui s'était déroulé dans la pièce voisine de son bureau. Selon lui, Rollin n'a pas été brutalisé et, contrairement à ce qu'il prétend, il a pu manger et boire. Il l'aurait fait à la cafétéria du centre Parthenais avec les policiers.

Devant la passion de Me Carrier, le juge Brunet dut à nouveau intervenir. Il demanda alors encore une fois à Rollin s'il voulait répondre. Celui-ci refusa. Me Carrier exigea alors que le témoin soit déclaré coupable d'outrage au tribunal.

C'est à ce moment que Rollin nomma son présumé agresseur, le sergent-détective André Campeau, de la police de la CUM. Pointant le sergent-détective Alphonse Gélinau qui était assis à la table des procureurs, Rollin déclara:

"Ti-Phonse, toi, t'es un gars correct, Adamo et Olynyck ne m'ont jamais battu, eux. J'ai été battu par le gars le plus fort de la police, André Campeau."

Encore une fois, Me Carrier voulut intervenir en faisant valoir que les accusations du témoin le concernaient personnellement. Mais, il fut interrompu par Rollin qui ajouta:

"Ca fait cinq ans que j'ai laissé le gambling. Aujourd'hui je suis "legit". J'étais le plus gros gambler. C'est moi qui acceptais les plus gros paris. J'ai fait deux ans de prison pour rien. Si ils avaient été honnêtes, j'aurais aimé ça me vider le coeur."

Jugeant alors que les explications fournies par le témoin étaient insuffisantes, le juge déclara alors Jean-Paul Rollin coupable d'outrage aux commissaires. Il demanda ensuite au témoin s'il avait quelque chose à ajouter avant la sentence.

Rollin demanda d'être détenu dans un endroit où il ne pourrait pas être battu par les policiers. Il expliqua ensuite qu'il avait fait deux ans de prison pour rien après quoi il avait travaillé à presser des chemises pour \$1.50 de l'heure.

Cela a pris trois ans pour qu'ils m'augmentent à \$1.80. C'est un spécial qu'ils m'ont fait. C'est la police qui m'a fait perdre mon job."

Après un ajournement, Me Hébert expliqua qu'à la suite de l'incident en question, Rollin était devenu tellement nerveux que ses patrons ont dû le congédier car il ne pouvait plus manipuler les machines. Il demanda aux commissaires d'être le plus clément possible.

De son côté, Me Carrier réclama une sentence qui serve d'exemple à ceux qui voudraient agir de la même façon.

"Il faut montrer qu'on ne vient pas ici pour jouer."

Quant à Rollin, il ajouta que, depuis cinq ans, il était réhabilité et qu'il ne trempe plus dans rien d'illégal.

"Les policiers m'ont battu et pour ça je vais aller en prison", conclut-il.

A la suite de ces longues minutes chargées d'émotion et de tension, le juge Brunet condamna Rollin à 30 jours de prison et lui intima l'ordre de revenir devant la commission le 20 mars prochain.

Avant de terminer, indiquons que le témoignage de Rollin devait être précédé par ceux d'Angelo Lanzo et Solly Levine. Ces messieurs étaient présents hier matin.

MITCHELL SHARP

conférence si la commission de contrôle le jugeait indispensable.

Le doute aussi peut planer en ce qui concerne la tenue d'élections au Sud-Vietnam "si possible dans les trois mois" et sur la création et le fonctionnement de ce conseil de réconciliation qui doit englober des représentants du gouvernement de Saïgon, ceux du gouvernement révolutionnaire provisoire et ceux de la "troisième force".

Quant à la réunification du Vietnam, elle constitue une sorte de lointaine promesse que ni Hanoi ni Saïgon ne peuvent même envisager pour le moment.

Voici le texte de la déclaration de M. Mitchell Sharp lors du paraphe de l'acte final de la conférence de Paris:

Le Canada accepte l'esprit de l'acte de cette conférence. Nous désirons également nous associer aux déclarations de bonne volonté et de coopération qui se sont traduites tout au long de cette conférence, comme dans le document qui nous est soumis. Pour ces raisons, nous sommes disposés à le signer. Je voudrais préciser toutefois que nous devons en étudier les termes et notamment les articles 6 et 7, afin de déterminer s'ils sont de nature à rejoindre l'un des principaux objectifs que nous avons toujours soutenus comme étant essentiels au bon fonctionnement de la C.I.C.S., reflétant par là notre expérience d'un quart de siècle de surveillance internationale au Vietnam et ailleurs dans le monde. En général, les articles 6 et 7 sont utiles, un effort certain a été accompli pour satisfaire notre objectif, mais cet effort sera-t-il suffisant et produira-t-il des résultats?

Les modalités prévues aux articles 6 et 7 feront l'objet d'un examen détaillé alors que le gouvernement du Canada déterminera dans quelle mesure les conditions que nous avons jugées essentielles à notre participation à la C.I.C.S. au-delà de la période initiale de soixante jours, ont été respectées et sont susceptibles de l'être dans l'avenir.

Je dois ajouter qu'en signant l'acte, je n'accepte au nom du Canada aucune responsabilité qui n'aura pas déjà été prévue lors de notre engagement initial à l'égard de la commission, ni rien au-delà de ce qui a déjà été établi par notre position officielle. Enfin, le Canada ne se considère comme lié par les dispositions prévues à l'acte que dans la mesure où mon pays demeure dans la commission, et si le Canada devait juger nécessaire de mettre fin à sa participation à la C.I.C.S., il cessera de se considérer comme lié formellement par l'acte.

Pour sa part, le secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, est très satisfait des résultats de la conférence, a déclaré son porte-parole, M. Robert McCloskey. Le secrétaire d'Etat américain estime que les objectifs que les Etats-Unis s'étaient fixés ont été atteints. En principe, le chef du département d'Etat se propose de quitter Paris demain.

Voici en substance les dispositions de l'acte final:

● Le préambule mentionne les noms de tous les gouvernements participant à la conférence dans l'ordre alphabétique français: Canada, République populaire de Chine, Etats-Unis, France, Gouvernement révolutionnaire provisoire de la république du Sud-Vietnam, Hongrie, Indonésie, Pologne, République démocratique du Vietnam, Royaume-Uni, République du Vietnam, URSS, en présence du secrétaire général des Nations unies.

● Article 1er: les parties participant à la conférence prennent connaissance et approuvent l'accord de Paris du 27 janvier 1973 et des quatre protocoles annexés.

● Article 2: les parties à la conférence considèrent que l'accord du 27 janvier répond aux aspirations et aux droits fondamentaux du peuple vietnamien, c'est-à-dire l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Vietnam, au droit d'autodétermination de la population sud-vietnamienne et au désir de paix des peuples du monde.

● Article 3: les parties à la conférence prennent solennellement connaissance des engagements pris par toutes les parties qui ont signé les accords de Paris sur le Vietnam (Etats-Unis, Saïgon, Hanoi et GRP).

● Article 4: toutes les parties à cette conférence reconnaissent solennellement et respectent strictement les droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien (indépendance, souveraineté, unité, intégrité territoriale du Vietnam) et le droit à l'auto-détermination de la population sud-vietnamienne.

● Article 5: les parties participant à la Conférence appellent tous les pays à respecter strictement les droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien (indépendance, souveraineté, unité, intégrité territoriale du Vietnam) et le droit à l'auto-détermination de la population sud-vietnamienne.

● Article 6: les quatre parties à l'accord de Paris sur le Vietnam (Etats-Unis, Saïgon, Hanoi et GRP) ou bien les deux parties sud-vietnamiennes (Saïgon et GRP) peuvent individuellement ou par une action conjointe, informer les autres parties participant à la conférence de l'application de l'accord.

Les quatre parties à la conférence de Paris sur le Vietnam ont le droit de recevoir les rapports de la commission internationale de contrôle et de supervision. Ces parties (RDV, GRP, République du Vietnam et Etats-Unis) peuvent soit individuellement soit par une action conjointe, transmettre ces rapports aux autres parties à l'acte final.

● Article 7: en cas de violation de l'accord de Paris du 27 janvier ou des protocoles annexes comportant une menace à l'indépendance, à l'unité, à la souveraineté ou à l'intégrité territoriale du Vietnam, les pays signataires

de l'accord et des protocoles annexes (Etats-Unis, Hanoi, Saïgon et G.R.P.) pourront individuellement ou conjointement se consulter avec les autres parties signataires de l'acte pour déterminer les mesures nécessaires à prendre.

La conférence internationale du Vietnam pourra être reconvoquée à demande conjointe de la république démocratique du Vietnam et des Etats-Unis ou bien à la demande d'au moins six des parties signataires de l'acte final.

● Article 8: les parties signataires de l'acte prennent connaissance des engagements pris par les quatre parties à l'accord de Paris sur le Vietnam (Etats-Unis, Hanoi, Saïgon et G.R.P.) concernant l'indépendance, la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale et la neutralité du Laos et du Cambodge comme il est stipulé dans l'accord de Paris du 27 janvier.

Article 9: l'acte final de la conférence internationale sur le Vietnam, prendra effet immédiatement après sa signature. Il est précisé que les signatures n'impliquent pas une reconnaissance réciproque entre les signataires.

Suivent les signatures.

LE CSE

Suite de la page 3

semble-t-il, trop chargés, surtout dans le secteur de l'enseignement professionnel."

"Les exigences trop précises des institutions supérieures et de corporations professionnelles menacent également l'autonomie des institutions, autonomie nécessaire aux institutions et aux enseignants", signale-t-il.

Concernant l'éducation des adultes, le Conseil fait remarquer que c'est l'ensemble de la situation pédagogique qui doit être corrigée de fond en comble et que la politique des examens doit être la même que dans les autres sec-

teurs. Ces examens, dit-il, devraient évaluer des habiletés plutôt que l'assimilation de connaissances théoriques. Il faudrait aussi faire disparaître les examens de certification et de promotion du ministère et mettre en place un corps professionnel stable capable d'élaborer des évaluations adaptées aux besoins particuliers de cette clientèle.

PRENEURS

Suite de la page 3

l'escouade de la moralité de la police de Montréal arrêta à nouveau Gordon Ball et Armen Atenian ainsi que Gary Ball et Soby Gardner, deux têtes d'affiche dans le bookmaking. Leonard Adler, Vaughn Rothstein, Louis Israël, et trois jeunes femmes.

Installé dans les bureaux de Presidential Mortgage, au 6655 Côte-des-Neiges, Atenian avait en sa possession une feuille contenant pour \$4,100 de paris. A son domicile, les policiers trouvèrent une autre liste indiquant celle-là des paris pour un total de \$88,000.

Pour ces deux offenses, Atenian a été condamné à \$5,000 ou à sept mois de prison.

Atenian doit revenir devant la commission d'enquête pour être interrogé plus longuement sur ses activités dans le bookmaking, aux côtés des frères Ball.

BRAWLEY

Suite de la page 3

étaient cotées à \$1.17. Les actionnaires ont alors porté plainte et ces actions ont été interdites à la Bourse canadienne en février 1972 après avoir été reuées provisoirement en novembre 71 au moment où le ministère des Institutions financières entreprenait une enquête à ce sujet.

L'accusation de fraude de \$5 millions a été retirée contre M. Brawley bien qu'elle demeure contre les deux autres.

AUX

ÉTUDIANTS, PROFESSEURS ET MEMBRES DU PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Suite à l'obtention d'une injonction destinée à permettre le retour à une situation normale, les professeurs, étudiants et membres du personnel dont l'activité a été empêchée au cours des derniers jours, sont invités à se présenter pour la reprise des activités habituelles le vendredi 2 mars au matin à compter de 8 h 30.

L'Assemblée nationale repousse une motion de censure créditiste

par Pierre O'Neill

QUEBEC — "Il convient de revoir les objectifs du système d'éducation et d'y réfléchir", déclarait hier le ministre François Cloutier à l'Assemblée nationale alors que le gouvernement s'apprêtait à défaire une motion de censure du Ralliement créditiste.

Il y a dix ans, rappelait le ministre, que ces objectifs étaient définis et dans un contexte qui ne peut être comparable à celui d'aujourd'hui.

Au nom du Ralliement créditiste, c'est le député de Richmond, M. Yvon Brochu, qui a présenté la motion que se lisait ainsi: "Cette Assemblée est d'avis que le gouvernement, devant les malaises croissants en éducation, doit être blâmé pour avoir négligé d'adopter des mesures préventives et d'avoir refusé de donner à la population du Québec un système d'éducation conforme à ses aspirations".

Pendant plus de deux heures, s'est alors poursuivi un insolite débat où on pu observer l'auto-destruction de l'opposition bien avant le blâme à l'endroit des politiques du gouvernement.

Pour sa part, le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, qualifiait l'initiative créditiste de démagogie et les créditistes de profiteurs qui arrivent, sans proposer de solutions, pour attiser le feu et vendre leur sorcellerie, "comme ils sont capables de le faire avec les moyens financiers que la pégre peut leur apporter".

Plus étonnant encore, le parti de l'Union nationale critiquait la motion de censure créditiste et votait du côté du gouvernement. Le critique de l'UN en matière d'éducation, M. Jean-Noël Tremblay, expliquait que la motion créditiste ne suggérait aucun correctif et ne conduisait pas au redressement de la situation dans le domaine de l'éducation. En outre, M. Tremblay trouvait illogique le Parti québécois d'appuyer la motion de censure créditiste après en avoir dénoncé les intentions. Enfin, le critique de l'UN reconnaissait des problèmes sérieux à tous les paliers du système d'éducation, mais faisait valoir qu'il importe avant tout de redéfinir et reformuler les orientations maitresses.

Il n'en fallait pas davantage au ministre de l'Éducation, M. Cloutier, pour qualifier l'intervention de son adversaire unioniste, "d'intelligente et de raisonnable". "Il a admirablement situé le sujet".

Quant au Ralliement créditiste, le ministre de l'Éducation ne voit dans l'attitude de ce parti que le besoin de se

trouver un "cheval de bataille électoral". Et M. Cloutier est convaincu que le Ralliement créditiste est dans l'erreur. "Il a oublié que maintenant la population est de plus en plus instruite. Spéculer sur les préjugés, se baser sur la chasse aux sorcières, vouloir à tout prix exploiter ce qu'il y a de plus réactionnaire dans l'être humain va à l'encontre même des objectifs que nous avons su nous donner et partiellement atteindre".

Pour le reste, le ministre de l'Éducation soutient que l'erreur de trop de gens consiste à imputer au système d'éducation le malaise même de la société. "Ce qui se passe ici, se passe partout au monde".

En conclusion, M. Cloutier affirmait: "On peut penser ce que l'on veut de l'action du gouvernement en matière d'éducation, mais je pense que pour tout esprit réaliste, objectif, il est évident qu'il y a eu depuis trois ans amélioration considérable sur les plans financier, administratif et sur le plan des contenus. La partie est gagnée en ce qui concerne ce grand mouvement en avant où se jouera l'avenir du Québec parce qu'il y a, entre le produit national brut et l'éducation, une corrélation indiscutable".

En présentant la motion de censure de son parti, le créditiste Yvon Brochu a mis beaucoup d'insistance à dénoncer la "bureaucratisme sèche et déshumanisante" du ministère de l'Éducation. Il y relève des effets de cinq ordres:

une certaine persistance de l'obscurité du système lui-même; l'anonymat du système; une espèce de déification du pouvoir public; la peur du changement de la part du ministère; un développement tentaculaire autoprotecteur visant à pallier les difficultés que le ministère rencontre.

Puis abordant le rôle appliqué du ministère de l'Éducation, le créditiste excessif aux niveaux élémentaire et secondaire où, dit-il, le ministère prend tout le chemin sur le plan conceptuel et dans les détails d'exécution de la gestion.

Enfin, le député créditiste de Richmond a voulu souligner "l'absurdité" des méthodes de gestion du ministère et prétend que l'adoption de principes de gestion moderne pourrait régler nombre de problèmes. A cet égard, il notait que les budgets sont approuvés et retournés aux commissions scolaires l'année suivante plutôt que précédant l'année financière. Pour en arriver à une "vraie décentralisation", M. Yvon Brochu suggère que le ministère consente aux autorités régionales des instruments et des pouvoirs leur permettant de fonctionner efficacement.

En dernier lieu, le critique du Parti québécois, Claude Charron, se retrouvait seul à exprimer toute sa confiance aux technocrates du ministère de l'éducation. Il a par ailleurs voulu souligner la maladresse des interventions du ministre Cloutier en milieu scolaire. Essentiellement, le député péquiste de Saint-Jacques a demandé au gouvernement s'il lui faudra toujours attendre pour agir et trouver des solutions que le monde étudiant soit en ébullition, que des crises surgissent, que se tiennent des manifestations dans les rues? Au critique du PQ, il apparaît que c'est là le choix qu'a fait le gouvernement.

Un accusé comparait

Un homme de toute petite taille, portant un bandeau noir à l'oeil gauche, à comparu, hier, pour répondre à des accusations d'enlèvement, de séquestration, d'extorsion et de conspiration, le tout en rapport avec l'enlèvement d'un gérant de banque, de son épouse et de ses quatre enfants pour l'obtention d'une rançon de \$150.000.

L'accusé, mesurant 5 pieds, est un certain Robert Pleau, 26 ans, qui aurait été appréhendé le 27 février dernier alors qu'il allait cueillir la rançon préparée par sa victime, M. Laurier Leduc, gérant de la succursale de la Banque de Montréal aux galeries d'Anjou.

La veille, trois individus se seraient présentés à la résidence de M. Leduc armés de mitraillettes et coiffés de cagoules. Ils s'étaient emparés de Mme Leduc et des 4 enfants tandis qu'ils obligeaient le gérant à préparer la rançon qu'il devait déposer dans une ruelle du nord de la ville. C'est à cet endroit que le dénommé Pleau aurait été arrêté. La police cherche toujours les deux autres malfaiteurs. Personne dans ce spectaculaire attentat n'a été blessé ou molesté.

Le juge Claude Lamoureux a fixé la date de l'enquête au 8 mars et a ordonné l'incarcération de Pleau jusqu'à l'enquête sur le cautionnement qui aura lieu samedi.

Les technologistes médicaux invités à ne plus entreprendre d'analyses dans les hôpitaux

par Pierre Richard

Peu d'hôpitaux ont subi hier les contrecoups de l'ordre qu'a lancé mercredi la Corporation des technologistes médicaux du Québec à ses 2.800 membres de s'abstenir d'effectuer toute analyse chimique.

Un tel ordre, s'il avait été suivi, aurait considérablement ralenti le rythme des activités dans les hôpitaux du Québec. Hier, on ne signalait que quelques cas de ralentissement dans la région métropolitaine.

Par ailleurs, suite à cette menace de "grève perle", le ministère des Affaires sociales aurait donné l'assurance qu'une protection légale des techniciens en laboratoire sera incluse dans les projets de lois qui sont présentement à l'étude.

L'ordre lancé par le secrétaire de la Corporation des technologistes médicaux du Québec, M. Raymond Simard, fait suite à un jugement rendu par la Cour provinciale selon lequel une analyse chimique du sang effectuée par un technologiste est prohibée par la Loi des chimistes professionnels.

En fait, le problème fondamental, semble-t-il, est que la Corporation des technologistes médicaux du Québec est menacée de disparition à très brève

échéance, son existence n'étant pas prévue dans le Code des professions qui est présentement à l'étude à l'Assemblée nationale.

Dans une mise au point aux journaux, le secrétaire de la Corporation des technologistes médicaux nie qu'il ait donné quelque ordre de grève que ce soit et affirme qu'il n'a fait qu'informer ses membres de l'existence du jugement de la Cour provinciale, laissant ceux-ci complètement libres de décider de poser des actes (analyses chimiques) déclarés illicites par la loi.

M. Simard affirme qu'il a entrepris des démarches auprès du gouvernement pour que la loi soit modifiée de telle façon que les technologistes médicaux ne contrevennent à aucune loi dans l'exercice de leur profession.

La directive de M. Simard aux 2.800 technologistes stipulait que ceux-ci doivent s'abstenir de faire toute analyse chimique dans les laboratoires d'hôpitaux et laisser faire ces analyses par les biochimistes, qui sont beaucoup moins nombreux. Elle mentionnait, cependant, que le technologiste pouvait orienter ou superviser le biochimiste en cas d'incertitude.

Temps de lecture: environ 3 minutes et cinq secondes.

Le whisky: test no. 2

2. Les Canadiens l'aiment parce qu'il est fabriqué au Canada. Vrai □ Faux □

Les gens aiment ce whisky, non parce qu'il est fabriqué dans notre propre pays mais parce que son velouté et sa saveur sont exceptionnels. Ce plaisir, ils le doivent à l'art de mélanger les whiskies. Un art qui s'est perfectionné au Canada, pour devenir ensuite international. Bien sûr, les Écossais avaient eu recours aux mélanges avant même que n'existe le premier whisky canadien, mais il s'agissait là de mélanges très élémentaires. En fait, bien des whiskies écossais se sont améliorés après avoir adopté les techniques canadiennes de mélange. A propos, le premier whisky américain composé de mélanges a été le Seagram's 7 Crown qui est, depuis 25 ans, le whisky le plus vendu aux États-Unis. Tout comme notre Seagram's V.O. est le whisky canadien le plus vendu au monde. Voilà qui en dit long sur notre art de mélanger les whiskies et sur le velouté incomparable qui s'en suit.

3. Les whiskies canadiens ont à peu près tous le même goût. Vrai □ Faux □

Faux. Chaque whisky a un goût précis qui le caractérise. C'est normal quand on pense au grand nombre de whiskies différents qui entrent dans la composition de tout bon mélange. Sans compter que le climat, les ingrédients et l'eau contribuent aussi à modifier le goût d'un whisky. Avec 6 distilleries réparties en travers le Canada et cinq types d'appareils de distillation, nous sommes les seuls à pouvoir produire la variété de saveurs nécessaires à la création d'un whisky parfaitement équilibré, si velouté que certains le boivent comme une liqueur. C'est un whisky unique au monde que personne n'a réussi à imiter en dépit de tous les efforts faits pour y arriver.

4. Les Canadiens boivent leur whisky avec de l'eau. Vrai □ Faux □

Moins de 25% des consommateurs boivent le whisky canadien nature ou avec de l'eau et

des glaçons. Environ 75% préfèrent le boire avec une boisson gazeuse comme le ginger ale, le soda ou le cola. Mais quelle que soit la façon dont vous préparez notre whisky, vous pourrez toujours apprécier son goût distinctif. Sa saveur riche et naturelle vient du fait qu'il est composé de plus de cent-vingt whiskies différents. Et ce mélange est si bien équilibré que sa douceur vous permet de le boire nature si tel est votre désir.

5. Le whisky canadien n'est renommé qu'au Canada. Vrai □ Faux □

Absolument faux. Vous trouverez du whisky canadien aussi bien chez Maxim's à Paris, au Waldorf à New York, au Mandarin à Hong Kong, qu'au Savoy à Londres. Et les amateurs ne sont pas tous des Canadiens, loin de là! Le Seagram's V.O. est le whisky canadien le plus vendu dans le monde entier. Reason de plus pour que nous lui assurions un goût constant qui flatte tous les palais. Notre tâche en est beaucoup plus difficile mais notre whisky en est tellement meilleur. Et pas besoin d'aller à Hong Kong pour en profiter.

6. Notre whisky est le meilleur parce qu'il est le plus vendu. Vrai □ Faux □

Pas nécessairement. Bien sûr, notre whisky est le whisky canadien le plus vendu au monde. Mais nous sommes devenus les plus importants fabricants de whisky parce que nous fabriquons un whisky exceptionnel. Et pour conserver ce titre, il faut que chaque personne déguste chaque gorgée avec le même plaisir. C'est pourquoi nous n'avons qu'un but: donner à chaque bouteille de V.O. le goût précis qui le caractérise et les standards d'excellence qui ont fait sa renommée...et la nôtre.



Des goûts et des couleurs...

Notre annonce "Test no 1" vous a peut-être appris quelque chose sur la fabrication du whisky. (Si vous ne l'avez pas lue, nous serons ravis de vous en faire parvenir une copie.)

Mais il y a plus. Le goût des gens peut en dire long à propos du whisky. C'est pourquoi nous en avons fait le sujet de notre deuxième test. Nous avons voulu savoir pourquoi tant de gens préfèrent le whisky. De quelle façon ils le boivent. Ce qu'ils aiment et n'aiment pas. Quand vous connaîtrez l'opinion des autres sur notre whisky, vous voudrez l'essayer. Franchement, c'est ce que nous espérons.

1. Le whisky est le spiritueux de prédilection des Canadiens. Vrai □ Faux □

On ne peut plus vrai. Il s'est vendu, en 1971, trois fois plus de whisky que du deuxième type de spiritueux le plus en demande sur le marché. Cela représente 50% de tous les spiritueux consommés au Canada. Les gens aiment le goût du whisky. Ils l'ont toujours aimé. Ils parlent de son velouté, de sa saveur naturelle, de son goût distinctif. Nous savons ce qu'ils aiment parce que nous avons effectué des sondages d'opinion très détaillés. Et parce que, depuis des années, c'est nous qui vendons le plus de whisky canadien.

Le whisky canadien des vrais connaisseurs.
Seagram's V.O.
Fabriqué au Canada avec fierté.



Autres questions à propos du whisky. Écrivez à Joseph E. Seagram & Sons, Limited, La Salle, Québec.

Bandits blessés par la police

Deux bandits ont été grièvement blessés hier après-midi au cours d'une chasse à l'homme qui a suivi un hold-up à la Banque impériale de commerce de Bedford, plus tôt dans la journée.

Selon la police, l'un des deux blessés graves serait un des frères Morin qui ont été, chacun à leur tour, acquittés ces derniers mois de deux meurtres dont l'un mêlé à la célèbre affaire de Casa Loma.

En soirée hier, les policiers n'avaient pas réussi à identifier positivement leur victime. Toutefois, les premiers rapports transmis indiquaient qu'il s'agissait de Jean-Louis Morin, le frère de celui qui avait été mêlé à l'affaire de Casa Loma. Jean-Louis Morin avait été acquitté du meurtre de Denise Vouigny parce que, légalement, on avait pu accepter un aveu de culpabilité fait sous la protection de la cour, lors du procès de celui qui avait été accusé la première fois du meurtre.

L'autre bandit grièvement blessé a été identifié comme étant Marcel Lawrence, un copain de Jean-Louis Morin. Il a été atteint dans l'abdomen tandis que Morin a été touché à la tête. Un troisième individu, Robert Labonté a été blessé légèrement.

Les trois hommes avaient fait irruption dans la banque à 10h et avaient pris la fuite avec \$40 en faisant feu sur le chef de police de Bedford qui accourait sur les lieux.

Alertés, les policiers de l'escouade des hold-up de la SQ, ceux du poste de Cowansville et de l'unité d'urgence de Saint-Jean ont entrepris une chasse à l'homme dans la région et, en début d'après-midi, les trois bandits étaient repérés. Sommés de se rendre, les trois hommes ont ouvert le feu. Les policiers ont riposté et les trois individus ont été atteints.

Vers 19h hier, Labonté avait quitté l'hôpital de Saint-Jean pour le poste de la SQ de Cowansville tandis que ses compagnons qui vivaient toujours étaient transférés à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Droits miniers

QUEBEC (par Pierre O'Neill) — Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Gérard-D. Lévesque, a annoncé hier la création prochaine d'une agence fédérale-provinciale pour administrer les droits miniers sous-marins dans le golfe Saint-Laurent et sur le plateau continental.

Interrogé par le chef parlementaire du Ralliement créditiste à l'Assemblée nationale, M. Lévesque précisait que cette décision fut prise par les premiers ministres des provinces de l'Est, réunis à Montréal samedi dernier.

En août 1972, les négociations entre le fédéral et les provinces de l'Est sur la propriété des droits miniers avaient abouti à l'impasse. Au cours d'une réunion à Ottawa entre le premier ministre fédéral, M. Trudeau, et les cinq premiers ministres provinciaux de l'Est dont M. Bourassa, il avait été convenu, faute d'entente sur la propriété, de laisser porter cette question pour aborder directement l'administration des droits miniers.

Depuis, les fonctionnaires de chacune des cinq provinces se sont efforcés d'élaborer des propositions devant être éventuellement soumises au premier ministre Trudeau. En outre, des rencontres inter-provinciales furent tenues pour faire le point et préciser la stratégie. C'était précisément l'objet de la rencontre de samedi à Montréal.

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune femme dynamique, longue expérience domaine des loisirs et vie de groupe (enfants et adolescents) recherche poste avec responsabilités et initiative dans institution - commission scolaire - centre de loisir - maison de jeunes ou autre. Adresser offres à:
Case 1975, Le Devoir, Montréal

POSTES DISPONIBLES

- **INFIRMIÈRES AUTORISÉES**, temps complet ou temps partiel, de soir ou de nuit, pour services de médecine, chirurgie, gynécologie et post-partum.
- **TECHNICIENNES R.T.**, temps complet pour laboratoire d'hématologie.
- **TECHNICIENNES DE RADIOLOGIE MÉDICALE**, temps complet ou temps partiel.

S'adresser à:

**Hôpital de la Miséricorde,
 Service du personnel,
 Tél.: 842-7181 postes 213-215**



HÔPITAL DES LAURENTIDES
 L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE P.Q. 419-275-2118

L'HÔPITAL DES LAURENTIDES situé dans un site pittoresque des Hautes Laurentides a des postes vacants pour du personnel qualifié comme suit:

INFIRMIER(E)S AUTORISÉ(E)S INFIRMIER(E)S AUXILIAIRES

Salaires et avantages sociaux selon les échelles approuvées par le Ministère des Affaires sociales et selon les responsabilités.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le Service du Personnel, Hôpital des Laurentides, L'Annonciation, Cté Labelle, Qué.



HÔPITAL LAVAL

recherche

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPEMENT

Fonctions:

Ce contremaître est responsable de voir à l'entretien de l'équipement et du mobilier. Il doit tenir à jour l'inventaire de l'équipement et du mobilier. Il devra également faire les études de coûts nécessaires au remplacement de l'équipement et du mobilier.

Exigences:

Détenir un diplôme de technicien en électronique ou instrumentation ou expérience équivalente.

Expérience:

Dix (10) années d'expérience dans l'entretien d'équipement.

Salaires:

Selon l'échelle du ministère des affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

**Directeur adjoint,
 Service du personnel,
 Hôpital Laval,
 2725, chemin Ste-Foy,
 Québec, Qué.
 G1V 1V3**

DIRECTEUR - CONSTRUCTION

pour un concentrateur de minerai de fer de 5,000 t.p.h. et les installations principales

Ingénieur bilingue, expérimenté (C.E.Q.) avec de solides connaissances dans l'administration de projets de grande envergure, demandé pour notre chantier de construction situé à Mount Wright, au nord du Québec, à l'ouest de Labrador City.

Les responsabilités comprennent l'administration générale de nombreux contrats de construction (1,800 hommes) dans l'installation d'équipement de procédés et l'outillage de chantier.

USS Consultants of Canada Ltd., est une filiale canadienne d'un des plus importants producteurs de fer et d'acier techniquement spécialisés au monde. La Compagnie est maintenant engagée dans l'administration et le design pour le Projet de développement du Mount Wright.

Veillez contacter

**Léon Montpetit, ing.
 Directeur, services d'ingénierie**

USS CONSULTANTS OF CANADA Ltd.

1140 ouest, boul. de Maisonneuve, Suite 800
 Montréal 110, Québec Tél.: (514) 288-5211

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE JEAN-TALON

Offre d'emploi Directeur des Services de l'équipement

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services de l'équipement planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien préventif, physique et ménager, à la sécurité, à l'approvisionnement, aux services auxiliaires (transport, alimentation), aux équipements communautaires.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles au sujet de l'équipement. Il évalue le personnel sous sa responsabilité. Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général. Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire en génie ou en architecture.
- Huit (8) années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau de cadre ou dans des fonctions administratives équivalentes.

Traitements:

Selon la politique administrative et salariale du personnel de cadre (classe 3; catégorie de 7,000 à 12,000 élèves).

Inscription:

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avec les pièces justificatives au plus tard le 12 mars 1973 à 17 hres, à l'adresse suivante:

**Directeur du service au personnel,
 335 ouest, 76ième rue,
 Charlesbourg, Québec 7**

Concours: 73-8.

Carrières et Professions

PHARMACIEN(NE)

ou
BACHELIER(ÈRE) en PHARMACIE
 demandé(e)

S'adresser à **M. Jean Bareil,
 3850, des Cheneaux,
 Trois-Rivières, Qué.**

L'Hôtel-Dieu de Québec

requiert les services

d'UN(E) PHYSIOTHÉRAPEUTE DIPLÔMÉ(E)

pour travail général au sein de son équipe de réadaptation.
 Conditions de travail proportionnelles à l'expérience.
 Toute demande doit nous parvenir au:

**Service du Personnel,
 L'Hôtel-Dieu de Québec,
 11, Côte du Palais,
 Québec 4, Qué.**

INGÉNIEUR DEMANDÉ

Pour compagnie de construction d'Ottawa.
 Devrait posséder 10 ans d'expérience en construction commerciale. Devrait pouvoir estimer et gérer chantiers jusqu'à valeur de 5 millions.
 Bilingue de préférence.
Salaires proposés: \$20,000. - \$25,000.
 Joindre références à la demande d'emploi, en écrivant à:

CASE 1976, LE DEVOIR

C.E.G.E.P. DE MATANE

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services pédagogiques exerce toutes les fonctions requises pour assurer l'administration des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS EXIGÉES:

- Diplôme universitaire en science de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement du C.E.G.E.P., diplôme requérant au moins 17 années de scolarité;
- Expérience pertinente au poste.

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:

Entre le 1er juillet et le 1er août 1973.

CANDIDATURES:

Faire parvenir les candidatures, au plus tard le 16 mars à 17:00 hres, à l'adresse suivante:

**M. Georges-E. Bouchard
 C.E.G.E.P. de Matane
 616, avenue St-Rédempteur
 Matane, P.Q.**

SHELL CANADA LIMITED

INFIRMIÈRE INDUSTRIELLE

La candidate:

La candidate choisie devra détenir un diplôme d'infirmière et aussi avoir un minimum de 2 à 3 ans d'expérience soit dans un milieu industriel dans l'application de soins intensifs ou en clinique externe. La candidate devra être parfaitement bilingue. De plus, elle doit avoir de l'initiative, être énergique et être capable d'accomplir son travail avec un minimum de surveillance.

Le poste:

L'infirmière est responsable principalement du traitement des cas de premiers soins, la relance quant aux absences causées par la maladie, etc., d'assister le médecin dans ses fonctions et généralement pour le bon fonctionnement de la clinique des premiers soins.

La rémunération sera établie en fonction de l'éducation et de l'expérience et un éventail complet d'avantages sociaux est disponible.

Les candidates intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae complet à:



**Surveillant du personnel,
 Shell Canada Limited,
 Raffinerie de Montréal-Est,
 10501 est, rue Sherbrooke,
 Montréal-Est, Qué.**

TRAVAILLEUR EN DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL
 EDMUNDSTON

FONCTION:

Le candidat choisi devra travailler avec des communautés afin de les aider à apprendre des techniques d'organisation et aussi à identifier et à résoudre leurs problèmes sociaux et économiques.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire avec spécialisation en économie, agriculture ou sciences sociales et une expérience au moins d'un an dans le développement communautaire.

TRAITEMENT:

\$9,612 à \$13,872 par année selon les titres et l'expérience.

Numéro du concours NB 73-101

Date limite du concours le 12 mars 1973

ADRESSER SA DEMANDE À LA:

**La Commission de la Fonction Publique
 du Nouveau-Brunswick
 212, rue Queen
 C.P. 1055
 Frédéricton
 Nouveau-Brunswick**



HÔPITAL DES LAURENTIDES
 L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE P.Q. 419-275-2118

(Hôpital de 600 lits avec section générale)

recherche

ARCHIVISTE MÉDICAL CHEF

Le candidat devra posséder un diplôme d'Archiviste médical d'une école reconnue par le Ministère de l'Éducation de la Province de Québec ou par l'Association des Archivistes médicaux du Canada.

et

un minimum de trois (3) ans d'expérience.

OU

Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience comme responsable au Service des Archives.

Faire parvenir curriculum vitae au:

**SERVICE DU PERSONNEL
 HÔPITAL DES LAURENTIDES
 L'Annonciation
 Cté Labelle, Qué.**

Importante maison d'édition recherche

DIRECTEUR DES VENTES

Le poste:

- Concevoir les politiques de promotion.
- Diriger une équipe de représentants.
- Organiser des rencontres avec la clientèle.
- Assurer la correspondance du service des ventes.

Le candidat:

Le candidat doit avoir des aptitudes à la vente.

Il doit également:

- avoir 30 à 45 ans;
- connaître le monde de l'enseignement et se sentir à l'aise dans ce milieu;
- posséder une bonne culture générale (un usage convenable de l'anglais serait utile);
- avoir de l'engergie et du dynamisme (nous sommes une maison en pleine expansion);
- posséder de réels talents d'administrateur en même temps que les qualités humaines qui font le bon animateur;
- avoir la possibilité de voyager deux ou trois jours par mois.

Les conditions:

Intéressantes, selon la compétence et la formation.

Une discrétion absolue est assurée à toute personne intéressée qui fera parvenir par écrit sa candidature (curriculum vitae complet) aux:

**Éditions du Renouveau Pédagogique,
 a/s Mme Rachel Lamothe,
 8955, St-Laurent,
 Montréal 354, Qué.**

Faites carrière dans la fonction publique

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CHEF DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

Poste à MONTREAL

Traitement initial de \$18,950 à \$23,100 selon la compétence

Concours A620AW

Date limite pour l'inscription: le 16 mars 1973

LE DEFI
 Son travail consistera à diriger, coordonner et planifier les activités d'une équipe chargée du déroulement des procédures judiciaires, remettre en question les procédures actuelles et élaborer de nouvelles directives en vue d'améliorer l'administration de la justice.

Ses connaissances juridiques lui permettront d'exercer en matière civile, criminelle et pénale les pouvoirs juridictionnels des officiers de justice.

LE CANDIDAT

Il est titulaire d'un diplôme universitaire en droit et possède environ 10 ans d'expérience dans un domaine relié aux fonctions du poste. Il a beaucoup de dynamisme et d'initiative et il devra démontrer qu'il possède les aptitudes nécessaires au travail de conception, de coordination et de direction.

Les intéressés sont priés de s'inscrire auprès de:

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC
 1050, rue Conroy, Québec 4 ou 255, boul. Crémazie est, Montréal 354.

en joignant leurs attestations officielles d'études au questionnaire "offre de service" qu'ils peuvent se procurer aux bureaux de la Commission à Québec: tél. 643-3884, à Montréal: tél. 873-3035, ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE

Traitement initial de \$18,950 à \$23,100 selon la compétence. Ministère des Terres et Forêts; poste à Québec.

Sous l'autorité du directeur général de l'administration, le titulaire doit assurer le bon fonctionnement du service de l'informatique en conformité avec les objectifs et les programmes du ministère. A cette fin, il doit: planifier, coordonner et contrôler les activités de son service; effectuer les études nécessaires à l'implantation et à l'exploitation des systèmes informatiques conformément aux demandes et besoins des usagers du ministère; prévoir et organiser l'utilisation des systèmes informatiques; conseiller les autorités en matière d'utilisation des nouveaux systèmes.

Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée et posséder un minimum de 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Habileté administrative éprouvée. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine de l'informatique peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

Concours A620AV. Date limite pour l'inscription: 9 mars 1973.

Voir autres Carrières et Professions, en page 9

Analyste financier

Nous recherchons un analyste et gestionnaire financier possédant une formation universitaire et une expérience de deux ans dans le domaine du placement mobilier ou dans un domaine connexe.

Salaires et bénéfices marginaux intéressants en rapport avec la scolarité et l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae au service des ressources humaines.



909 ouest, boul. Dorchester, Montréal 113 (Québec)

L'Institut de Recherche Appliquée sur le Travail (IRAT)

Organisme s'occupant de recherche, de formation et d'information demande un

ÉCONOMISTE

Fonctions:

Réalisation d'études et de travaux de recherche dans des domaines intéressants les travailleurs et leurs organisations syndicales et plus particulièrement dans le domaine des avantages sociaux: les différents aspects des régimes de retraite et des assurances-groupe, de même que la gestion des fonds impliqués et le fonctionnement des institutions financières concernées.

Une première étude dans ce domaine aura pour objet d'analyser les façons de coordonner les bénéfices de sécurité collective provenant des régimes gouvernementaux et des régimes privés.

Exigences:

- Maîtrise en sciences économiques.
- Quelques années d'expérience de travail de recherche, de préférence dans le domaine des avantages sociaux.

Lieu de travail: Montréal

Traitement:

Selon la compétence et l'expérience.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 26 mars 1973 à l'adresse suivante:

**Institut de Recherche Appliquée sur le Travail (IRAT),
 762 ouest, rue Sherbrooke,
 Montréal 110, Qué.**

DIRECTEUR DU SERVICE DES MONUMENTS, SITES ET ARRONDISSEMENTS

Traitement initial de \$18,950 à \$23,100 selon la compétence. Ministère des Affaires culturelles; poste à Québec.

Sous l'autorité du directeur général du patrimoine, le titulaire est responsable de l'application de la loi sur les biens culturels en ce qui concerne les monuments, sites et arrondissements historiques ou naturels. A cette fin, il doit: planifier, diriger et coordonner les activités du service en vue de la réalisation des programmes et des politiques du ministère relatifs à l'inventaire, la restauration, la sauvegarde et la mise en valeur des monuments, sites et arrondissements historiques ou naturels; déterminer et proposer à la Commission des biens culturels et au ministre, l'ensemble des normes devant régir les contributions et les subventions aux différents organismes oeuvrant dans ce domaine; assurer la liaison avec les ministères et organismes intéressés par la mise en oeuvre des politiques de gestion du patrimoine historique et naturel immobilier.

Être titulaire d'un diplôme universitaire préférentiellement de 2e cycle en architecture, en aménagement, en urbanisme ou en toute autre discipline appropriée et posséder un minimum de 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Avoir une bonne connaissance des domaines de la restauration et de l'architecture traditionnelle. Aptitudes manifestes au travail de conception, de direction et de coordination. Habileté administrative éprouvée.

Concours A620AX. Date limite pour l'inscription: 21 mars 1973.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF DE LA SECTION PRODUCTION ET DIFFUSION

Traitement initial de \$7,330 à \$14,098 selon la compétence. Ministère de l'Éducation; poste à Montréal.

Assister le coordonnateur de la section production et diffusion de Multi-Média dans les tâches administratives et techniques. A cette fin, il participe à l'élaboration du calendrier des opérations; il contrôle les distributions des documents et il est de plus responsable des archives de la division.

Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences de l'homme. Posséder quelques années d'expérience des média d'information et avoir une bonne connaissance des organismes de production et de diffusion.

Concours A111AE. Date limite pour l'inscription: 16 mars 1973.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:

1050, rue Conroy, Québec 4 tél. 643-3884
 255, boul. Crémazie est, Montréal 354 tél. 873-3035
 ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Appui américain assuré à Israël

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a donné à Mme Golda Meir l'assurance que les Etats-Unis continueront de fournir à Israël leur appui économique et militaire, a déclaré hier M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison-Blanche, à l'issue de l'entretien de plus d'une heure et demie que le président des Etats-Unis venait d'avoir avec le premier ministre d'Israël.

Le président a qualifié cette rencontre de "très constructive", a ajouté M. Ziegler. Il a d'autre part souligné qu'elle s'était déroulée dans une "atmosphère amicale, franche et utile de part et d'autre".

Le porte-parole a rappelé que ces derniers jours, M. Nixon a reçu le roi Hussein de Jordanie et M. Hafez Ismail, l'émissaire du président Anouar Sadate d'Egypte pour discuter de la crise du Moyen-Orient. "Il vient d'y avoir une longue période de confrontation dans cette région, a-t-il poursuivi. Il ne faut pas s'attendre à une solution immédiate ou instantanée. Mais nous désirons faire ce que nous pouvons pour contribuer à une solution pacifique au Moyen-Orient".

Le porte-parole de la Maison-Blanche a exprimé l'espoir que la relative accalmie actuelle au Proche-Orient prélude à une évolution favorable à un règlement pacifique.

"Depuis longtemps, a affirmé M. Ziegler, le niveau des hostilités se maintient à un point assez bas. Le président espère que la situation continuera, dans cette région, d'évoluer vers une position où l'on pourra parvenir à un règlement".

L'aide économique et militaire des Etats-Unis à Israël continue comme par le passé, a dit encore M. Ziegler.

Lorsque le président Nixon a accueilli Mme Meir dans son bureau ovale peu après 10h00 locale, il avait auprès de lui M. Henry Kissinger, son conseiller pour les affaires de sécurité nationale qui devait participer à l'entretien. Mme Meir était accompagnée par le général Yitzhak Rabin, ambassadeur d'Israël

aux Etats-Unis, et par M. Simcha Dinitz, qui doit lui succéder prochainement.

Avant de passer aux choses plus sérieuses, M. Nixon a vanté les mérites de l'ambassadeur Rabin et a demandé au premier ministre ce qu'elle comptait faire de lui après son retour en Israël. Après un silence qui put paraître long à l'ambassadeur, Mme Meir répondit :

Mme Meir lance un appel à la négociation sans préalable

WASHINGTON (AFP) — Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël, a lancé hier un pressant appel au président égyptien Anouar Sadate et aux autres dirigeants arabes pour que s'engagent sans plus tarder des négociations directes ou indirectes pour ramener la paix au Moyen-Orient.

Dans une conférence de presse chargée d'émotion qu'elle a donnée au "National Press Club" de Washington immédiatement après avoir rencontré le président Nixon, Mme Meir a toutefois réaffirmé qu'Israël ne prendrait aucun engagement sur l'évacuation des territoires arabes occupés avant que les négociations de paix s'engagent.

"Nous sommes prêts à entamer des négociations sérieuses avec l'Egypte et avec n'importe lequel de nos voisins, n'importe où, n'importe quand", a-t-elle dit. "Nous ne posons aucune précondition, mais nous n'en acceptons aucune".

"Si le président Sadate est prêt à nous rencontrer, à n'importe quel niveau, même si c'est indirectement pour commencer, mais sérieusement, je ne saurais trop m'en réjouir", a-t-elle ajouté en disant que les récentes déclarations prêtées au président Sadate sur la possibilité de progrès par la négociation pouvaient être "un bon point de départ".

Mme Golda Meir a refusé de préciser les frontières définitives qu'Israël voudrait voir consacrées par un accord de paix avec ses voisins arabes, mais elle a laissé entendre que les territoires occupés depuis la guerre de juin 1967 pourraient être évacués sauf pour les hauteurs de Golan, sur la frontière avec la Syrie et Sharm et Sheikh, à la pointe du Sinaï.

"Nous ne pouvons pas redescendre des hauteurs de Golan parce que cela serait une invitation à de nouveaux tirs", a-t-elle dit. "Mais la frontière sur le plateau avec la Syrie est négociable".

En ce qui concerne Sharm el-Sheikh, le premier ministre a déclaré: "nous comprenons la valeur du canal de Suez pour l'Egypte, mais l'Egypte doit comprendre la valeur de Sharm el-Sheikh pour Israël. Il n'a pas de valeur pour l'Egypte mais son contrôle est essentiel pour nous et pour nos communications maritimes avec l'Orient".

Mme Meir a insisté pour qu'un accord de paix avec les arabes donne à Israël des frontières qui découragent de nouvelles agressions.

Le premier ministre d'Israël a souhaité que le président Sadate accepte enfin d'engager les négociations sur un accord intérimaire sur la réouverture du canal de Suez qu'il a lui-même suggérées et que les Etats-Unis s'efforcent de réaliser depuis deux ans.

"nous verrons comment il se comporte quand il sera revenu au pays".

M. Nixon, qui était visiblement d'une humeur très détendue, a dit à Mme Meir qu'il s'était fait "cent amis et mille ennemis" en faisant la liste des invités pour le dîner organisé hier soir en son honneur étant donné que tout le monde voulait la rencontrer.

Elle a donné l'assurance que la ligne sur laquelle les troupes israéliennes se retireraient dans le Sinaï en vertu de cet accord intérimaire ne serait pas la ligne définitive "qui sera négociée dans le traité de paix".

Devant un auditoire débordant de sympathie, Mme Meir a déclaré qu'il était indispensable pour la cause de la paix que les Etats-Unis continuent à fournir de l'aide militaire à Israël. "La force d'Israël est la meilleure garantie, non seulement pour la sécurité de son peuple, mais pour la paix dans la région", a-t-elle dit.

"Nous voulons une paix qui signifie que nos voisins sont parvenus à la conclusion qu'ils doivent vivre avec Israël et que nous devons coopérer plutôt que nous battre", a-t-elle ajouté. "Nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que ce jour vienne plus vite".

Interrogée sur l'affaire du Boeing libyen abattu la semaine dernière par la chasse israélienne dans le Sinaï, Mme Meir a exprimé une fois de plus la "profonde tristesse" de son gouvernement et de son peuple. Mais elle a demandé que cette "tragédie" soit jugée en tenant compte des actes de terrorisme dont Israël a été la victime depuis des années. "Ce fut une tragique série d'événements", a-t-elle dit.

2 ministres sont victimes d'un accident d'avion en Pologne

VARSOVIE (Reuter) — Les ministres polonais et tchécoslovaque de l'Intérieur, Wiedlaw Ociepka et Radko Kaska, ont trouvé la mort dans un accident d'avion survenu mercredi soir près de Szczecin, port de la Baltique, a rapporté hier l'agence d'information polonaise PAP.

De source digne de foi, on déclare qu'une quinzaine de personnes ont été tuées. L'avion militaire — un Antonov 24, à turbo-réacteurs — s'est écrasé et a pris feu à trois milles de l'aéroport civil et militaire de Goleniow. L'agence a ajouté qu'un membre du comité du parti communiste tchécoslovaque, M. Michael Kudzej, figurait parmi les victimes.

L'accident est arrivé au moment où l'appareil allait atterrir à l'aéroport de Goleniow, à une vingtaine de milles au nord de Szczecin, un peu avant minuit. La visibilité était relativement bonne.

L'agence polonaise a déclaré qu'une commission gouvernementale spéciale avait été nommée pour enquêter sur la cause de l'accident.

L'arrivée de M. Kaska en Pologne et l'objectif de sa rencontre avec M. Ociepka n'avaient pas été annoncés à Varsovie.

La sécurité à Helsinki

HELSINKI (AFP) — Les questions de sécurité, point Un du projet d'ordre du jour de la conférence européenne sur la sécurité et la coopération (CSCE) ont occupé l'essentiel des débats de la première réunion du groupe de travail constitué par les délégations à Helsinki, apprend-on de sources proches des participants aux consultations.

La carte No 1 à V.I. Lénine

MOSCOU (AFP) — L'échange des cartes des quelque 14,6 millions de membres du parti a commencé hier en URSS.

Cette opération, qui est probablement la plus importante depuis l'époque de Khrouchtchev, durera près de deux ans, de mars 1973 à la fin de 1974.

L'échange des cartes des membres du parti avait été décidé au 24ème congrès du P.C. de l'URSS, en avril 1971, "afin de renforcer la discipline intérieure et de relever le niveau idéologique des communistes". Les modalités d'application avaient été adoptées lors du plenum de mai 1972.

L'échange a commencé par une cérémonie qui est devenue tradition en Union soviétique: la carte numéro un a été établie au nom de Vladimir Ilitch Lénine, "fondateur et guide du PCUS".

La carte du parti de Lénine "modèle 73" a été signée par M. Leonide Brejnev en présence des membres et des suppléants du bureau politique et des secrétaires du comité central. Elle a été déposée ensuite à l'Institut du marxisme-léninisme du comité central, où elle sera conservée.

Les Formosans n'auraient plus qu'à réintégrer la mère-patrie

PEKIN (AFP) — Moins d'une semaine après la publication du communiqué sino-américain concluant la visite de M. Henry Kissinger en Chine, la célébration avec éclat à Pékin du soulèvement du 28 février 1947 à Tawan (Formose) représente la première offensive pacifique de la Chine communiste en vue de la récupération de la province insulaire.

Les dimensions données à la célébration d'un événement quelque peu oublié les années précédentes, le contenu des discours prononcés au cours d'un meeting organisé mercredi à Pékin, les références au communiqué de Shanghai marquant la fin de la visite du président Nixon et à celui du 22 février après la visite de M. Kissinger, jettent une lumière nouvelle sur les entretiens du conseiller du président américain à Pékin.

De ce qui a été dit au cours du meeting, il ressort en substance que c'en est fini pour Tawan du soutien américain, qu'il n'est pas question qu'une autre puissance prenne la relève des Etats-Unis et que tout désormais conduit les Formosans à réintégrer le giron de la mère patrie.

Les orateurs ont formellement invité les responsables nationalistes à entamer des pourparlers, secrets s'ils le préfèrent, en vue de la réunion de l'île à la Chine, citant en exemple le voyage du président Mao tsé-toung à Choungking à la fin de la guerre pour négocier la paix avec le Kuomintang. La carrière de l'un des principaux orateurs ayant pris la parole, M. Fu Tso-yi, est à cet égard significative.

Ancien chef militaire au service du Kuomintang, Fu Tso-yi a combattu les Japonais mais aussi les communistes, dont il rallia les rangs, en janvier 1949, à un moment où leur victoire apparaissait inéluctable.

Alors que la république populaire de Chine poursuit avec succès depuis deux ans une campagne diplomatique de grande envergure, au détriment notamment du régime de Taïpeh, celui qui fut un compagnon de Tchang Kai-shek appelle ses anciens camarades à ne plus "se faire d'illusions sur les étrangers". Son discours est particulièrement intéressant par ce que l'on peut y percevoir de l'évolution américaine vis-à-vis de Tawan. "La politique et l'attitude des Etats-Unis sur la question de Tawan ont maintenant changé, a-t-il dit. Nixon a eu le courage de voir l'erreur des Etats-Unis de maintenir longtemps leurs relations avec Tawan".

La crise est terminée

Libération imminente de 142 prisonniers

PARIS (AFP) — 142 prisonniers de guerre américains au Vietnam vont être libérés incessamment: 108 par Hanoi et 34 par le GRP, dont huit civils.

L'annonce de la libération de ce second contingent — sur les quatre prévus — a ainsi mis fin à la crise ouverte en début de semaine entre Hanoi et Washington et qui avait failli compromettre le sort de la conférence internationale sur le Vietnam à Paris dont le texte de l'acte final a d'ailleurs été approuvé et paraphé hier en fin d'après-midi.

Le principe de la libération de ces 142 prisonniers américains a été annoncé officiellement hier à Saigon au cours de la réunion exceptionnelle de la commission militaire quadripartite (Etats-Unis, GRP, Nord-Vietnam et Sud-Vietnam).

Initialement prévue pour aujourd'hui, cette réunion avait été avancée à la demande des Américains et des Nord-Vietnamiens pour permettre de résoudre le problème des prisonniers de guerre américains dont Washington avait fait une condition préalable à la poursuite des travaux de la conférence de Paris.

Les détails techniques concernant la libération de ces 142 prisonniers sont étudiés au sein de la sous-commission militaire quadripartite chargée de ces problèmes et devaient être ultérieurement communiqués à Washington.

En attendant la libération effective de ces 142 prisonniers, les Etats-Unis ont décidé de suspendre temporairement

les opérations de déminage du port de Haiphong, qui auraient dû commencer mardi dernier, et du retrait de leurs troupes du Vietnam.

Au cours de cette réunion exceptionnelle de la commission militaire quadripartite, les représentants du Nord-Vietnam et du GRP ont également soulevé la question de la sécurité de leurs délégations, à la suite des incidents de dimanche dernier à Hué, et réclamé l'établissement d'une ligne aérienne directe entre Hanoi et Saigon, pour leurs besoins de liaisons.

Parallèlement à la question des prisonniers de guerre américains, celle des civils détenus par les "deux parties" sud-vietnamiennes (Saigon et GRP) a été examinée au sein de la sous-commission bipartite (Saigon et GRP) mais sans résultat. Chacun des deux parties conteste en effet les chiffres avancés par l'autre, le GRP estime que le gouvernement sud-vietnamien détient "cinquante fois plus" de prisonniers civils que les 5.081 qu'il reconnaît. De son côté, Saigon considère que la liste de 200 civils non-communistes fournie par le GRP est incomplète.

D'autre part, la commission internationale de supervision du cessez-le-feu (CIS) a décidé de suspendre ses déplacements en hélicoptère pour raison de sécurité, à la suite des incidents survenus mardi et mercredi à trois de ses appareils qui, précise-t-elle, ont été touchés en vol par des tirs "vietcong".

Troubles anti-français et complot au Dahomey

PARIS (AFP) — Complot déjoué par le gouvernement, manifestations anti-françaises, quatre mois après le coup d'Etat qui a porté au pouvoir le commandant Mathieu Kerekou, le Dahomey connaît une nouvelle période de troubles.

Le coup d'Etat du commandant Kerekou était intervenu à la veille de la visite officielle que le président Pompidou comptait faire, en novembre 1972, à Cotonou, après ses visites en Haute-Volta et au Togo. L'incertitude motiva l'ajournement du voyage présidentiel au Dahomey, malgré l'insistance des nouveaux maîtres de Cotonou.

Le climat entre la France et le Dahomey n'a cessé de s'alourdir depuis, bien que Cotonou n'ait jamais demandé

formellement la révision des accords de coopération avec la France.

Mercredi, le commandant Kerekou annonçait, sur les antennes de la "voix de la révolution" à Cotonou qu'un complot, déjoué la veille, avait été organisé par des officiers supérieurs et notamment par le colonel Alphonse Alley, ancien chef de l'Etat avec "des appuis extérieurs".

Le commandant Kerekou n'a pas nommé le commandant désigné "la puissance complète". Mais les organisations progressistes ont cru déceler dans la déclaration présidentielle une allusion à la France. Dans la soirée même, des manifestations anti-françaises éclataient dans la capitale.

Lynch améliore sa majorité personnelle

DUBLIN (AFP) — M. Jack Lynch, premier ministre sortant de la république d'Irlande est assuré de conserver son siège de député de la circonscription de Cork au Daill (le parlement de Dublin), apprend-on à Dublin, M. Lynch a même, selon les premiers résultats, recueilli davantage de suffrages qu'aux dernières élections législatives, en 1969. Ce résultat prévu est l'un des seuls connus alors que se poursuit le dépouillement du scrutin de mercredi. Les résultats complets de ces élections qui ont opposé le Fianna Fail de M. Lynch à la coalition Fine Gael seront connus, au plus tôt, aujourd'hui.

Le parti de M. Lynch, qui ne disposait que de 69 sièges dans le précédent Daill, doit en obtenir 73 pour avoir la majorité absolue.

Les résultats connus à 19 heures hier ne font apparaître aucun gain pour le "Fianna Fail". Aucune poussée du parti n'a d'autre part été enregistrée, sauf à Cork.

En cas de défaite du Fianna Fail, c'est M. Liam Cosgrave, leader du "Fine Gael", qui deviendrait premier ministre.

Nixon prône l'efficacité du social devant le Congrès

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon a présenté au Congrès les grandes lignes d'un programme social pour l'année en cours placé sous le signe de "la compassion avec résultats et non pas seulement de la compassion bien intentionnée".

Dans un message sur les "ressources humaines" adressé hier au Congrès, le président Nixon prévoit la suspension de certains programmes sociaux datant de l'administration Johnson qui se sont révélés avoir été "en pure perte" et un renforcement de ceux qui ont été prouvés "efficaces".

Soulignant que 125 milliards de dollars doivent être consacrés à l'ensemble des dépenses sociales en 1973, soit près du double des crédits qui leur étaient réservés en 1969, M. Nixon énumère quatre principes de base qui doivent régir sa politique en la matière:

- Efforts par le gouvernement pour encourager le développement de la "diversité" et de la "liberté de choix" qui caractérisent le système américain;

- Création par le gouvernement fédéral de "stimulants" plutôt que de services directs;

- Encouragements aux gouvernements locaux à décider eux-mêmes des services qu'ils fourniront à la population de préférence à une politique menée à partir de Washington.

- Strict respect dans toute politique fédérale de l'équilibre budgétaire.

M. Nixon a par ailleurs annoncé qu'il renonçait à ses projets de réforme du système actuel d'assistance sociale peu susceptibles à son avis d'être approuvés par le Congrès. Il a cependant estimé que le "gâchis" actuel qu'il représentait ne "pouvait pas continuer".

Carrières et Professions



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT EGLEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CHEF, DIVISION DES MONOPOLES STATUTAIRES

Traitement

\$21,155

à

\$26,445

Ministère de la
Consommation
et des
Corporations

Ottawa,
(Ontario)

Le Ministère de la Consommation et des Corporations cherche à pourvoir au poste de chef de la Division des monopoles statutaires, Direction des fusions et monopoles, Bureau du directeur des enquêtes et recherches (Loi relative aux enquêtes sur les coalitions).

FONCTIONS: Sous le contrôle du chef de la Direction, il incombera au titulaire d'effectuer des enquêtes en vertu de la Loi se rapportant aux monopoles et aux pratiques commerciales monopolistiques, notamment en ce qui a trait aux brevets, aux marques de commerce et aux industries sujettes à différents degrés de réglementation gouvernementale. Il doit conseiller et consulter des hommes d'affaires, avocats-conseils, fonctionnaires, économistes d'universités et membres du public ou sujet de questions touchant la politique de concurrence, et diriger un personnel d'économistes.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Le titulaire doit avoir une bonne connaissance de l'organisation industrielle et des pratiques commerciales de l'industrie canadienne. Plusieurs années d'expérience de travail dans un domaine connexe et un diplôme supérieur en économie sont requis. La connaissance de l'anglais est essentielle pour accéder à ce poste.

Les demandes d'emploi et résumés doivent être reçus au plus tard le 16 mars 1973 à l'adresse suivante:
SOUS SECTION DE LA DOTATION EN PERSONNEL "B" CADRES ADMINISTRATIFS COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA TOUR "A", PLACE DE VILLE OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Prière de mentionner le numéro du concours: 73-ASP-CO-4.



TILDEN
La meilleure preuve qu'une entreprise de chez nous fait tout ce qu'elle peut pour vous!

Dès aujourd'hui, vous pouvez réserver une Chevrolet Impala 1973 flambant neuve ou une autre voiture de qualité et ne payer qu'un simple tarif quotidien, sans aucun frais de millage. La seule autre dépense; les frais d'essence. Pas de tarif minimum, pas de rabais. L'idée, c'est qu'il n'y a plus aucun frais de millage. Tilden les a abattus pour la période "hors saison". Rien de plus simple. Ces tarifs sont à votre disposition dans les villes d'importance et dans nombre de centres au Canada. La location de voitures familiales ou luxueuses est soumise à une tarification légèrement supérieure.

Pour réservations au Canada ou à l'étranger, composer 842-9445
Pour location dans la région, composer 878-2771

1200 rue Stanley

Clément Vincent accuse Toupin de jongler avec les statistiques

par Pierre Bellemare

QUEBEC (PC) — Dans une critique générale des politiques agricoles depuis deux ans, M. Clément Vincent, député unioniste de Nicolet, a mis en doute hier la crédibilité et le sens de l'objectivité du ministre M. Normand Toupin, son successeur à l'Agriculture.

Au cours d'une conférence de presse, M. Vincent a en outre reproché au ministre d'avoir jonglé avec des statistiques "provisoires" au début de l'année en affirmant que le revenu de l'agriculteur a augmenté de 44% en 1972.

"Inconscience tragique, s'il en est une, selon l'ex-ministre, car ces chiffres sont donnés sans aucune référence à la situation qui a prévalu depuis juillet 1972".

Il demande à M. Toupin s'il a tenu compte des dommages aux récoltes qui se sont traduits par des pertes de quelques millions de dollars, du manque de fourrage chez les agriculteurs qui doivent recou-

rir à des achats plus massifs de moule, de l'augmentation de 30% à 114% du prix des céréales et l'abandon "forcé" de plusieurs fermes.

Faisant un retour chronologique sur certaines déclarations de M. Toupin, le conférencier a voulu mettre en contradiction le "ministre de l'Assemblée nationale et le ministre politicien". En octobre 1971, rappelle-t-il, M. Toupin proposait un projet accordant à son ministère un droit de préemption sur la vente des fermes. Qu'est-il advenu de ce projet? demande M. Vincent.

Le ministre s'engageait en août 1972 à présenter, dès la reprise d'automne des travaux parlementaires, un projet de loi-cadre sur l'aménagement du territoire. "Nous n'avons plus jamais entendu parler de ce projet", souligne le député de Nicolet.

A la mi-été, l'an passé, un communiqué de M. Toupin annonçait la signature de contrats pour l'acquisition de gémisses F-1, ce qui devait représenter un revenu d'appoint de \$4.5 millions pour les agriculteurs. Un autre communiqué publié en novembre 1972 "ramène le tout à des proportions plus modestes: \$550.000", note encore M. Vincent.

Tout au long de sa conférence, il a ainsi relevé plusieurs déclarations d'intentions du ministre qui, selon lui, a fait "preuve d'un manque de responsabilité à l'égard des agriculteurs québécois".

Au dernier symposium agro-alimentaire, poursuit-il, M. Toupin a déploré la sous-exploitation des bonnes terres agricoles; réclamé une meilleure identification des sols selon les régions et, enfin; il a regretté une pénurie de main-d'oeuvre agricole professionnelle.

Comme nouvelle stratégie de développement, rien de la part du ministre, observe M. Vincent. Au contraire, "il a fait diminuer, ou laisser diminuer le budget de drainage de surface, il a éliminé la subvention à l'achat de la chaux et la subvention à l'achat d'engrais chimiques".

Sans avancer de solutions précises aux grands problèmes agricoles, M. Vincent suggère finalement à son successeur de remettre le dossier des grains de provende au premier ministre Bourassa, en insistant pour que cette question soit étudiée en priorité lors d'une prochaine rencontre Bourassa-Trudeau.

Il invite également à corriger "certaines failles" de l'assurance-récolte constatées depuis 1968. "L'Union nationale propose que, à la lumière de cette expérience, le ministre apporte des amendements appropriés qui inciteraient tous les agriculteurs à se prévaloir de cette loi".

M. Vincent estime cependant qu'il y a urgence à appliquer au Québec une "politique cohérente et globale de mise en marché des produits agricoles".

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LEONARD Mt. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ASS.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-3611

Les architectes
**LONGPRE MARCHAND
GOUDEAU DOBUSH
STEWART**
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

AVIS DE DECES

M. OSCAR COUTURIER
Marsoui, Cte Gaspé-Nord, P.Q.
Décédé subitement le 5 février et inhumé le 8 février 1973 à Marsoui, Cte Gaspé-Nord, P.Q.

IL ETAIT:
Ex-président et directeur de l'Association des Manufacturiers de Bois de Sciage du Québec;
Vice-président, secrétaire, trésorier et directeur-général de A. Couturier et Fils Limitée, Marsoui;
Président et directeur-général de Les Pétroles de Marsoui Inc., Marsoui;
Vice-président et gérant-général de Roco Inc., Sept-Îles;
Président et directeur-général de Bobois Ltée, Marsoui;
Membre actif du Club Richelieu et de tous les organismes civils, sociaux, municipaux, scolaires et religieux de sa localité, à Marsoui.

DECES

BENDER Hector. A Montréal, le 28 février 1973 à l'âge de 83 ans, est décédé, M. J. Hector Bender, époux de feu Virginie L'Espérance. Il laisse dans le deuil ses enfants: Claire, Suzanne, Louise, André, ses petits-enfants: André, Chantal, Odile, Michel, Hélène, François, Nicole, Marie-Claire Perreault, Josette, Guy, André, Françoise, ses sœurs: Mme G. Gretchen Mattew et Mme Marc Auger. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 mars. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 2,00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THIBAUT Dr. Marc. A Montréal le 22 février 1973, est décédé le Dr. Marc Thibault, chirurgien-dentiste. Le corps a été inhumé dans l'intimité au cimetière Mont-Royal. Une messe sera célébrée à son intention à l'église St-Charles-Garnier, angle des rues Sauvé et De la Roche, samedi le 3 mars 1973 à onze heures. Parents et amis sont priés de ne pas envoyer de fleurs. Tout don fait en sa mémoire pourrait être à la Société Canadienne du Cancer, 1118 rue Ste-Catherine.

RESIDENCES FUNERAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT

**6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est. DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135**

Cours de publicité offert par l'École des Hautes Études Commerciales et le Publicité-Club de Montréal

Le cours comprend 12 séances d'étude réparties sur 6 semaines, les mardis et jeudis, de 18 h 30 à 20 h 30.

Les cours débutent le 6 mars et se terminent par une journée de travaux pratiques en atelier le samedi 14 avril 1973.

Douze spécialistes de renom organiseront et dirigeront chacun une séance.

Il est à noter que ce cours s'inscrit dans le cadre du Certificat en Sciences Administratives (CSA), option Gestion publicitaire, et qu'il procure deux crédits.

Critères d'admission. Ce cours s'adresse à toute personne déjà engagée dans un secteur quelconque de l'industrie, du commerce, des services publics ou de la publicité.

Programme. Tous les aspects de la publicité y sont traités. Détermination et contrôle du budget, conception et réalisation, choix des media, recherche, aspects légaux, etc. Le cours portera sur l'étude des problèmes de l'entreprise dans l'élaboration d'une stratégie publicitaire et l'utilisation des techniques de promotion et de recherche.

Méthode pédagogique. Les professeurs feront appel à différentes techniques modernes impliquant la participation active des étudiants. Au besoin, on utilisera l'audio-visuel. Lors de la dernière journée consacrée à l'étude d'un cas pratique, les étudiants auront l'occasion de créer une campagne de publicité. Cette dernière séance prendra la forme d'ateliers de travail réunissant chacun un petit nombre d'étudiants.

Endroit. Les cours auront lieu à l'École des Hautes Études Commerciales 5255, avenue Decelles Montréal (Qué.)

Inscription. La date limite d'inscription a été fixée au vendredi 2 mars 1973. Les frais d'inscription sont de \$100.00 et ils sont déductibles pour fins d'impôt sur le revenu. Un chèque ou mandat doit accompagner la formule d'inscription. Pour en savoir davantage ou pour obtenir le prospectus, veuillez écrire au:

**Service de l'éducation des adultes
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal (Qué.)
ou téléphoner à: 343-4440.**

ANNONCES CLASSEES ENCADREES 844-3361
• Chaque parution coûte \$4.20 le jour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier les premières parutions de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être corrigée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSEES REGULIERES 844-3361
• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 13 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANTIQUITES A VENDRE

ENSEMBLE QUEBECOIS: table rectangulaire 31" x 44" en pin, style fin 17e siècle, 4 chaises droites à fond pailé. Tél.: entre 1-3 p.m. et 7-9 p.m., 332-6865. 3-3-73

MAISON PRIVEE doit tout vendre: authentiques meubles de plusieurs styles: sofas, chaises, tables, salle à manger - 10 morceaux, lingerie, vaisselle, etc. Premier arrivé, premier servi. Tél.: 274-0221. 3-3-73

AUTHENTIQUE meubles québécois en pin du 18e et 19e siècle. Tél.: après 6 p.m. 1-584-2631 5-3-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774, J.N.O.

APPARTEMENT A PARTAGER

Cherche jeune homme entre 20-30 ans, étudiant de préférence pour partager 2½ meublé, tout compris \$70, par mois. Près métro Rosemont. Ecrire Case 24 Le Devoir. 5-3-73

APPARTEMENTS A LOUER

VILLERAY: 3½, chauffés, balcon, poêle-réfrigérateur, livres 1er mai, non meublés, \$95, par mois. Tél.: 273-7308. 19-3-73

OUTREMONT: 416 boul. St-Joseph, 4 pièces, chauffées, cuisine équipée, maison distinguée, paisible \$150. Adultes. Tél.: 279-6124. 5-3-73

1495 HENRI-BOURASSA EST
1½ - 3½ - 4½
Libres 1er mai. Ascenseur - terrasse - lavoir - poêle-réfrigérateur. Près métro. Tél.: 389-8780 3-3-73

EDOUARD-MONTPETIT: face Université, 3½ pièces, chauffé, taxe d'eau incluse. Occupation immédiate. Meublé ou non \$135. garage si désiré. Tél.: 525-7919. 6-3-73

COTE-DES-NEIGES: 5614 Gattineau, app 2, 3½, meublé, chauffé, eau chaude, taxes payées, moquette. \$130. Mai. Tél.: 733-8420 10-3-73

OUTREMONT 50 WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE

- Immeuble en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs - balcons
- taxes payées, sundeck

2½ - \$140.
3½ - \$170.
Tél: 273-4451 J.N.O.

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodités, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 2-4-73

APPARTEMENTS A LOUER

VILLERAY: 3½, chauffés, balcon, poêle-réfrigérateur, livres 1er mai, non meublés, \$95, par mois. Tél.: 273-7308. 19-3-73

OUTREMONT: 416 boul. St-Joseph, 4 pièces, chauffées, cuisine équipée, maison distinguée, paisible \$150. Adultes. Tél.: 279-6124. 5-3-73

1495 HENRI-BOURASSA EST
1½ - 3½ - 4½
Libres 1er mai. Ascenseur - terrasse - lavoir - poêle-réfrigérateur. Près métro. Tél.: 389-8780 3-3-73

EDOUARD-MONTPETIT: face Université, 3½ pièces, chauffé, taxe d'eau incluse. Occupation immédiate. Meublé ou non \$135. garage si désiré. Tél.: 525-7919. 6-3-73

COTE-DES-NEIGES: 5614 Gattineau, app 2, 3½, meublé, chauffé, eau chaude, taxes payées, moquette. \$130. Mai. Tél.: 733-8420 10-3-73

AUTOS A VENDRE

MERCEDES BENZ: 250SE, 1967, gris ardoise, intérieur rouge, tous services, toit ouvrant, remise à neuf, moteur, accessoires, carrosserie. Magnifique voiture pour \$3,250.00. Tél.: 679-1100 ou 679-2622 5-3-73

A VENDRE OU A LOUER

CAMP D'ENFANTS à vendre ou à louer, équipé, logeant 100 personnes selon normes légales, moitié bâtiments calorifuges, 60 milles Montréal, Laurentides Lac artificiel, 50 acres de montagne, pourrait être utilisé centre loisirs, hôtel, motel, restaurant. Vue magnifique, aucune pollution. Tél.: 769-1429 ou 819-472-3552 2-3-73

BUREAU A LOUER

Édifice à bureaux pour professionnels et hommes d'affaires.

- 1 étage au complet divisé en 2500 pieds environ au 3ième
- 2 petits bureaux ou rez-de-chaussée, 450 pieds environ.

Air climatisé - ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.

La Laurentienne
Co. Mutuelle d'Ass.
822 est. rue Sherbrooke, Montréal
Tél: 418-688-3591 (frais virés) 2-4-73

COURS PRIVES

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traductions par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481. 3-3-73

LES DAUPHINS

NOUVELLE TOUR D'APPARTEMENTS

Face au parc Lafontaine, av. Papineau au nord de Sherbrooke. Résidence luxueuse de 28 étages. Ambiance calme. Piscine ouverte à l'année. Terrasse-soleil.

Appartements de 3½, 4½, 5½ pièces, tous avec superbe balcon.

RENSEIGNEMENTS: 3-3-73 522-1777

FEMMES DEMANDEES

INFIRMIERES LICENCIEES

Avec au moins 10 ans d'expérience pour occuper poste de surveillante le jour, de 7,30 a.m. à 15,30 heures dans hôpital de plus de 100 lits pour malades chroniques.

S'adresser à: Case postale 1715, Place d'Armes, Montréal 126 3-3-73

PROPRIETES A VENDRE

ANNONCES CLASSEES ENCADREES 844-3361
• Chaque parution coûte \$4.20 le jour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier les premières parutions de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être corrigée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSEES REGULIERES 844-3361
• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 13 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANTIQUITES A VENDRE

ENSEMBLE QUEBECOIS: table rectangulaire 31" x 44" en pin, style fin 17e siècle, 4 chaises droites à fond pailé. Tél.: entre 1-3 p.m. et 7-9 p.m., 332-6865. 3-3-73

MAISON PRIVEE doit tout vendre: authentiques meubles de plusieurs styles: sofas, chaises, tables, salle à manger - 10 morceaux, lingerie, vaisselle, etc. Premier arrivé, premier servi. Tél.: 274-0221. 3-3-73

AUTHENTIQUE meubles québécois en pin du 18e et 19e siècle. Tél.: après 6 p.m. 1-584-2631 5-3-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774, J.N.O.

APPARTEMENT A PARTAGER

Cherche jeune homme entre 20-30 ans, étudiant de préférence pour partager 2½ meublé, tout compris \$70, par mois. Près métro Rosemont. Ecrire Case 24 Le Devoir. 5-3-73

APPARTEMENTS A LOUER

VILLERAY: 3½, chauffés, balcon, poêle-réfrigérateur, livres 1er mai, non meublés, \$95, par mois. Tél.: 273-7308. 19-3-73

OUTREMONT: 416 boul. St-Joseph, 4 pièces, chauffées, cuisine équipée, maison distinguée, paisible \$150. Adultes. Tél.: 279-6124. 5-3-73

1495 HENRI-BOURASSA EST
1½ - 3½ - 4½
Libres 1er mai. Ascenseur - terrasse - lavoir - poêle-réfrigérateur. Près métro. Tél.: 389-8780 3-3-73

EDOUARD-MONTPETIT: face Université, 3½ pièces, chauffé, taxe d'eau incluse. Occupation immédiate. Meublé ou non \$135. garage si désiré. Tél.: 525-7919. 6-3-73

COTE-DES-NEIGES: 5614 Gattineau, app 2, 3½, meublé, chauffé, eau chaude, taxes payées, moquette. \$130. Mai. Tél.: 733-8420 10-3-73

AUTOS A VENDRE

MERCEDES BENZ: 250SE, 1967, gris ardoise, intérieur rouge, tous services, toit ouvrant, remise à neuf, moteur, accessoires, carrosserie. Magnifique voiture pour \$3,250.00. Tél.: 679-1100 ou 679-2622 5-3-73

A VENDRE OU A LOUER

CAMP D'ENFANTS à vendre ou à louer, équipé, logeant 100 personnes selon normes légales, moitié bâtiments calorifuges, 60 milles Montréal, Laurentides Lac artificiel, 50 acres de montagne, pourrait être utilisé centre loisirs, hôtel, motel, restaurant. Vue magnifique, aucune pollution. Tél.: 769-1429 ou 819-472-3552 2-3-73

BUREAU A LOUER

Édifice à bureaux pour professionnels et hommes d'affaires.

- 1 étage au complet divisé en 2500 pieds environ au 3ième
- 2 petits bureaux ou rez-de-chaussée, 450 pieds environ.

Air climatisé - ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.

La Laurentienne
Co. Mutuelle d'Ass.
822 est. rue Sherbrooke, Montréal
Tél: 418-688-3591 (frais virés) 2-4-73

COURS PRIVES

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traductions par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481. 3-3-73

LES DAUPHINS

NOUVELLE TOUR D'APPARTEMENTS

Face au parc Lafontaine, av. Papineau au nord de Sherbrooke. Résidence luxueuse de 28 étages. Ambiance calme. Piscine ouverte à l'année. Terrasse-soleil.

Appartements de 3½, 4½, 5½ pièces, tous avec superbe balcon.

RENSEIGNEMENTS: 3-3-73 522-1777

FEMMES DEMANDEES

INFIRMIERES LICENCIEES

Avec au moins 10 ans d'expérience pour occuper poste de surveillante le jour, de 7,30 a.m. à 15,30 heures dans hôpital de plus de 100 lits pour malades chroniques.

S'adresser à: Case postale 1715, Place d'Armes, Montréal 126 3-3-73

PROPRIETES A VENDRE

Une hypothèque? Jusqu'à 95 p. cent de la valeur de votre future maison?

Bien sûr, si vous avez un emploi régulier et que vous n'êtes pas le budget familial outre mesure, nous pouvons vous prêter jusqu'à 95 p. cent de la valeur de votre maison... grâce à notre nouveau plan d'Hypothèques ordinaires à prêt maximum. Voici comment les choses se passent:

Coût global de la maison	\$30 000	\$40 000	\$50 000
Vous pouvez emprunter	95%	95%	95% de \$40 000 75% de \$10 000
Nous pouvons fournir	\$28 500	\$38 000	\$45 500

C'est nous qui fournissons le plein montant. Pas besoin de trouver un second emprunt. Nos taux sont comparables, sinon inférieurs en certains cas, à ceux des autres maisons de confiance qui prêtent sur hypothèque. La Banque de Montréal veut vous aider à acquérir la maison de vos rêves facilement, et avec un minimum de comptant. Venez vous renseigner sur nos Hypothèques à prêt maximum. Vous l'aurez, cette maison!

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal
3-3-73

LOGEMENTS A LOUER

NOUVEAU-BORDEAUX: résidentiel, beaux 3½ - 4½, fermée, poêle, réfrigérateur, buanderie, conciergerie, \$85 - \$95, 12035, Deschamps, app 2. Tél.: après 4:30 p.m. 332-1535. 5-3-73

COTE-DES-NEIGES: 4566 Stanley Wear, près Westmount, haut-duplex, 7, luxueux, équipé, conciergerie, \$340, chauffé. Tél.: 731-8488. 3-3-73

OUTREMONT: rue Davaar, haut-duplex détaché, 3-4 chambres. Salon avec foyer, salle à manger, cuisine moderne, terrasse, garage. Chauffé, eau chaude, ménage refait. Tél.: 271-0979 5-3-73

LONGUEUIL: 6½ pièces, 1er étage avec sous-sol, taxes payées, stationnement, entrée lavage-sécheuse, près métro, \$200, chauffé. Idéal pour professionnel. Tél.: 677-4000 12-3-73

MACHINERIES A VENDRE

VARITYPERS
HEADLINERS
A sacrifice
Crown Equipment Ltd.
5340 Ferrier,
Montréal 6-3-73

PENSION

RESIDENCE LUXUEUSE: idéale pour retraités, seul ou couple, à partir de \$250. Endroit tranquille, salle de sport, téléviseur, excellente nourriture, vie familiale, soins professionnels. Tél.: 325-7741. 5-3-73

PENSIONS DEMANDEES

PENSION dans famille de langue française. Durée quelques mois. Jeune homme professionnel de langue anglaise, 28 ans, voudrait apprendre français. Appelez 933-7498 après 6 p.m. 5-3-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 525 est. rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. p.d., b. ph., 1. es lettres. Tél.: 288-2332 de 3h à 8h p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101 Station Rosemont, Montréal, Qué. Information: 729-0680. 3-3-73

PROPRIETES DEMANDEES

DUPLEX: 2 x 7, système central, éclairé, brique ou pierre avant 1945, bien entretenu, cour, rez secondaire, près métro. Ecrire Case 23, Le Devoir 6-3-73

PROPRIETES A VENDRE

BOUCHERVILLE: Il faut voir! Bungalow 5 pièces, sous-sol terminé. Garage. Très grande propriété. \$132, par mois avec taxes. Comptant à discuter. Pour informations Mme J. Lessard, 679-8220 ou 655-7076. Immeubles Westgate, courtiers. 3-3-73

TERRAINS A VENDRE

PIERREFONDS: le plus beau site avec une vue panoramique, près des écoles, 8 000 pieds carrés, \$2,500. Conditions faciles. Prêt à construire. Tél.: 626-4684. 9-3-73

LAC MASSON: Estérel, 21 000 pieds carrés, accès au lac, route asphaltée, ouverte à l'année. Tél.: 669-5371. 3-3-73

PROPRIETES A VENDRE

BOUL. L'ASSOMPTION: duplex, grand luxe, détaché, 6-6, construction unique, coin rues. Plus, possibilité bureau-professionnel, au sous-sol avec entrée privée. Bas libre mai. Tél.: 256-3767. 19-3-73

LAVAL SUR LE LAC: Bungalow dans cadre champêtre, particulièrement agréable. Grandes pièces. Belle cuisine moderne. Cheminée dans salon, 4 chambres à coucher. Renseignements: Doris Brunet, 627-0348 ou 731-7741.

IMMEUBLES WESTMOUNT & A.E. LEPAGE INC.
courtiers 3-3-73

ST-LAMBERT: belle résidence, 10 pièces avec sous-sol fini, salon avec foyer naturel, 5 chambres à coucher, garage double coin de rue, près commodités. Pris: \$55.000. Tél.: jour 671-7007 soir 671-4879. 3-3-73

ST-BRUNO: Urgent, transfert, bungalow construction récente, condition impeccable, secteur central, 4 chambres, grande cuisine, terrain paysagé, \$21,500. M.L.S. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 3-3-73

ST-BRUNO: Magnifique cottage canadien, secteur paisible et campagnol, 10 pièces, salon et salle manger pin nouveau avec foyer superbe, 4 chambres, salle séjour avec cheminée, piscine. Beau terrain arboré 16,500 pieds carrés. Prix \$38,000. Janine Hudson, 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate, courtiers. 5-3-73

OUTREMONT

Cottage, 6 chambres à coucher, grand salon, salle à diner, sous-sol fini, libre 1er mai. Pour vente rapide \$26,500. Emile A. Perez, 735-6381 ou 731-1468.

FIDUCIE DU QUEBEC
courtiers 3-3-73

LOGEMENTS A LOUER

NOUVEAU-BORDEAUX: résidentiel, beaux 3½ - 4½, fermée, poêle, réfrigérateur, buanderie, conciergerie, \$85 - \$95, 12035, Deschamps, app 2. Tél.: après 4:30 p.m. 332-1535. 5-3-73

COTE-DES-NEIGES: 4566 Stanley Wear, près Westmount, haut-duplex, 7, luxueux, équipé, conciergerie, \$340, chauffé. Tél.: 731-8488. 3-3-73

OUTREMONT: rue Davaar, haut-duplex détaché, 3-4 chambres. Salon avec foyer, salle à manger, cuisine moderne, terrasse, garage. Chauffé, eau chaude, ménage refait. Tél.: 271-0979 5-3-73

LONGUEUIL: 6½ pièces, 1er étage avec sous-sol, taxes payées, stationnement, entrée lavage-sécheuse, près métro, \$200, chauffé. Idéal pour professionnel. Tél.: 677-4000 12-3-73

MACHINERIES A VENDRE

VARITYPERS
HEADLINERS
A sacrifice
Crown Equipment Ltd.
5340 Ferrier,
Montréal 6-3-73

PENSION

RESIDENCE LUXUEUSE: idéale pour retraités, seul ou couple, à partir de \$250. Endroit tranquille, salle de sport, téléviseur, excellente nourriture, vie familiale, soins professionnels. Tél.: 325-7741. 5-3-73

PENSIONS DEMANDEES

PENSION dans famille de langue française. Durée quelques mois. Jeune homme professionnel de langue anglaise, 28 ans, voudrait apprendre français. Appelez 933-7498 après 6 p.m. 5-3-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 525 est. rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. p.d., b. ph., 1. es lettres. Tél.: 288-2332 de 3h à 8h p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101 Station Rosemont, Montréal, Qué. Information: 729-0680. 3-3-73

PROPRIETES DEMANDEES

DUPLEX: 2 x 7, système central, éclairé, brique ou pierre avant 1945, bien entretenu, cour, rez secondaire, près métro. Ecrire Case 23, Le Devoir 6-3-73

PROPRIETES A VENDRE

BOUCHERVILLE: Il faut voir! Bungalow 5 pièces, sous-sol terminé. Garage. Très grande propriété. \$132, par mois avec taxes. Comptant à discuter. Pour informations Mme J. Lessard, 679-8220 ou 655-7076. Immeubles Westgate, courtiers. 3-3-73

TERRAINS A VENDRE

PIERREFONDS: le plus beau site avec une vue panoramique, près des écoles, 8 000 pieds carrés, \$2,500. Conditions faciles. Prêt à construire. Tél.: 626-4684. 9-3-73

LAC MASSON: Estérel, 21 000 pieds carrés, accès au lac, route asphaltée, ouverte à l'année. Tél.: 669-5371. 3-3-73

LOGEMENTS A LOUER

NOUVEAU-BORDEAUX: résidentiel, beaux 3½ - 4½, fermée, poêle, réfrigérateur, buanderie, conciergerie, \$85 - \$95, 12035, Deschamps, app 2. Tél.: après 4:30 p.m. 332-1535. 5-3-73

COTE-DES-NEIGES: 4566 Stanley Wear, près Westmount, haut-duplex, 7, luxueux, équipé, conciergerie, \$340, chauffé. Tél.: 731-8488. 3-3-73

OUTREMONT: rue Davaar, haut-duplex détaché, 3-4 chambres. Salon avec foyer, salle à manger, cuisine moderne, terrasse, garage. Chauffé, eau chaude, ménage refait. Tél.: 271-0979 5-3-73

LONGUEUIL: 6½ pièces, 1er étage avec sous-sol, taxes payées, stationnement, entrée lavage-sécheuse, près métro, \$200, chauffé. Idéal pour professionnel. Tél.: 677-4000 12-3-73

MACHINERIES A VENDRE

VARITYPERS
HEADLINERS
A sacrifice
Crown Equipment Ltd.
5340 Ferrier,
Montréal 6-3-73

PENSION

RESIDENCE LUXUEUSE: idéale pour retraités, seul ou couple, à partir de \$250. Endroit tranquille, salle de sport, téléviseur, excellente nourriture, vie familiale, soins professionnels. Tél.: 325-7741. 5-3-73

PENSIONS DEMANDEES

PENSION dans famille de langue française. Durée quelques mois. Jeune homme professionnel de langue anglaise, 28 ans, voudrait apprendre français. Appelez 933-7498 après 6 p.m. 5-3-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 525 est. rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. p.d., b. ph., 1. es lettres. Tél.: 288-2332 de 3h à 8h p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101 Station Rosemont, Montréal, Qué. Information: 729-0680. 3-3-73

PROPRIETES DEMANDEES

DUPLEX: 2 x 7, système central, éclairé, brique ou pierre avant 1945, bien entretenu, cour, rez secondaire, près métro. Ecrire Case 23, Le Devoir 6-3-73

PROPRIETES A VENDRE

BOUCHERVILLE: Il faut voir! Bungalow 5 pièces, sous-sol terminé. Garage. Très grande propriété. \$132, par mois avec taxes. Comptant à discuter. Pour informations Mme J. Lessard, 679-8220 ou 655-7076. Immeubles Westgate, courtiers. 3-3-73

TERRAINS A VENDRE

PIERREFONDS: le plus beau site avec une vue panoramique, près des écoles, 8 000 pieds carrés, \$2,500. Conditions faciles. Prêt à construire. Tél.: 626-4684. 9-3-73

LAC MASSON: Estérel, 21 000 pieds carrés, accès au lac, route asphaltée, ouverte à l'année. Tél.: 669-5371. 3-3-73

LOGEMENTS A LOUER

NOUVEAU-BORDEAUX: résidentiel, beaux 3½ - 4½, fermée, poêle, réfrigérateur, buanderie, conciergerie, \$85 - \$95

la mode

Sous le signe de la féminité, du confort et du charme

Le printemps 1973 s'annonce. Son règne encourage la féminité, le confort, le charme. Les matières pour ce faire n'ont jamais été aussi légères, aussi souples, aussi luxueuses: gabardine, flanelle, laine, double face somptueux, coton, crêpe de Chine, soie, georgette, organza et shantung. Les couleurs s'affichent, avec le blanc en tête, suivi de près par le beige, les tons pastels et les tons crus.

Au salon de l'ensemble, chez Eaton, on retrouve chez Baratta, André Laug, Fouks, Webe, Nina Ricci, Jeannette, Chloé et Bernard Perris, la douceur des lignes, des plis, des bijoux; la simplicité pratique du tailleur enfin revenu; les tailles élastifiées, les cardigans pour le soir.

Les caftans tout coton et les robes soleil de la Côte d'Azur sont gaies, colorées.

Pour fêter les petits soirs, de blanches et souples pantalonnades en crêpe, combinées à d'adorables petits chandails et cache-cœurs signés Givency.

On verra beaucoup de tendres souples, modernes, décontractés: jupe et veste ceinturée; jupe à plis et veste cardigan; jupe portefeuille et veste portée sur une blouse à rayures.

Les Perris 1973 seront aimés. Comme les grands crus, ils ont beaucoup de moelleux, de douceur. Les alliages sont parfois insolites: un imprimé damier et un imprimé moderne. Bernard Perris signe des combinaisons pratiques: manteau et robe, manteau et pantalon.

Pour le soir, des robes en soie, peintes à la main par Chloé; des robes italiennes, en rayonne fluide, accompagnées de leur veste cardigan en même matière.

Pour lui, on a vu à la boutique Adam, signées par Brioni et Guy Bernard, plusieurs nouveautés en flanelle blanche, en cuir, en toile, en laine. Sur-tout en blanc, en beige, en marine.

Ce qu'il portera: le blazer blanc sur pantalon à rayures; le cardigan sur pantalon de



Le trio printemps 73: à gauche, Hugues, une création "Couture nouvelle" de Bernard Perris - le deux-pièces composé d'une robe en soie blanche, à imprimé fleuri vert, noir et rouge. Veste cardigan en laine, à damier noir et blanc, ourlé de rouge. Au centre, un "lui" rayonnant, dans un complet signé Bernard de Paris. À droite, un autre alliage de Perris: chemisier en soie, pantalon et veste très courte.

flanelle blanche; le noeud papillon; le pantalon large, droit, à revers; la veste courte, sans fente au dos, avec large revers et épaules un peu plus hautes; la ceinture étroite; le pullover allongé; la sapote en cuir et blouson assorti; la saharienne élastifiée à la taille.

Un millier d'organismes pour les défavorisés

On n'aurait jamais cru qu'il existe autant d'organismes pour venir en aide aux citoyens économiquement faibles du Canada. Il faut feuilleter le répertoire que vient de publier le Conseil national du bien-être social, pour en avoir la preuve. Ce répertoire énumère plus de 1.000 organismes existants au pays, sans compter les services officiels fédéraux et provinciaux. Le Québec, à lui seul, compte plus de 300 organismes d'entraide, d'assistance ou d'éducation pour les assistés sociaux, chômeurs, petits salariés, personnes seules ou âgées.

Le répertoire signale l'expansion spectaculaire au niveau de l'organisation, parmi les citoyens à faible revenu.

Il y a à peine cinq ans, le Conseil économique du Canada décrivait cette couche de la population comme étant "collectivement peu organisée" et ayant peu de porteparole et de groupements pour la représenter et faire connaître ses besoins.

Le pullulement d'organismes a-t-il réussi à améliorer les conditions de vie de ces citoyens, à changer les législations d'aide sociale et donner aux économiquement faibles, une voix au chapitre des décisions les concernant? Autant de questions auxquelles le Conseil national du bien-être social ne répond pas.

On peut obtenir une copie de ce répertoire, en s'adressant au Conseil national du bien-être social, Edifice Brooke-Claxton, Ottawa KIA 0K9.

La journée des malades

La Journée des malades aura lieu dimanche le 4 mars prochain. A cette occasion, le public est invité à visiter les malades délaissés non seulement dans les hôpitaux, mais dans les foyers d'accueil et d'hébergement. Plusieurs hôpitaux ont organisé des fêtes spéciales pour commémorer cette journée. A l'hôpital Saint-Charles-Borromée, de nombreuses personnalités du monde artistique feront les frais d'un programme récréatif. Le public est invité à participer à cette fête.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
CORNILLIER, Jean-René	5401, rue Papineau, Montréal	Salle à manger - 2 Bars
DAFALIAS, Dimitrios	278, rue Elgar, Île des Soeurs, Verdun	Restaurant
CAMPEAU, Georges	8496, rue Lacordaire, St-Léonard	Épicerie
LÉGARE, Denis	2431, rue Frontenac, Montréal	Taverne
MASELLI, Filippo	695, rue Legendre, Montréal	Épicerie
JEAN, Yves	0901, rue Charlevoix, Montréal	Épicerie
HEUSDENS, Henri Marcel	1473 ouest, rue Dorchester, Montréal	Salle à manger - Bar

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Les chercheurs de l'INRS réclament sécurité et pouvoir

par Pierre Richard

Les chercheurs, plus particulièrement les assistants de recherche, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), constituée de l'université du Québec, ont amorcé une lutte syndicale en vue d'obtenir la sécurité d'emploi et de redéfinir la structure de travail et de décision de l'Institut.

La grande majorité des chercheurs de l'INRS, qui sont des assistants de recherche, vivent dans une insécurité complète et risquent d'être mis à pied en juin prochain; ils sont assujettis à des contrats individuels d'un an et chaque printemps plane la menace des mises à pied. Dans le seul secteur urbanisation (l'INRS compte différents centres de recherche: urbanisation, santé, énergie, eau, éducation...), 25 des 35 chercheurs vivent sous cette menace.

Toujours en quête de son accréditation même s'il est formé depuis plus d'un an, le Syndicat des chercheurs de l'université du Québec, affilié à la CSN, a décidé d'entreprendre des négociations avec la direction de l'INRS tandis que les chercheurs du secteur Urbanisation ont décidé de se retirer de l'assemblée et des comités de ce secteur et envisagent d'adopter sous peu

des mesures plus radicales. Les chercheurs réclament, à la fois, la sécurité d'emploi pour les assistants de recherche et l'élaboration d'une politique d'engagement des nouveaux chercheurs qui ne porterait pas préjudice aux chercheurs déjà employés par l'Institut.

Cette lutte syndicale est principalement concentrée au centre de recherche en urbanisation. C'est d'ailleurs dans ce secteur que le syndicat est le plus fortement implanté. Par ailleurs, dans un texte remis aux médias d'information, les chercheurs du secteur urbanisation soulignent que "plus profondément, cette insécurité est la conséquence de la conception que se fait la direction d'un centre de recherches".

Ils affirment que l'on retrouve à l'INRS les mêmes problèmes de "mises à pied, de déqualification, de déclassification, d'insécurité d'emploi, de fausse participation que tentent d'imposer les administrations des universités, des cegeps et des différentes écoles aux enseignants et aux étudiants".

Les chercheurs du secteur urbanisation s'en prennent particulièrement au fait que le centre de recherche est actuellement conçu sous le modèle d'une entreprise tradi-

tionnelle avec des employés à la merci de l'arbitraire d'un patron qui possède des pouvoirs absolus.

Ils dénoncent l'idéologie de participation mise de l'avant par l'université du Québec et l'INRS. Selon eux, il ne s'agit que d'une "façade qui vise à sauvegarder l'harmonie factice, qui sert à faire accepter des décisions unilatérales sans trop de remous, à utiliser une partie du personnel, en l'occurrence les professeurs, contre une autre, les assistants, pour régner plus facilement et mettre continuellement les gens devant des faits accomplis". De cette situation, les chercheurs ont tiré la revendication suivante: "L'assemblée des chercheurs doit pouvoir définir collectivement son orientation, l'orientation de ses recherches, affecter ses membres aux diverses tâches de recherche, préparer, discuter et administrer son budget."

Dans ce sens, les chercheurs réclament aussi que le directeur du secteur urbanisation, qui est présentement le sociologue Gérard Fortin, soit élu par l'assemblée des chercheurs et devienne le représentant des chercheurs auprès de l'administration de l'Institut. Selon les chercheurs, le directeur joue pré-

sentement le rôle d'un "boss-entrepreneur".

Le malaise actuel, selon les chercheurs, qui résulte de la conception que l'administration se fait d'un centre de recherche, "rend impossible un travail scientifique de qualité".

M. Normand Guèvremont, président du Syndicat des chercheurs de l'université du Québec, a déclaré au DEVOIR que l'assemblée générale des chercheurs de l'INRS a endossé le texte préparé par le secteur urbanisation et a mandaté ses représentants pour entamer des négociations avec le directeur de l'INRS, M. Charles Beaulieu.

Enfin, M. Guèvremont a dit espérer que l'accréditation du syndicat sera accordée d'ici la mi-mars. Il semble que l'accréditation n'a pas été encore accordée, après plus d'un an d'attente, à cause d'un certain imbroglio résultant d'une tentative de créer un autre syndicat, qui ne regroupait que les professeurs travaillant à l'INRS (et non les assistants de recherche) et qui ne serait affilié à aucune centrale syndicale. M. Guèvremont a précisé que le Syndicat des chercheurs regroupe présentement environ 80 des 120 professeurs et assistants de recherche employés par l'INRS.

OUVREZ LES YEUX ET COMPAREZ

C'EST ODIEUX DANS LES CHIFFRES

DRAMATIQUE DANS LA RÉALITÉ



NOMBRE D'HABITANTS PAR MÉDECIN

CANADA (M.B.S. 1969)	894
TANZANIE	35,000
NIGERIA	31,000
INDONESIE	27,560
CAMBODGE	22,500
SENEGAL	16,980
HAÏTI	13,150

SOURCE: Annuaire Statistique O.N.U., 1969, Tableau 198.

VEUILLEZ ENVOYER VOTRE DON PAR CHÈQUE ACCOMPAGNÉ DU COUPON CI-DESSOUS



LA CROIX D'OR

424, rue St-Sulpice

MONTREAL, 842-2925

VOICI MON DON POUR LA 26ième CAMPAGNE DE LA CROIX D'OR

NOM VILLE

ADRESSE PROVINCE

PRIÈRE DE ME FAIRE TENIR UN RECU POUR MON RAPPORT D'IMPÔT SUR LE REVENU

Aide accrue aux arts du spectacle

OTTAWA (Le Devoir) — Les auteurs d'une étude commandée par le Conseil des arts du Canada proposent de porter l'aide globale du secteur public aux entreprises de spectacles à \$32.5 millions en 1974-75, soit une augmentation de 62% par rapport à la saison 1970-71 (\$20 millions).

Les auteurs favorisent une action concertée des pouvoirs publics et du secteur privé pour tirer les entreprises canadiennes de spectacles de leurs difficultés présentes.

Intitulée "Modes d'assistance financière aux arts du spectacle au Canada", cette étude a été exécutée dans le cadre du programme d'administration des arts de l'université York par M. Frank T. Pasquill et une équipe de chercheurs, sous la direction du professeur D. Paul Schafer. Elle s'inscrit dans une série d'enquêtes menées par le Conseil des arts ou par son compte sur divers aspects des arts du spectacle, en vue de l'élaboration d'une politique d'ensemble dans ce domaine.

A partir d'une analyse de l'aide accordée par les divers paliers de gouvernement et par le secteur privé aux compagnies de théâtre, de musique, de danse et d'opéra, le rapport Pasquill constate que les moyens financiers de la plupart des compagnies sont nettement insuffisants, et formule une série de recommandations en vue d'assurer leur progrès et leur stabilité.

Il préconise notamment, outre une augmentation sensible de l'aide du secteur public aux entreprises de spectacle:

- l'élaboration par le Conseil des arts d'une politique d'aide analogue aux politiques déjà adoptées par le Secrétaire d'Etat à l'égard des musées, de l'édition et du cinéma;

- l'institution, par le gouvernement fédéral, d'un régime particulier pour certaines entreprises de spectacles reconnues comme des "valeurs artistiques nationales", et l'élaboration de formules spéciales pour assurer leur financement;

- l'examen de la possibilité d'étendre l'aide du Conseil des arts, jusqu'ici réservée aux entreprises de calibre professionnel, aux groupes qui s'en rapprochent par leur créativité et par la qualité de leur production.

- l'étude de mesures spéciales pour stimuler les nouveaux modes d'expression artistique et pour encourager les artistes créateurs;

- une meilleure répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des arts du spectacle;

- un effort de la part du Conseil des arts pour amener les gouvernements municipaux des grandes villes à augmenter leur aide aux arts du spectacle, et pour les aider à mettre au point des méthodes efficaces d'évaluation des demandes de subventions;

- une intervention du Conseil des arts en vue d'amener le secteur privé à augmenter son aide aux arts du spectacle, la valeur relative de cette aide étant tombée d'environ 34% en 1963-64 à 15% en 1970-71.

L'avant-propos du rapport Pasquill précise que les conclusions et recommandations qui y sont formulées n'engagent que leurs auteurs. Selon le directeur du Conseil des arts, M. André Fortier elles vont cependant dans le sens des préoccupations générales du Conseil et auront certainement une influence sur la remise à jour de ses programmes. "Je crois aussi", a-t-il ajouté, "que ce document aidera les divers gouvernements intéressés, et aussi le secteur privé, à se rendre compte de l'ampleur des besoins dans ce domaine, et de la nécessité d'une action concertée et d'un effort plus grand pour y faire face".

LES CAMISARDS
couleur
de RENE ALLIO
avec GABRIEL GASCON
SEM. 7 h
SAM. DIM. 3-5-7 h

FINISSANT JEUDI 8 MARS
PSAUME ROUGE
(Hong. s.-t. f.) tous les jours à 9 h p.m.

CHARLES, MORT OU VIF
de ALAIN
(le salamandre) TANNER
(W.F.S.-t.a.)
SEM. 7 h
SAM., DIM., 3h, 5h, 7h p.m.

FINISSANT JEUDI 8 MARS
ANTONIO DAS MORTES (s.-t. f.)
tous les jours à 9 h p.m.

CLASSIQUES
Tous les jeu. et ven. 12:30 - 15 - 17 - 23

CETTE SEM. **GALLADE à NAYARAMA**
(Kinoshita - s.-t. f.)
HYMN TO A TIERED MAN
(Obayashi - s.-t. a.)

Les Cinémas du Vieux Montréal
116, rue St-Paul, Montréal

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE

"Quiet days in Clichy" Version originale **18 ANS ADULTES**
900 O. STE-CATHERINE 861-2996 **CINEMA de PARIS** 12:30-2:00-4:30-7:00-9:30
1011 R. DE LA MONTAGNE MOIS

"HEAT" de Andy Warhol **18 ANS ADULTES**
couleurs - v.o. - s.t. français 1:30-3:30-6:30-7:30-9:30
525-8600 **FESTIVAL**
1204 EST, STE-CATHERINE

Designé Pour **10 OSCARS** **14 ANS**
Meilleur FILM/Meilleure ACTRICE
Lisa Minnelli
CABARET
Adieu Berlin COULEUR
12:35-2:40-4:55-7:05-9:20 TEL: 878-1451
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

CINÉMAS FRANCE FILM **14 ANS**

TAUREAU
JE TAIME JE TAIME JE TAIME JE TAIME JE TAIME
Production: Office national du film du Canada
avec Monique Lepage, André Maloney, Michèle Nagay, Béatrice Picard, Marcel Sabourin, Yvon Thiboutot, Amélie Garneau
Louise Portal, André Carlier, Yvon Caron, Jacques Bloudeau
Images: Georges Dufaux
Producteur: Marc Besnodet
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

La liberté sexuelle, l'amour "moderne". Cette vie est-elle possible? **18 ANS ADULTES**

chronique d'un couple
de Roger Coggio
avec Roger Coggio, Pascale Petit, Jean-Claude Michel
1590, ST-DENIS 845-3222 **chevalier**

LE DERNIER POUR TOUS
d'une série de trois films
...ENCORE PLUS GRANDIOSE,
plus spectaculaire,
plus EMOUVANT

SISSI face à son destin
ROMY SCHNEIDER COULEURS
JEAN-TALON 725-7000 MAISONNEUVE 525-2174
CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE

LES MIMES DE POLOGNE

"Lorsque vous voyez les Mimes de Pologne, vous assistez à une vraie démonstration de l'art de la pantomime."
Marcel Marceau

MODERNE! LYRIQUE! ÉROTIQUE!

12-17 MARS 8:30 P.M.
Billets \$7 \$5 \$5. Demi-tarif sur billets \$7: étudiants - Age d'Or.
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) et Place des Arts.
Agences et CHARGEX 932-2234.

THÉÂTRE PORT-ROYAL

3D RENUEVE ELON VYHAYITE **POUR TOUS**

UN FLIC
Alain Delon-Catherine Deneuve
IMPERIAL 1430 BLEURY 288 7102 À l'office 12:45-2:50-5:00-7:10-9:20 h.

SALLE BESNAIS **POUR TOUS**

EN NOMINATION
LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER
LE MEILLEUR SCÉNARIO
DE Luis Buñuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE

11^e SEMAINE
d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU-BERNARD VERLEY

Cinéma ODEON **POUR TOUS**

YVES MONTAND
ROMY SCHNEIDER
SAMI FREY
dans un film de CLAUDE SAUTET
César et Rosalie
en couleurs
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
Sem. Dim.: 1:15 - 3:20 - 5:25 - 7:30 - 9:30
Lun. à Ven.: 7:30 - 9:30

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST **14 ANS**
SAM.-DIM.: 12:00 - 3:00 - 6:00 - 9:00
LE DAUPHIN 840-1000
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000 LUN.-VEN.: 6:00 - 9:00

UN FILM DE YVES BOISSET **POUR TOUS**

L'ATTENTAT
JEAN-LOUIS MICHEL
TRINTIGNANT PICCOLI
EN COULEURS
VILLERAY HORAIRES:
LUNDI AU VENDREDI
7:30 et 9:30
ST-DENIS JARRY 388-5577

"Sa plus belle chanson d'amour"
— France Soir
"Le premier film réalisé par Jacques Brel, et qui lui ressemble furieusement!"
— L'Express
"Un cinéaste qui prend des risques à chaque plan, on n'a pas vu ça depuis 10 ans"
— Claude Lelouch

Brel Barbara

LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
Franz EN COULEURS
Un film écrit, interprété et réalisé par JACQUES BREL
Salle Royal
le DAUPHIN SAM.-DIM.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000 LUN.-VEN.: 7:30 - 9:30

L'HISTOIRE D'UN JEUNE HOMME QUI S'INTÉRESSE PRINCIPALEMENT À L'ULTRA-VIOLENCE ET À BEETHOVEN! **18 ANS Adultes**

Un film de **STANLEY KUBRICK**

ORANGE MÉCANIQUE
"A Clockwork Orange."

MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

les films mutuels présentent **14 ANS**

LA MORT D'UN BUCHERON
un film de gilles carle
carole laure
daniel pilon willie lamothe
marcel sabourin pauline julien
denise filiatrault

Laissez passer non valables
Une production CARLE LAMY

BERRI 521-8553
LAVAL 688-8200
GREENFIELD PARK 464-2897

Aussi à: BELOEIL et STE-MARTINE

BERRI: toute la semaine 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
GREENFIELD PARK: Sam. 5.00, 7.00, 9.00.
Dim. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
Sam. 7.00, 9.00
LAVAL: Sam. Dim. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Sem. 7.00, 9.00.

LES FILMS MUTUELS présentent **POUR TOUS**

J'AI MON VOYAGE!
dans une comédie de GILLES RICHER
réalisée par DENIS HÉROUX
avec RENÉ SIMARD
RÉGIS SIMARD
JEAN LEFEBVRE

YVAN DUCHARME
FRANCIS BLANCHE
YOLAND GUERARD
MYLENE DEMONGEOT
ANDRÉ LAWRENCE
DENYSE PROULX
PATSY GALLANT
FRANK MAHOVLICH

UNE PRODUCTION CLAUDE HÉROUX

DANS 6 SALLES À MONTRÉAL

PAPINEAU 521-8553
LAVAL 688-8200
PARISIEN 464-2897
VERSAILLES 352-4020
GREENFIELD PARK 671-6125
FAIRVIEW 897-8095

DANS 10 SALLES EN PROVINCE

Rex SAINT-JÉRÔME
Maska SAINT-HYACINTHE
Palace GRANBY
Drummond DRUMMONDVILLE
Capitol SAINT-JEAN

Véronique JOLIETTE
Laurier VICTORIAVILLE
Granada SHERBROOKE
Capitol TROIS-RIVIÈRES
Salaberry VALLEYFIELD

DEMANDEZ
LE PROGRAMME COMPLET
DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99^e CHACUN DES FILMS
1248 Boulevard **OUTREMONT**
277-4145

EN PRIMEUR à Montréal
(le nouveau film de PETER BROOK)
TOUS

King Lear V.O. angl.
d'après WILLIAM SHAKESPEARE
du 2 au 8 mars (7.00 et 9.30)
verdi 5380 St-Lazare
277-3233
dès le 9 mars: "MACBETH" de POLANSKI

"24 heures ou plus" ne sera pas terminé

"Vingt-quatre heures ou plus", au lieu d'appartenir à l'histoire du cinéma, appartiendra désormais à l'histoire de la censure. C'est en ces termes que Gilles Groulx devait annoncer son intention "définitive" d'abandonner la réalisation de son dernier long métrage, produit par l'Office national du film.

Lors d'une mini-conférence de presse improvisée qu'il allait donner dans sa retraite de Saint-Charles, Gilles Groulx a précisé qu'une certaine mauvaise foi dont avait fait preuve l'ONF depuis la levée de l'interdiction qui avait frappé son film l'obligeait à mettre abruptement un terme à sa participation au film. "Et comme le contrat qui me lie à l'ONF leur donne tous les droits sur mon film, je présume qu'ils feront ce que bon leur semble de "Vingt-quatre heures ou plus", ajoutera-t-il, apparemment résigné.

On se rappelle que le 7 décembre, le commissaire du gouvernement à la cinématographie et président de l'ONF, M. Sydney Newman, décida unilatéralement d'interrompre

la réalisation du long métrage "Vingt-quatre heures ou plus" que Gilles Groulx réalisait par contrat, pour l'organisme d'Etat. M. Newman rappelait alors qu'un organisme d'Etat ne pouvait permettre la production d'un film préconisant la destruction des institutions établies. Le violent débat qui devait s'ensuivre, et le fait qu'il avait interdit un film avant qu'il ne soit achevé, avait amené M. Newman à revenir, une semaine plus tard sur sa décision. Le réalisateur pouvait alors terminer son film.

Cependant, un différend serait intervenu entre Gilles Groulx et le directeur de la production française concernant l'octroi d'un montant additionnel de \$1.000. "A la demande du directeur de la production française, Yves Leduc, précisera Gilles Groulx, j'avais décidé d'interrompre mon travail sur le film pendant que lui et moi discutions des modifications à apporter au film. Ces modifications devaient en fait préciser ma position, et non pas la modifier.



Il est breton. Il a remporté de vifs succès à l'Olympia et à Bobino. Il a ressuscité la harpe celtique. Inspiré du folklore celtique, il a créé une musique pop originale. Il est au Québec jusqu'au 7 mars. Son nom : Alan Stivell.

"Chronos" de Parmegiani

Danse de pulsations électroniques

par Jacques Thériault

Les enregistrements consacrés à la musique des dix ou vingt dernières années deviennent de plus en plus rares. Si vous n'aimez pas la musique rock, si l'esprit du jazz actuel ne vous convient pas, vous êtes pratiquement condamnés à rêver des créations dont on peut lire régulièrement les comptes rendus dans les revues européennes. Les maisons de disques, qui semblaient vouloir sortir de leur coquille de tradition autour des années 1970-71, sont revenues à leur credo habituel. C'est la conspurcation du silence...

Parmi près de deux cents microsillons qui nous sont parvenus au cours des derniers mois, un seul programme de musique nouvelle a si-

gnaler: celui que Philips a consacré au Français Bernard Parmegiani dans sa collection "Prospective 21ème siècle" (6521.025). Intitulée "Chronos", cette oeuvre de musique électroacoustique est un hommage discret à Gaston Bachelard et une façon de démontrer que la musique est susceptible de "rendre le temps sensible".

Attaché au Groupe de recherches musicales de Paris depuis 1959 et élève de Pierre Schaeffer, Parmegiani (né en 1927) possède une incomparable virtuosité de manipulation sonore. On avait pu le constater au moment où Philips avait publié "Violostries", "Bidule en ré" et "Capture éphémère" (836.889) qui représentaient, en quelque sorte,

le bilan de quinze ans de prospection expérimentale. "Pour comprendre ce disque, expliquait le compositeur, il faut le regarder comme un miroir à renverser le temps".

Avec "Chronos" dont les trois parties s'intitulent "L'oeil écoute" (1970), "La roue Ferris" (1971) et "L'instant mobile" (1964), on décèle de nouveau la préoccupation de Parmegiani pour les notions de temps et d'espace. Comme l'explique Jean Lescure dans les notes de présentation, "le son propose des images visibles: l'oeil écoute. Mais ces images s'écoulent. C'est par les possibilités de renaitre que lui offre sa mobilité que l'Instant mobile nous accorde le corps concret du temps. Et peut-être que la giration, le tourbillon qui est

présent dans la Roue Ferris confirme à ce temps l'espace de notre propre vie".

Au-delà de ces commentaires para-musicaux, le triptyque électroacoustique de Parmegiani est fourmillant de figures sonores séduisantes. Du concret à l'abstraction, des bruits d'insectes et de trains jusqu'à l'exploration de la conscience où se dessine en écho le "Corticalart" de Pierre Henry, "Chronos" nous entraîne dans une danse vertigineuse de pulsations électroniques. Spectacle sonore par excellence, cette oeuvre échappe aux clichés qu'on commence à retrouver chez les jeunes électroacousticiens et nous permet de dire qu'il reste encore beaucoup de choses à dire en ce domaine.

télévision

CBFT 12	CFTM 10
9.25 Ouverture et horaire	7.40 Horaire Bienvenue
9.30 Les Orléans	7.45 Bonjour Montréal
9.45 Les 100 tours de Centour	8.30 36-24-36
10.00 Au jardin de Pierrot	9.15 Les "Tannants de chez-nous"
10.15 En mouvement	9.30 Pour vous Mesdames
10.20 Les secrets de la mer rouge	11.30 Personnalités
11.00 Le gourmet farfelu	12.00 Le 10 vous informe
11.30 Les motards	12.15 Lignes ouvertes
12.00 Mimos 5	1.30 Cine-Vendredi
12.30 Boubou	"Chaleurs d'été" (comédie - Français 1959)
1.30 Téléjournal	2.30 Adèle
1.45 Femme d'aujourd'hui	4.00 Le cirque du Capitaine
2.30 Cinema:	5.00 Les agents très spéciaux
"La ralle est pour ce soir (film à sketches-Français 1954)	6.00 Madame est servie
4.00 Bobino	7.00 Le 10 vous informe
4.20 Pétite	7.30 En première:
5.00 Le Grand Chaporal	"La bande à César" (comédie - Américain)
6.00 Les Pierrafeu	9.30 Le gala de la médaille d'or
6.30 Actualité 24	10.30 Les nouvelles TVA
7.30 Les règles du jeu	11.00 Altitude 755
9.00 A propos	12.00 En pantoufles:
9.20 Le 60	"Jugement à Nuremberg" (drame - Américain 1961)
10.30 Téléjournal	1.30 Le 10 vous informe
10.55 Nouvelles du sport	1.55 Fin des émissions
11.00 Appelez-moi Lisa	
12.00 Cinema:	
"Le destin fabuleux de Desiré Clary" (réalisé par S. Guitry - Français 1938)	
2.30 Téléjournal	
CBMT 13	CFCF 12
8.15 Standby Six	6.00 University of the Air
8.30 Mr. Dressup	6.30 Romper Room
9.00 Québec school telecasts	7.00 Canada A.M.
10.30 Friendly Giant	8.30 Héroïque
10.45 Chez Hélène	9.00 Yoga
11.00 Sesame Street	9.30 Trouble with Tracy
12.00 Courtship of Eddie's father	10.00 Eye Bet
12.30 Elwood Glover's Luncheon date	10.30 The Home Front
1.00 One O'Clock report	11.00 Montreal consumer report
1.15 Rap Around	11.30 The Lucille Riccio Show
1.30 Audubon Wildlife Theatre	11.30 McGowan and Co.
2.00 The galloping gourmet	12.00 The Flintstones
2.30 The Lucy Show	12.30 Matinee with Joe Van
3.00 Take Thirty	"The Appaloosa" (aventures - Américain 1966)
3.30 The Edge of Night	2.30 Somerset
4.00 Family Court	3.00 Another World
4.30 Drop-in	3.30 What's the good Word
5.00 Hi-Diddle Day	4.00 Anything you can Do
5.30 Get Smart	4.30 The Flintstones
6.00 Tween set	5.00 Truth or Consequences
6.30 Hourglass	5.30 The New Beat the Clock
7.30 The new Dick Van Dyke Show	6.00 Pulse
8.00 M. A.S.H.	7.00 The Brady Bunch
8.30 All in the family	7.30 The Sonny and Cher Hour
9.00 Dan Gibson's nature family	8.30 Friday night movie
10.00 Program X	"Columbus, the most dangerous match"
10.30 The Tommy Banks Show	10.00 The F.B.I.
11.00 The National	11.00 The CTV National News
11.22 Viewpoint	11.30 Pulse
11.30 Night Report and Sport Final	12.00 Friday night feature movie:
11.45 Cine-Six:	"Deadly affair" (drame - 1957)
"Carry on cowboy" (comédie - 1959)	2.00 Montreal Bulletin Board Sign-Off
1.50 Final Report and Weather	

cinéma

ALOUETTE: "Week-end des assassins" 2.40, 6.05, 9.15 et "La tarantule au ventre noir" 1.10, 4.25, 7.40	ELYSEE: (Salle Restani): "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30, (Salle Eisenstein): "L'amour après-midi" 7.30, 9.30
ARLEQUIN: "L'inspecteur Harry" 2.25, 6.00, 9.45 et "Bullitt" 12.15, 4.05, 7.45	FESTIVAL: "Heat" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
ATWATER: (Cinéma II) "Across 110th street" 7.10, 9.10	FLEUR DE LYS: "Les fous du stade" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
ATWATER: (Cinéma I) "Diamonds are forever" 12.30, 5.00, 9.30, "On Her Majesty's service" 2.30, 7.10	GUY: "Millionaire women" 12.00, 2.28, 4.56, 7.24, 9.57 et "Let's play doctor" 1.05, 3.47, 6.15, 8.46
AVENUE: "Pete n Tille" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30	IMPERIAL: "Un filic" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	JEAN-TALON: "Sissi face à son destin" 7.25, 9.30
BERRE: "La mort d'un bûcheron" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	KENT: "Innocent bystander" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
BLJOU: "La vie sexuelle de Don Juan" 12.40, 4.24, 8.08 et "La débauche" 2.30, 4.14, 9.58	MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
BONAVENTURE: "Love pill" 12.05, 1.35, 3.15, 4.50, 6.25, 8.05, 9.40	MERCER: "Orange mécanique" 7.00, 9.30
CANADIAN: "Les putains aussi" 2.30, 6.10, 9.50 et "Capitaine Apache" 12.45, 4.25, 8.10	MID-MINUIT: "Le maître d'école amnésité" 1.10, 4.25, 7.45, et "Carresse interdite" 2.45, 6.00, 9.20
CAPITOL: "Train robber" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.40	MONKLAND: "The new centaurs" 2.40, 6.20, 10.10 et "The Burglars" 12.45, 4.25, 8.15
CHAMPLAIN: "Le Parrain" 1.00, 4.40, 8.25	OUTREMONT: "Made for each other" 7.00, "Sunday, Bloody Sunday" 9.30 et "Tales from the crypt" 12.00 p.m.
CHATEAU: "Cosa Nostra le dossier Valchi" 1.20, 3.45, 6.15, 8.50	PALACE: "Possession adventure" 12.30, 2.30, 4.45, 6.55, 9.15
CHEVALIER: "Chronique d'un couple" 12.05, 1.22, 6.29, 9.46 et "Teresa" 1.35, 4.53, 8.15	PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
CINEMA DE ART: "On achève bien les chevaux" 12.05, 4.06, 8.13, "Joe" 2.08, 4.53, 8.15	PARISHEN: Voir Papineau
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50	PIERROT: "Soleil rouge" 4.55, 7.09, 9.29
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Lady sings the blues" 1.00, 3.00, 6.00, 8.40	PRALLE: Voir Mid-Minuit
CINEMA DE PARIS: "Quiet days in Clichy" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	PLACE DU CANADA: "Man of the Mancha"
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30	PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): "The emigrants" 12.10, 2.50, 5.30, 8.10
CHEMAZIE: "Cosa et Rosalie" 7.30, 9.30	PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "Sounder" 12.05, 1.55, 3.50, 5.45, 7.40, 9.35
DAUPHIN: (Salle Renoir): "Framz" 7.30, 9.30 (Salle McLaren): "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00	PLAZA: Voir Canadian
ELECTRA: "Les amants de l'île du Diable" 12.15, 3.25, 6.35, 9.45 et "Les amonzones du désir" 1.55, 5.05, 8.15	PUSSYCAT: "Like mother, like daughter" 12.00, 2.53, 5.43, 8.35, et "We a family" 1.30, 4.22, 7.10, 10.00

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) L'Orchestre philharmonique du Zoo de Montréal 22.30	VIDÉOGRAPHE: "De défilé en défilé" (Partie Rhinoceros) 8.00
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Maison de poupée" de Ibsen 1930	VILLERAY: "L'attentat" 7.30, 9.30
IBEAU VERT: "La volupté de l'honneur" de L. Frandello 20h	YORK: "Steelyard blues" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.25
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Macbett" de E. Ionesco 20h	CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE: "La Terreur et le Rito" de Miklos Jancso 9.30
THEATRE-MIDI: du lundi au vendredi, "Jouez-moi d'amour" de Jean Barbeau, 12h.15	
THEATRE DE QUATZOUS: relève	
PLACE DES ARTS	
SALLE WILFRID PELLETIER: relève	
THEATRE MAISONNEUVE: Diane Dufresne - 20h30	
THEATRE PORT-ROYAL: "Flatte ta bédaïne, Eplème" de J. Barrette 20h30	

à la petite semaine

CINÉMA

Je l'ai, mon voyage!

par Jean-Pierre Tadros

Capitulons. Ou plutôt non, sachons rester magnanime en ces temps difficiles, et parlons plutôt de récapitulation. Nous voilà donc parti, pour le meilleur et pour le pire...

● MARJOE. Un film américain de Howard Smith et Sarah Kernochan, avec le Révérend Marjoe Gartner. Au cinéma Piccadilly. Le film est sous-titré en français.

Un fascinant reportage-confession d'un jeune prédicateur évangéliste qui, depuis l'âge de quatre ans, se présente sous les traits d'un prédicateur farouche, mais qui, en privé, se déclare résolument athée. En arrière-plan on découvre un drôle de racket où prières et argent font un solide ménage. Et c'est tout le cynisme américain qui suinte finalement de ce film étrange, fascinant et révoltant.

● UN FLIC. Un film français de Jean-Pierre Melville, avec Alain Delon, Catherine Deneuve (pour cinq courtes minutes seulement), Richard Crenna, Riccardo Ciciola. Au cinéma Impérial.

Melville entremêle astucieusement deux aventures au départ distinctes, celle d'un flic (Alain Delon) et celle d'un quatuor de gangsters diaboliquement efficaces. Mais cet hommage "bleuté" de Melville aux films de gangsters américains me paraît totalement raté, car la poésie, les plans qui n'en finissent plus de regards et l'emploi grossier de maquettes s'intègrent finalement fort mal dans

un genre où l'action devrait primer. C'est l'anti-film de gangsters. On peut ne pas aimer.

● L'ATTENTAT. Un film français d'Yves Boisset, avec Jean-Louis Trintignant, Gian Maria Volonte, Michel Bouquet, Philippe Noiret, François Périer, Michel Piccoli, Jean Seberg, (et j'en passe quelques-uns). Au cinéma Villery.

C'est la reconstitution de l'enlèvement du leader marocain en exil, Mehdi Ben Barka, par le biais d'une fiction qui reste néanmoins transparente. On apprendra donc comment cet enlèvement en plein coeur de Paris fut tramé, comment il s'est effectué et ce qui s'est passé ensuite. On apprendra aussi que bien du beau monde (et du moins beau y était impliqué).

● J'AI MON VOYAGE. Un film comique québécois, réalisé par Denis Héroux d'après un scénario de Gilles Richer, avec Dominique Michel, Jean Lefebvre et les petits Simard. Un peu partout au Québec, et en particulier au cinéma Le Parisien.

La comédie est une denrée périssable et fort complexe. Au Québec, elle a l'heur de plaire. On se réjouira donc de bon coeur devant cette seconde comédie cinématographique de Gilles Richer qui fait passer Denis Héroux à un genre plus sérieux. Quant aux aventures nationalistic-épiques de la famille Cartier, vous pouvez en rire ou en être fortement agacés. C'est au choix. A vous donc de choisir.

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Le 60 Reportage effectué par Pierre Vachon sur la campagne électorale en France

Le vendredi 2 mars à 21h30

Le français d'aujourd'hui "Le Français en situation": le vocabulaire des termes médicaux, juridiques, militaires, sportifs, linguistiques. Sketch de Claude Thibodeau et Annie Suranne. Avec Charlotte Bonis, Gilles Pelletier, Suzanne Langlois et

Le samedi 3 mars à 17h00



30 dimanche "Un comédien exilé à Paris": entrevue avec Andréanne Lafond et Gabriel Gascion. Reportage de René Mathot sur l'île de Gode.

Le 4 mars à 13h00

Politique etout Anbette Paquette rencontre le maire de Montréal, Jean Drapeau. Leur entretien portera en particulier sur les Jeux Olympiques.

Le dimanche 4 mars à 18h00

On regarde Radio-Canada

JACQUES PROULX

CKAC 73

MICHEL VINET

Jacques Proulx: 6:00 — 9:00 A.M. Michel Vinet: 3:00 P.M. — 5:15 P.M.

En voiture ou à la maison ça roule mieux avec CKAC/73

Torrez sous contrat: il reste 6 récalcitrants

MIKE TORREZ, le seul artiller ayant conservé une fiche gagnante chez les Expos l'an dernier (16 victoires contre 12 défaites), a renouvelé son contrat hier à Daytona Beach (Floride), en compagnie du nouveau venu Pat Jarvis, lanceur comme lui, et de la recrue Jesus "Pepe" Frias. Il ne reste donc plus que six récalcitrants au sein de la formation montrealaise, mais ils sont de taille: les lanceurs Bill Stone-

Chicago, Vida Blue des Athletics d'Oakland, ainsi que Don Sutton et Willie Crawford des Dodgers de Los Angeles sont quelques-uns des 100 récalcitrants à ne pas avoir signé leur contrat alors que débutait hier l'entraînement des 24 équipes des ligues majeures de baseball.

BROOKS ROBINSON, le brillant joueur de 3ème-but des Orioles de Baltimore, a commencé son entraînement hier après avoir signé un contrat de \$105,000. A la suite d'une décevante saison au cours de laquelle il n'a conservé qu'une moyenne de .250 avec huit circuits et 64 points produits, Robinson aurait accepté une baisse de salaire d'environ \$5,000. Dix joueurs ne sont toujours pas sous contrat chez les Orioles, dont les vétérans lanceurs Jim Palmer et Dave McNally, et le joueur de 1er-but Boog Powell.

SPARKY LYLE, qui a établi l'an dernier un record de la ligue Américaine pour le plus grand nombre de victoires préservées, exigerait une augmentation de salaire de 100%, ce qui porterait son salaire à \$80,000. Les Yankees de New York ne semblent pas toutefois prêts à obtempérer aux demandes de leur brillant lanceur de relève. Outre Lyle, Steve Kline, Fritz Peterson, Bernie Allen, Gene Michael, Bobby Murcer et Roy White n'ont pas encore accepté les offres de l'équipe.

SPARKY ANDERSON aurait arrêté son choix sur Denis Menke pour occuper le poste de 3ème-but des Red de Cincinnati. Agé de 32 ans, Menke serait toutefois à son déclin selon plusieurs connaisseurs après qu'il eut connu l'an dernier une saison de 233 au bâton. "Je suis fatigué de voir des balles traverser le champ intérieur alors qu'elles devraient être captées, a confié Anderson. Avec Menke, peu de balles perceront l'avant-champ."

JOSE NAPOLES, euphorique malgré ses blessures après son succès avant la limite sur Ernie Lopez, s'est déclaré plus décidé que jamais à tenter sa chance pour le titre mondial des poids moyens. Il a toutefois ajouté qu'il ne voulait plus livrer que trois ou quatre combats avant de se retirer de la boxe, soit l'année prochaine. "Je veux maintenant défier l'Argentin Carlos Monzon. Le championnat mondial des moyens sera l'ultime étape de ma carrière," a confié le boxeur de 32 ans.

DON BLACKBURN a été vendu hier par les Islanders de New York aux North Stars du Minnesota. Le vétéran ailier gauche a compté sept buts et a amassé 10 passes cette saison avec les détenteurs du dernier rang de la section Est.

La coupe Molson: Guy Lafleur et Laperrière touchent leur chèque

Deux joueurs du Canadien, l'ailier droit Guy Lafleur et le défenseur Jacques Laperrière, se sont enrichis de \$1,000 et \$500 respectivement. Au cours d'une réception hier midi, à la Brasserie Molson, les deux joueurs ont touché leur chèque pour avoir fini 1er et 2e dans la 4e tranche de la coupe Molson. La coupe Molson sera attribuée à la fin de la saison régulière aux joueurs du Canadien qui aura accumulé le plus de points en vertu du système d'étoiles de la Soirée du Hockey. Une première étoile donne 5 points, une deuxième 3 points et une troisième un point. Au cours de la 4e tran-

che, Guy Lafleur a amassé 13 points, ayant mérité deux fois la première étoile la semaine dernière et une fois la deuxième étoile, le 7 février contre Pittsburgh. La lutte a cependant été très serrée puisqu'il n'a devancé que par un point le défenseur Laperrière qui a mérité une première étoile, deux fois la deuxième étoile et une troisième étoile. Depuis le début de la saison, aucun joueur n'a réussi à dominer à deux reprises le classement fragmentaire de la coupe Molson. Seul Jacques Lemaire a été honoré à deux occasions, ce qui lui a valu des gains de \$1,500.

Au classement cumulatif, la lutte est chaude, à la veille de la 5e et dernière tranche. Dryden, Lemaire et Cournoyer ont chacun 41 points, suivis de Frank Mahovlich (40), de Pete Mahovich (32), de Guy Lafleur (31) et de Chuck Lefley (28). Les gagnants de la 1ère tranche ont été Dryden et Lemaire, ceux de la 2e, Lemaire et Lapointe, ceux de la 3e, Pete et Frank Mahovich. La dernière tranche commence samedi au Forum contre Boston et se termine le 1er avril, également contre les Bruins mais cette fois à Boston. Il reste au Canadien 15 matches à jouer.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 23 janvier, 1973 par lequel, A&L Products Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 février, 1973 sous le No. 246777 - Banque de Montréal, le 23 février, 1973.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No. 02-064673 VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse contre- ROGIER JODOIN, autrui résidant à 4151 - 3e Avenue, Laval-ouest, Ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur IL EST ENJOINT à ROGIER JODOIN à l'intention d'enjoindre une copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 26 février 1973. CLAUDE DUFOUR Mes Dion & Lacroix GREFFIER ADJOINT 15 Boul. Lévesque Laval, Québec avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No. 02-064936-73 GERALD LAGUE, ingénieur, domicilié et résidant à 6270 Villeneuve, app. 8, Montréal-Nord, district de Montréal, demandeur contre- LAVAL TREMBLAY, autrui résidant à 6725, Henri-Bourassa, app. 303, Montréal-Nord, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur IL EST ENJOINT à LAVAL TREMBLAY à l'intention d'enjoindre une copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 26 février 1973. CLAUDE DUFOUR greffier-adjoint Me Claude Desautels suite 665 701 Boul. St-Laurent Montréal 124 Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DME-73-10056 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mars 1973 Région Mauricie

SERVICES DE TROIS (3) EQUIPES POUR L'ÉMONDAGE ET L'ABATTAGE D'ARBRES (SOUSMISEN PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25, pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant.

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de DIX POUR-CENT (10%) du total de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant indiqué au paragraphe précédent.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 22 février 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PHILIP'S DRESS CO. LTD., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 22ème jour de février 1973, sous le numéro 246782. Ce 26ème jour de février 1973 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No. 02-062583-73 JOSEPH LAZAROVITCH, propriétaire de taxi, deta ville et du district de Montréal, demandeur contre- OCTAVE VALLEE, autrui résidant de la ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur IL EST ENJOINT à OCTAVE VALLEE à l'intention d'enjoindre une copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 26 février 1973. CLAUDE DUFOUR GREFFIER ADJOINT Mes Grossman & Winston suite 23, 24, 25 1410 Guy Montréal 25 Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No. 05-05198-72 COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social à 3530 ouest Jean-Talon, ville et district de Montréal, demanderesse contre- LES ENTREPRISES NEPTUNE LTEE, corporation légalement constituée ayant autrui une place d'affaires à 2575 est, Notre-Dame, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur IL EST ENJOINT à LES ENTREPRISES NEPTUNE LITEE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 26 février 1973. CLAUDE DUFOUR greffier-adjoint Me Claude Desautels suite 665 701 Boul. St-Laurent Montréal 124 Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DME-73-10056 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mars 1973 Région Mauricie

SERVICES DE TROIS (3) EQUIPES POUR L'ÉMONDAGE ET L'ABATTAGE D'ARBRES (SOUSMISEN PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25, pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant.

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de DIX POUR-CENT (10%) du total de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant indiqué au paragraphe précédent.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No. 05-01106-72 LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires en la Cité et District de Montréal, Demanderesse contre- JOHN VOZAITES, autrui résidant et domicilié en la Cité et District de Montréal, et présentement de lieux inconnus, et AL, défendeurs LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL, & AL, mis-en-cause PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur JOHN VOZAITES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention. MONTREAL, le 22 février 1973. CLAUDE DUFOUR Me Lucien Lachapelle, avocat, P.A.C.S.M. 971 St-Hubert, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (R.S.P. no. 20-2933-X) No. 4213 CITE DE SAINT-LAURENT, corps public légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires dans la Cité de St-Laurent, district de Montréal, Requêteur-expropriante contre- LEO LAPORTE, a/s Concreteurs Révis Mix Ltd., présentement de lieux inconnus, Exproprié-intimé PAR ORDRE DE LA COUR: A: LEO LAPORTE. PRENEZ AVIS qu'une requête en homologation de l'ordonnance de la Régie Des Services Publiques, selon l'article 783 C.P.V. sera présentée pour adjudication le 5 avril 1973 à 10:00 heures A.M. Division de Pratique, Cour Supérieure, 10 Est. Craig, Montréal, ou assisté que conseil pourra être entendu. Une copie de ladite requête, affidavit & avis a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention. Veuillez agir en conséquence. Montréal, le 22 février 1973. CLAUDE DUFOUR, P.A.C.S.M. Mes Chapados & Chevalier, avocats, 500 Place d'Armes, suite 1155, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (division des divorces) No. 12-02719-73 ALVAL ROBERT, mécanicien, demeurant à 5175 Walkley, app. 27, ville et district de Montréal, Requêteur contre- ALDORA BENOIT, de lieux inconnus, Intimé PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé ALDORA BENOIT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 23 février 1973. WILFRID LEFEBVRE REGISTRAIRE ADJOINT Me Léo A. St-Pierre 68 ouest St-Jacques Montréal 201 Avocat du requérant

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DME-73-10074 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mars 1973 Région Montmorency

TRAVAUX DE REFECTION DE LA LIGNE A 69 KV ENTRE LES POSTES BEAUCHEVILLE-EST ET SAINT-GEORGES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date de le 8 novembre, 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PHILIP'S DRESS CO. LTD., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval (St-Rose) le 22e jour de février 1973, sous le numéro 228613. Ce 27e jour de février, 1973 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-028218-72 DAME MADELEINE DORE, épouse commune en biens de GEORGES LECLERC, domiciliée et résidant au numéro 33 rue Perron, à Châteauguay-Station, district de Beauharnois, Requêteur contre- GEORGES LECLERC, domicilié et résidant au numéro 301 rue Abitibi, à Malaric, district d'Abitibi, Intimé PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé GEORGES LECLERC, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 22 février 1973. JEAN GUY VAUGEOIS, Me Cerini, Jamieson & As, avocats, 1010 Ouest, St-Catherine, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No. 14-000478-73 DAME MARIE L. GALLANT, secrétaire, domiciliée et résidant à 376, Argyle, Verdun, district de Montréal, Requêteur contre- JOHN J. STILES, gentleman, résidant autrui dans la ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, aussi connu sous le nom de Jean Caron, Intimé PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur MICHEL BARRECA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention. MONTREAL, le 22 février 1973. Jean Guy VAUGEOIS, Me Claude F. Archambault, avocat, 10 St-Jacques, suite 512, Montréal P.Q.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DME-73-10074 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mars 1973 Région Montmorency

TRAVAUX DE REFECTION DE LA LIGNE A 69 KV ENTRE LES POSTES BEAUCHEVILLE-EST ET SAINT-GEORGES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL No. 12-02727-73 DAME ELLEEN CAMPBELL BURFIND, épouse séparée de biens de WILLIAM CLARENCE SHORT, résidant et domicilié dans la Cité de Greenfield Park, district de Montréal, Requêteur contre- WILLIAM CLARENCE SHORT, vendeur, résidant aux Etats-Unis d'Amérique, mais d'adresse inconnue, Intimé PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé WILLIAM CLARENCE SHORT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 22 février 1973. JEAN GUY VAUGEOIS, Me Cerini, Jamieson & As, avocats, 1010 Ouest, St-Catherine, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No. 05-001728-73 DAME CLAUDETTE TROTIER ARCHAMBAULT, domiciliée et résidant dans la Cité de Chomedey, Ville Laval, district de Montréal, Requêteur contre- MICHEL BARRECA, autrui résidant et domicilié dans la Cité et District de Montréal, et présentement de lieux inconnus, défendeur PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur MICHEL BARRECA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention. MONTREAL, le 22 février 1973. Jean Guy VAUGEOIS, Me Claude F. Archambault, avocat, 10 St-Jacques, suite 512, Montréal P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No. 02-064989-73 BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les villes et district de Montréal et une succursale à Peel et Sherbrooke, demanderesse contre- CHARLES S. BENNETT, autrui demeurant à 3424, rue Peel, app. 23, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur JAMES O'DONNELL, résidant à 4297, Thorndale, ville de Pierrefonds, district de Montréal, Tiers-Saisi IL EST ENJOINT à CHARLES S. BENNETT à l'intention d'enjoindre une copie du bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 26 février 1973. CLAUDE DUFOUR greffier-adjoint Mes Dagenais, Lande et Costu suite 500 3 Place Laval Chomedey, Laval Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DME-73-10074 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mars 1973 Région Montmorency

TRAVAUX DE REFECTION DE LA LIGNE A 69 KV ENTRE LES POSTES BEAUCHEVILLE-EST ET SAINT-GEORGES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 5 février, 1973 par lequel Lamber Aviation Sales Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 15ème jour de février, 1973 sous le No. 240682. Banque de Montréal, le 23 février 1973."

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE PRENEZ AVIS QUE LA COMPAGNIE: MURSID INCORPORATED demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa chartre. LACHINE, le 16 février 1973. PIERRE GASTON, avocat

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No. 05-001728-73 DAME CLAUDETTE TROTIER ARCHAMBAULT, domiciliée et résidant dans la Cité de Chomedey, Ville Laval, district de Montréal, Requêteur contre- MICHEL BARRECA, autrui résidant et domicilié dans la Cité et District de Montréal, et présentement de lieux inconnus, défendeur PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur MICHEL BARRECA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention. MONTREAL, le 22 février 1973. Jean Guy VAUGEOIS, Me Claude F. Archambault, avocat, 10 St-Jacques, suite 512, Montréal P.Q.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DME-73-10074 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mars 1973 Région Montmorency

TRAVAUX DE REFECTION DE LA LIGNE A 69 KV ENTRE LES POSTES BEAUCHEVILLE-EST ET SAINT-GEORGES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1761-D du code civil de la Province de Québec, que LES ENTREPRISES EXPO-TAPIS INC. dont le principal place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois d'octobre 1972 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 5ème jour du mois d'octobre 1972 sous le numéro 238116. Date à Montréal ce 22ème jour du mois de février 1973. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

VILLE DE MONTREAL-EST Avis est par les présentes donné que la Ville de Montréal-Est s'adressera à la législature de la province de Québec, pour l'adoption d'une loi aux fins suivantes: 1- Pour autoriser la Ville de Montréal-Est à prélever et imposer une "taxe d'affaires" n'excédant pas onze et demi cent (11 1/2%) de la valeur annuelle des lieux dans lesquels s'exercent les commerces, industries, ou autres moyens de profit et d'existence. 2- Pour valider une convention intervenue entre la ville de Montréal-Est et Dame F. Lavoie le 13 novembre 1971. 3- Pour remplacer l'article 64, de la Loi des Cités et Villes par un article permettant au Conseil d'accorder par règlement, à toute personne qui aura rempli la fonction de maire ou de membre du conseil pendant au moins huit (8) ans, une pension équivalente à cinquante pour cent (50%) de sa rémunération annuelle. ET POUR TOUTES AUTRES FINES WILLENELLE PIGEON CLEMENT & GUILBEAULT PROCUREURS DE LA VILLE DE MONTREAL-EST

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-07781-73 DAME LISE LEWIS, domiciliée et résidant au 230, rue De Dreux, Laval des Rapides, Ville de Laval, District de Montréal, Requêteur contre- ROGER DUBE, de domicile inconnu, Intimé PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé ROGER DUBE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 26 février, 1973. JEAN GUY VAUGEOIS REGISTRAIRE-ADJOINT

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DME-73-10074 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mars 1973 Région Montmorency

TRAVAUX DE REFECTION DE LA LIGNE A 69 KV ENTRE LES POSTES BEAUCHEVILLE-EST ET SAINT-GEORGES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires B.LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 22 février 1973

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale

Devant sa grande rivale Janet Lynn

Karen est championne

BRATISLAVA (Tchécoslovaquie) (d'après CP et AP) — Karen Magnussen, de Vancouver, a été couronnée hier championne du monde de patinage artistique devant sa grande rivale, l'Américaine Janet Lynn.

Christine Errath, d'Allemagne de l'Ouest, championne d'Europe, a fini troisième. La blonde Canadienne de 20 ans s'est assurée le titre mondial grâce à un numéro exceptionnel en patinage libre pour lequel elle a reçu des notes de 5,8 et 5,9 sur un total possible de 6.

Pour les trois épreuves du championnat — figures imposées, figures libres imposées et figures libres —, Mlle Magnussen a mérité 356,39 points et 9 places, ce qui signifie que les neuf juges l'ont, à l'unanimité, choisie la meilleure patineuse des trente qui étaient inscrites. Mlle Lynn a obtenu 347,85 points et 18 places, Mlle Errath, 340,90 points et 31 places. La jeune Américaine de 19 ans a cependant volé la vedette en ce qui concerne le patinage libre. Elle a reçu deux notes parfaites de 6, les seules qui aient été données pendant tout le championnat.

"N'est-ce pas merveilleux? Ne pleure pas, toutes ces années ont porté fruit", a dit la mère de Karen en étreignant sa fille.

Vêtue d'un costume rose, Mlle Magnussen a fait preuve de beaucoup de concentration au début de son numéro qu'accompagnait la symphonie no 2 de Rachmaninov.

A la fin de son spectacle, les 12.000 personnes qui avaient envahi le stade d'hiver de Bratislava se sont levées pour l'applaudir. Chacun savait, avant même de voir les notes des juges, que le patinage artistique avait une nouvelle championne.

Mlle Magnussen avait en effet pris une forte avance sur sa rivale américaine au cours des figures libres imposées. Mlle Lynn avait alors chuté à deux reprises, ce qui lui avait donné le 11e rang pour cette épreuve. Mais le numéro extraordinaire de l'Américaine en "libre" lui a quand même permis de terminer deuxième.

Mlle Lynn a déclaré qu'elle était contente que "tout soit fini". Je suis heureuse de ma performance de ce soir,

tout a bien été, a-t-elle dit. L'équipe canadienne se réjouissait aussi de la surprise causée par Lynn Nightingale, d'Ottawa, 9e au classement général, exploit peu commun pour une jeune fille de 16 ans à ses premières armes en championnat mondial.

Mlle Magnussen s'était classée 2e aux Jeux Olympiques de Sapporo ainsi qu'au championnat de l'an dernier derrière l'Autrichienne Tristie Schuba qui, depuis, est passée chez

les professionnelles. Mlle Magnussen a participé pour la première fois à un tournoi international en 1967, à Vienne, alors qu'elle avait terminé 12e.

L'Américaine Peggy Fleming, alors championne du monde, avait prédit que Mlle Magnussen avait le talent et le tempérament nécessaires pour décrocher le titre mondial.

En 1968, Karen a gagné le

championnat canadien mais le perdit l'année suivante, étant devancée par Linda Carbonetto, de Toronto. Peu après, elle devait se retirer du championnat mondial de Colorado Springs à cause de fractures aux deux jambes.

On craignait alors que sa carrière n'ait pris fin mais Mlle Magnussen devait reprendre le titre canadien en 1970, titre qu'elle détient encore.

Pas de surprise chez les hommes: Nepels gagne la première épreuve

BRATISLAVA (d'après l'AFP) — Le favori de la compétition, le Tchécoslovaque Ondrej Nepela, a pris, comme prévu, la tête de l'épreuve individuelle des championnats du monde de patinage artistique. A l'issue des figures imposées qui se sont disputées hier au stade d'hiver de Bratislava, il précède de 7,50 points le Soviétique Fergei Tchvetveroukine et de 10 points l'Allemand de l'Est Jan Hoffmann.

Nepela est donc bien parti pour conserver, devant son public, son titre mondial avant de quitter la scène internationale. Toutefois, il devra se méfier de l'Américain Gordon Mackellen (5e) et du Canadien Toller Cranston (6e), deux excellents spécialistes des figures libres.

Les figures imposées libres (programme court) sont disputées aujourd'hui et les "libres" auront lieu samedi.

Avec ses 101,2 points, le Canadien Cranston, de Toronto, a établi une marque personnelle en tournoi mondial pour ce qui est des figures imposées.

"Je me suis amélioré depuis l'an dernier mais mes rivaux également. De toute façon, j'ai bien hâte de patiner en figures libres", a dit l'athlète de 23 ans.

En vertu du nouveau système de points, les figures libres comptent pour 60% des trois épreuves. Voici le classement après les figures imposées: 1. Ondrej Nepela (Tchécoslovaquie): 119,20 points et 9 places; 2. Fergei Tchvetveroukine (URSS): 111,70 et 20,5; 3. Jan Hoffmann (Alle-

mande de l'Est): 109,20 et 27; 4. John Curry (G.-B.): 106,70 et 37; 5. Gordon Mackellen (USA): 100,70 et 62,5; Toller Cranston (Canada): 101,20 et 58,5; 7. Daniel Hoener (Suisse): 99,80 et 68,5; 8. Yuri Ovchinnikov (URSS): 98,90 et 71,5; 9. Jacques Mrozek (France): 97,80 et 83; 10. Zdenek Pazderek (Tchécoslovaquie): 96,10 et 93; 12. Ronald Schaver (Canada): 95,70 et 95,5; 19. Robert Rubens (Canada): 89,60 et 98,5.

manque de l'Est): 109,20 et 27; 4. John Curry (G.-B.): 106,70 et 37; 5. Gordon Mackellen (USA): 100,70 et 62,5; Toller Cranston (Canada): 101,20 et 58,5; 7. Daniel Hoener (Suisse): 99,80 et 68,5; 8. Yuri Ovchinnikov (URSS): 98,90 et 71,5; 9. Jacques Mrozek (France): 97,80 et 83; 10. Zdenek Pazderek (Tchécoslovaquie): 96,10 et 93; 12. Ronald Schaver (Canada): 95,70 et 95,5; 19. Robert Rubens (Canada): 89,60 et 98,5.

Chi Chi, Gilbert: 64

ORLANDO, Floride (PA) — Forcé de suivre une diète sévère bien qu'il ne pèse que 126 livres, Chi Chi Rodriguez a réalisé hier sa meilleure tournée en neuf ans en présentant une carte de 64 lors de la première ronde de l'omnium Citrus riche de \$150.000.

Le sympathique Porto-Ricain doit toutefois partager la tête avec Gibby Gilbert qui a également réussi un parcours de huit sous la normale.

Ce dernier a été particulièrement brillant sur les verts puisqu'il n'eut besoin que de 11 roulés sur les neuf derniers trous du parcours Rio Pinar long de 6,928 verges.

Tous deux devancent par la marge de deux coups Bob Murphy, Kiddy Allin et la recrue Tom Kite qui ont joué 66.

A 67, on retrouve Dave Hill, Bob Payne et Ed Sneed. Dave Stockton, ancien vainqueur du tournoi de la PGA, fait partie d'un groupe de golfeurs ayant joué 68 au cours d'une journée ensoleillée qui a permis d'excellents pointages.

puisqu'il n'eut besoin que de 11 roulés sur les neuf derniers trous du parcours Rio Pinar long de 6,928 verges.

Tous deux devancent par la marge de deux coups Bob Murphy, Kiddy Allin et la recrue Tom Kite qui ont joué 66.

A 67, on retrouve Dave Hill, Bob Payne et Ed Sneed. Dave Stockton, ancien vainqueur du tournoi de la PGA, fait partie d'un groupe de golfeurs ayant joué 68 au cours d'une journée ensoleillée qui a permis d'excellents pointages.

Boston battu 4-3 par S.L.

BOSTON (PA) — Des buts par Bob Plager et Garry Unger tôt en 3ème tiers et à 24 secondes d'intervalles, en plus d'une punition à Ken Hodge, parce qu'il a joué avec un bâton illégal, vers la fin du match, a valu aux Blues de St-Louis une victoire de 4-3 contre les Bruins de Boston hier soir.

Plager a brisé une égalité de 2-2 à 0:49 seconde de la 3ème reprise grâce à un lancer-frapper de 25 pieds. Puis, Unger se faufilant entre les défenseurs, a déjoué Eddie Johnston avec un lancer bas.

Par cette victoire, les Blues mettaient fin à leur disette contre Boston puisqu'ils n'avaient pu, depuis novembre 1970, enregistrer un gain contre les Bruins.

Blanchis à leurs deux premières visites au Garden de Boston, les Blues ont finalement marqué un but par l'entremise de Jack Egers à 1:36 de la 1ère période. Egers a enfilé son but en lançant du revers après avoir saisi une passe derrière les arrières des Bruins.

Boston a annulé ce but grâce au 19ième filet de la campagne par Bobby Orr. Cependant, durant un avantage numérique Floyd Thomson redonnait l'avance aux Blues. Par la suite, Phil Esposito portait le pointage 2-2 lui aussi durant une punition à l'adversaire.

Le 2ième filet du match d'Esposito, son 42ième, réduisait la marge à un but mais les Blues grâce à une tactique employée par Scotty Bow-

man des Canadiens ont résisté à l'assaut du Boston. En effet, Ken Hodge a été pris en défaut avec un bâton à lame démesurée à 16:57 minutes de la dernière période... et St-Louis a battu Boston 4-3.

Par ailleurs, la direction des Bruins de Boston a annoncé hier soir, qu'elle avait échangé le joueur d'avant Garret "Ace" Bailey aux Red Wings de Detroit en retour de l'arrière Gary Doak.

1ère période

1-ST-LOUIS Egers (22)	1:36
2-BOSTON Orr (19)	3:27
3-ST-LOUIS Thomson (12)	5:49
Punitions: Cashman B 5:33, O'Reilly B 7:24, Bob Plager SL 18:56	

2ème période

4-BOSTON Esposito (41)	17:35
Punitions: Vadnais B 1:59, Durban SL Roberts B 12:02, Plager SL 17:24	

3ème période

5-ST-LOUIS R Plager (2)	0:49
6-ST-LOUIS Unger (32)	1:13
7-BOSTON Esposito (42)	4:24
8-Hodge, Stanfield	8:07
9-Hodge B 16:57	

Lancers par:

St-Louis	12	6	7	25
Boston	8	9	11	28

Gardiens: Stephenson (SL), Johnston (B). Assistance: 15.003

3ème période

4-ST-LOUIS Egers (22)	1:36
5-ST-LOUIS Thomson (12)	5:49
6-ST-LOUIS Unger (32)	1:13
7-BOSTON Esposito (42)	4:24
8-Hodge, Stanfield	8:07
9-Hodge B 16:57	

Lancers par:

St-Louis	12	6	7	25
Boston	8	9	11	28

Gardiens: Stephenson (SL), Johnston (B). Assistance: 15.003

man des Canadiens ont résisté à l'assaut du Boston. En effet, Ken Hodge a été pris en défaut avec un bâton à lame démesurée à 16:57 minutes de la dernière période... et St-Louis a battu Boston 4-3.

Par ailleurs, la direction des Bruins de Boston a annoncé hier soir, qu'elle avait échangé le joueur d'avant Garret "Ace" Bailey aux Red Wings de Detroit en retour de l'arrière Gary Doak.

1ère période

1-ST-LOUIS Egers (22)	1:36
2-BOSTON Orr (19)	3:27
3-ST-LOUIS Thomson (12)	5:49
Punitions: Cashman B 5:33, O'Reilly B 7:24, Bob Plager SL 18:56	

2ème période

4-BOSTON Esposito (41)	17:35
Punitions: Vadnais B 1:59, Durban SL Roberts B 12:02, Plager SL 17:24	

3ème période

5-ST-LOUIS R Plager (2)	0:49
6-ST-LOUIS Unger (32)	1:13
7-BOSTON Esposito (42)	4:24
8-Hodge, Stanfield	8:07
9-Hodge B 16:57	

Lancers par:

St-Louis	12	6	7	25
Boston	8	9	11	28

Gardiens: Stephenson (SL), Johnston (B). Assistance: 15.003

Blanchis à leurs deux premières visites au Garden de Boston, les Blues ont finalement marqué un but par l'entremise de Jack Egers à 1:36 de la 1ère période. Egers a enfilé son but en lançant du revers après avoir saisi une passe derrière les arrières des Bruins.

Boston a annulé ce but grâce au 19ième filet de la campagne par Bobby Orr. Cependant, durant un avantage numérique Floyd Thomson redonnait l'avance aux Blues. Par la suite, Phil Esposito portait le pointage 2-2 lui aussi durant une punition à l'adversaire.

Le 2ième filet du match d'Esposito, son 42ième, réduisait la marge à un but mais les Blues grâce à une tactique employée par Scotty Bow-

1ère période

1-MINNESOTA MacMillan (11)	6:45
Punitions: Banc du Ottawa, servie par Martin, 4:10, Jones NY 15:49	

2ème période

1-OTTAWA Trotter (23)	2:51
2-NEW YORK Bradley (16)	5:45
Punitions: Stephenson O 9:02, Reichmuth NY 15:39, Spangenberg O 18:44, Rivers NY 19:47	

3ème période

3-OTTAWA Carleton (34)	16:28
Punitions: Charlebois O 12:14	

Lancers par:

New York	7	12	8	27
Ottawa	13	12	6	31

MEUBLES DE BUREAUX VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX STATIONNEMENT Canada Dactylographe Inc. 7035 AVE. DU PARC 270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Égalité au curling

CHARLOTTETOWN (PC) — Une belle performance du capitaine Vera Pezer dans le premier bout supplémentaire, hier soir à Charlottetown dans le cadre du championnat canadien de curling féminin, a permis à l'équipe de la Saskatchewan de l'emporter 7-5 sur celle du Manitoba.

Mlle Pezer force donc les deux équipes à s'affronter aujourd'hui dans une partie ultime qui décidera de l'équipe championne. A l'issue de neuf rencontres, les deux équipes ont chacune huit victoires et une défaite.

Le Québec termine 7ième avec trois victoires et six défaites.

1ère période

1-ST-LOUIS Egers (22)	1:36
2-BOSTON Orr (19)	3:27
3-ST-LOUIS Thomson (12)	5:49
Punitions: Cashman B 5:33, O'Reilly B 7:24, Bob Plager SL 18:56	

2ème période

4-BOSTON Esposito (41)	17:35
Punitions: Vadnais B 1:59, Durban SL Roberts B 12:02, Plager SL 17:24	

3ème période

5-ST-LOUIS R Plager (2)	0:49
6-ST-LOUIS Unger (32)	1:13
7-BOSTON Esposito (42)	4:24
8-Hodge, Stanfield	8:07
9-Hodge B 16:57	

Lancers par:

St-Louis	12	6	7	25
Boston	8	9	11	28

Gardiens: Stephenson (SL), Johnston (B). Assistance: 15.003

Blanchis à leurs deux premières visites au Garden de Boston, les Blues ont finalement marqué un but par l'entremise de Jack Egers à 1:36 de la 1ère période. Egers a enfilé son but en lançant du revers après avoir saisi une passe derrière les arrières des Bruins.

1ère période

1-MINNESOTA MacMillan (11)	6:45
Punitions: Banc du Ottawa, servie par Martin, 4:10, Jones NY 15:49	

2ème période

1-OTTAWA Trotter (23)	2:51
2-NEW YORK Bradley (16)	5:45
Punitions: Stephenson O 9:02, Reichmuth NY 15:39, Spangenberg O 18:44, Rivers NY 19:47	

3ème période

3-OTTAWA Carleton (34)	16:28
Punitions: Charlebois O 12:14	

Lancers par:

New York	7	12	8	27
Ottawa	13	12	6	31

MEUBLES DE BUREAUX VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX STATIONNEMENT Canada Dactylographe Inc. 7035 AVE. DU PARC 270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR



Lucien Hébert (au centre), entraîneur de l'équipe de la Palestre Nationale, reçoit le trophée Paul-Sauvé des mains d'Eugène Trudeau (à g.), vice-président du comité organisateur des Gants dorés 1973, et de Jacques Sarrazin, président de la Palestre. Ce trophée est remis annuellement au club de boxe ayant obtenu le plus grand nombre de vainqueurs lors de la dernière compétition provinciale. (Photo Le Devoir par Delor)

Le professionnalisme est-il à sa place dans la boxe amateur?

par André Tardif

Le professionnalisme est-il en train de s'infiltrer, trois ans à peine avant les Jeux Olympiques de Montréal, dans la boxe amateur au Québec? C'est un peu l'impression qu'on avait hier, à la suite d'une conférence de presse au centre sportif Paul-Sauvé où furent dévoilés les détails de la grande compétition annuelle des Gants dorés.

Non pas qu'il faille pousser de hauts cris devant une telle situation. Car il est certain que les professionnels de la boxe peuvent quand même en apprendre aux amateurs. Et ce serait de l'hypocrisie pure que de nier qu'un tel mariage risque de compromettre à jamais le statut de ces derniers.

Les Américains ont toujours obtenu beaucoup de succès aux Jeux Olympiques parce que leurs boxeurs sont formés à la meilleure école, celle du professionnalisme. Et l'on retrouve une situation identique dans presque tous les pays du monde libre, là où la boxe professionnelle est florissante. On a même vu professionnels et amateurs s'entraîner ensemble à l'Institut national des sports de France à Paris, berceau de l'olympisme moderne. Mais le mariage est toujours subtil.

Plus de discrétion

Sans vouloir verser dans un chauvinisme exécrable, il conviendrait quand même qu'au Québec, on fasse preuve d'un peu plus de discrétion, et que les pouvoirs de décision demeurent entre les mains des vrais apôtres de l'amateurisme afin de contrer les visées parfois très différentes des tenants du professionnalisme.

On en vient ainsi à se demander si le promoteur Régis Lévesque n'a pas un rôle trop éminent au sein du comité organisateur des Gants dorés 1973, tel que présenté à la presse hier par les dirigeants de la Fédération québécoise de boxe amateur.

Lévesque, en effet, a "accepté de collaborer gracieusement" (selon

le communiqué d'usage) à la publicité et à la vente des billets. Dans sa spécialité, qui est celle de présenter des matches professionnels aussi rémunérateurs que possible pour tous les participants, lui-même inclus, Lévesque accomplit un excellent travail. Car il existe un marché pour ce domaine, et les amateurs seront toujours là pour assister à ce qui leur apparaît comme un bon combat en perspective.

Mais la boxe professionnelle demeure ce qu'elle est. Elle n'a pas bonne odeur. Trop de rapaces s'y seront infiltrés, qui exploitent souvent sans vergogne de jeunes athlètes qu'on livre en pâture à des adversaires beaucoup trop forts. Plusieurs en resteront marqués leur vie durant.

Mais quand même...

Il est inévitable, et c'est son gagne-pain, que Régis Lévesque suive de près le monde de la boxe amateur. Il se doit d'être sans cesse à l'affût de nouvelles vedettes, à l'instar des dépisteurs du hockey et du baseball.

Mais qu'on lui confie ouvertement un poste important au sein du comité d'organisation, cela devient de l'indiscrétion. D'autant plus qu'il s'en trouve d'autres avec lui, qui sont également mêlés de très près à la boxe professionnelle.

Il y a alors danger que ces promoteurs moussent surtout les intérêts de leurs "poulains", au détriment des vrais amateurs. Au pire, on risque ainsi de priver le Québec d'une représentation digne au sein de l'équipe olympique canadienne, et le Canada d'une médaille possible en 1976.

C'est un secret de polichinelle qu'il existe un monde de différence, côté technique, entre les boxes amateur et professionnelle. La première est surtout marquée au signe de la finesse, et la mise hors-de-combat est le moindre des sou-

cis du combattant; le mot discipline y a toute sa valeur. Tout au contraire, la seconde relève beaucoup plus du grand spectacle (i.d. Cassius Clay, alias Mohammed Ali).

Un départ fracassant

La fédération québécoise comptait dans ses rangs, jusqu'à il y a quelques mois, un homme d'une intégrité indiscutable: Rosario Baillargeon. Après avoir admirablement bien servi une cause lui tenant à coeur, il s'est désisté justement parce qu'il n'en pouvait plus de se battre contre l'intrusion du professionnalisme dans la boxe amateur.

On aurait souhaité que ce départ fracassant serve de leçon à ceux de ses collègues qui sont restés. Il semble que le contraire soit vrai, ce qui tend à confirmer les accusations discrètes portées par M. Baillargeon avant son départ.

Toujours est-il que selon la coutume des dernières années, les finales provinciales auront lieu au centre Paul-Sauvé, le mardi 27 mars prochain. Entre-temps, des éliminatoires ont lieu partout au Québec, avec la participation de 87 amateurs de classe novice et de 27 autres dans la classe "ouverte", pour les plus expérimentés.

Des clubs établis tels que celui de la Palestre Nationale, ou le vétérinaire entraîneur Lucien Hébert poursuit toujours son travail admirable auprès de quelque 80 jeunes boxeurs de classe, l'Olympique, ou professionnels et amateurs se côtoient ouvertement, et Theford Mines, une nouvelle mecca de la boxe en province, y seront évidemment bien représentés, quantitativement et qualitativement, et chercheront à répéter leurs succès des années passées.

Il reste à souhaiter qu'on fournisse aux vainqueurs toutes les facilités d'entraînement afin qu'ils aient la chance de représenter le Canada aux Jeux de 1976. Car trois années de préparation, c'est un strict minimum.

Betsy sera l'attraction au mont Ste-Anne

SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE (d'après PC) — La tournée nord-américaine de la Coupe du Monde de ski alpin commence aujourd'hui au mont Sainte-Anne avec, comme fait saillant, le retour en compétition internationale de la Canadienne Betsy Clifford avec une absence d'un an.

Betsy, qui s'est retirée du "grand cirque blanc" l'an dernier après avoir subi des fractures aux deux chevilles en chutant, s'est inscrite à la compétition commanditée par la Banque de Montréal, fraîche et dispose après une victoire sans équivoque, en fin de semaine dernière, aux championnats canadiens disputés à Thunder Bay (Ont.).

Questionnée au sujet d'une nervosité possible suite à ce retour quand même assez inusité en compétition internationale, Betsy a dit n'avoir aucune crainte à devoir affronter les meilleurs skieurs du monde.

Trois journées sont consacrées aux épreuves. Aujourd'hui, les femmes se disputent le slalom géant, tandis que les hommes courront la première tranche de leur slalom géant.

Agée de 19 ans, Betsy n'a aucune chance de décrocher la Coupe du Monde féminine cette année parce qu'elle s'est inscrite beaucoup trop tard. Elle affrontera entre autres la célèbre Anne-Marie Proell, d'Autriche, qui domine au classement avec une avance quasi insurmontable de 253, et qui obtiendra vraisemblablement une 3e Coupe d'affilé, un exploit sans précédent.

Une autre Autrichienne, Monika Kaserer, est seconde

avec 158 points, suivie de l'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier à 111.

Côté masculin, la lutte est beaucoup plus serrée, 25 points seulement séparent les quatre meilleurs jusqu'ici.

Le Suisse Roland Collombin et l'Autrichien David Zwilling partagent le sommet avec chacun 131 points, mais ils sont suivis de près par l'Italien Gustavo Thoeni à 129. Le Suisse Bernhard Russi est 4e à 106.

Originaire d'Old Chelsea (Québec), en banlieue de Hull, Mlle Clifford s'est dit en aussi excellente forme, que lorsqu'elle a balayé récemment les honneurs féminins de la

LOTOPERFECTA HIER SOIR 4-10-2-9

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

En plus de ses deuxièmes et troisièmes choix réguliers et de vainqueurs routiniers, hier soir notre pronostic désigné une quinte de \$102,50. Sa moyenne est maintenant de 24,5%, (61 en 250).

Voici ses sélections pour le programme de ce soir à la piste Blue Bonnets:

1ère course: 1-Golden Able (2); 2-Piggy Bank (5); 3-Bare Foot Boy (6).
2ème: 1-Duane Coloniale (5); 2-Duc Richelieu (8); 3-Green River Honey (1).
Paris doubles suggérés: 2-5, 2-8, 5-5, 5-8.
3ème: 1-Starion (1); 2-Sidney Frost (6); 3-Thats My David (3).
4ème: 1-Scampi O Mouette (1); 2-Barney Herbert (7); 3-Lauras Theme (9).
Quinielas suggérées: roulette 1-7-9.
5ème: 1-Johns Duke (4); 2-Aubrey Whitefoot (2); 3-Stomp (3).
6ème: 1-Ned Folly (4); 2-J.T. Parker (8); 3-Belle Wilson (7).
Quinielas suggérées: roulette 4-7-8.
7ème: 1-Daniel Bunter (1); 2-Teen Queen (2); 3-Bonny Imp (3).
8ème: 1-Welcome Luke (1); 2-Belle Coloniale (2); 3-Marcella Lobe (6).
Quinielas suggérées: roulette 1-2-6.
9ème: 1-Larry Lobell (1); 2-Armbro McKee (4); 3-Waiala (3).
10ème: 1-Star Alan (8); 2-Little Ford (9); 3-Richelieu Fleur (1).
Exactas suggérées: 8-9, 8-1.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est	P	J	P	P	P	P	P	P	P
MONTREAL	63	41	8	14	280	144	96		
RANGERS	62	41	16	5	240	169	88		
BOSTON									

toronto

Hausse des aurifères

Les cours qui étaient en nette hausse, hier, à l'ouverture de la Bourse de Toronto, ont marqué une tendance au fléchissement à mesure que la journée avançait et ont clôturé en légère baisse, dans une séance animée. Les aurifères cependant ont progressé de 7,37 points à 235,16, par suite de la hausse du prix de l'or sur le marché de Londres.

De l'avis des analystes les restrictions imposées par le gouvernement fédéral aux exportations de pétrole vers les États-Unis continueront d'influencer les prix des valeurs pétrolières pour les semaines à venir.

À la clôture, les gains l'emportent de justesse sur les pertes par 276 contre 255.

Le volume s'est inscrit à 3,22 millions d'actions, d'une valeur globale de \$35,85 millions, contre 3,17 millions d'actions, d'une valeur de \$35,83 millions, mercredi.

Parmi les compartiments qui ont enregistré les baisses les plus sensibles, on notait les boissons, les pipe-lines, les raffineries de pétrole et les immobilières, tandis que les communications, les alimentaires, les grands magasins et les industries minières étaient en hausse.

Les cuprifères ont fortement progressé, le prix des métaux ayant continué de grimper à Londres et à New York.

Ainsi, Falconbridge Nickel a pris 4 points à \$71,12; Falconbridge Copper, 1-2 à \$14 3-8; Sherritt Group, 1 à \$17; Placer, 31-4 à \$55 1-4 et Mattagami, 5-8 à \$37 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch. Industrielles

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their prices.

Les indices de Toronto

Table showing various indices like Clôture, Sem. dem., Mois dem., etc.

Les indices de Toronto

Table showing various indices like Clôture, Sem. dem., Mois dem., etc.

Les indices de Toronto

Table showing various indices like Clôture, Sem. dem., Mois dem., etc.

Les indices de Toronto

Table showing various indices like Clôture, Sem. dem., Mois dem., etc.

Les indices de Toronto

Table showing various indices like Clôture, Sem. dem., Mois dem., etc.

fonds mutuels

Table listing mutual funds and their performance.

les bénéfices

Table listing company profits and financial data.

les bénéfices

Table listing company profits and financial data.

les bénéfices

Table listing company profits and financial data.

les bénéfices

Table listing company profits and financial data.



WALTER F. LIGHT

Le Trust Royal annonce la nomination de M. Walter F. Light au poste d'administrateur. M. Light est vice-président exécutif de Bell Canada, administrateur de Northern Electric Company et Maritime Telegraph and Telephone Company Limited.

Ministère des Approvisionnements et Services



Peter Meyboom

Le ministre des Approvisionnements et Services, l'honorable Jean-Pierre Goyer, a le plaisir d'annoncer la nomination à son ministère, par la Commission de la Fonction publique, de M. Peter Meyboom au poste de directeur-général de l'Approvisionnement scientifique. Né au Canada en 1958, par travailleur au Conseil de recherches de l'Alberta, en 1960, M. Meyboom est diplômé de l'Université d'Utrecht qui lui a décerné un doctorat en géologie. De retour au Canada la même année il entre, en qualité de chercheur scientifique à la Commission géologique du Canada. M. Meyboom était précédemment directeur de la Politique scientifique au ministère de l'Environnement.

au comptoir

Table listing various commodities and their prices.

Certains produits chimiques

En décembre 1972, les fabricants de produits chimiques ont produit 47,9 millions de résines synthétiques de type polyéthylène, contre 38,6 millions un an plus tôt.

CO-MPTABLES AGRÉÉS MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLÈRE & CIE

CLARKSON, GORDON & CIE

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

PÉTRIE, RAYMOND & CIE

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE

BASTIEN, NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS

MALLETTE & CIE

820 Tour de la Bourse

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS

COURTAY, FREDETTE, CHARETTE & CIE

McDONALD, CURRIE & CIE

ST-GEORGES, HEBERT & CIE

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUE, OUMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE

DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPÉRANCE

NADEAU, PAQUET & CIE

TOUCHE ROSS & CIE

PAUL E. BONNIER

GAUVIN, PRENOUVIS, DUMAIS ET ASSOCIÉS

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER SÉNÉCAL & ASSOCIÉS

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS

BERNIER & BISSON

GLAUBIN, JARRET, GOULD & CIE

VIU, ROBIN & ASSOCIÉS

Atlantic Sugar Refineries

IWC Companies

Leons Furniture

Crédit Foncier franco-canadien

montréal

Repli des cours

Les cours précipitaient dans tous les compartiments, à l'exception des papiers et des services publics, hier, à la Bourse de Montréal, dans une séance modérément animée. Le volume combiné aux Bourses canadiennes et de Montréal s'est inscrit à 1,5 million d'actions, contre 1,45 million mercredi.

La Banque de Montréal a reculé de 1-8 à 19 5-8 sur un volume de 40 555 actions. Atlantic Tungstun a pris 3 cents à 27 cents sur un volume de 61 000 actions.

À la Bourse de Montréal, le Crédit Foncier a fléchi de 3 points à 897; Imperial Oil 2-7-8 à 838-5-8; IBM, 2 à 427 et Canada Forings 2 à 88 1-4, tandis que Falconbridge Nickel avançait de 4 à 871-2.

À la Bourse canadienne, Gold Hawk Mines a gagné 4 cents à 25 cents, sur un volume de 38 500 actions.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 139 contre 119 alors que 86 valeurs demeurèrent inchangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Montreal market, including columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock prices for New York market, including columns for stock names, prices, and changes.

new york

Apathie du marché

Les cours se sont repliés à Wall Street, hier. La hausse de plus de 7 points de l'indice des industrielles, qui avait marqué la clôture de mercredi au New York Stock Exchange, s'est poursuivie vigoureusement hier à l'ouverture et, une heure après, l'indice avait monté de plus de 8 points.

Toutefois, cette amélioration de la cote a été de très courte durée et les cours se sont effrités au fur et à mesure que la séance progressait. La clôture s'est effectuée au niveau le plus bas de la séance.

Aucune nouvelle favorable n'est venue encourager les acheteurs et la reprise du début est attribuée à des considérations techniques, après les récentes fortes baisses. La nervosité au sujet de la tenue du dollar n'a pas tardé à reprendre le dessus, notamment à la suite des informations selon lesquelles les banques centrales européennes avaient consacré \$3,5 milliards, jeudi, pour le soutien et que les marchés des changes européens seraient fermés vendredi.

Le cuivre et les mines d'or sont à peu près les seuls compartiments à terminer en hausse.

L'indice des 30 industrielles de Dow Jones a fléchi de 5,42 points à 949,65 et celui de la Bourse de New York, 39 à 59,61.

Le volume s'est inscrit à 18,21 millions d'actions.

Dans les canadiennes, Dome Mines a pris 2 5-8 à 882 1-2; McIntyre 1-2 à 949, et Genstar, 1-8 à 118, Massey-Ferguson a reculé de 3-8 à 820-7-8; Seagrams, 3-8 à 946 5-8 et Alcan, 1-8 à 824-2.

À la Bourse américaine, Canadian Javelin a progressé de 1-2 à 87 1/2; Preston, 1-8 à 812 et Québecor, 1-8 à 815 3-8. Brant a perdu 1-8 à 820 et Scurry-Rainbow, 1-8 à 815 5-8.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 863 contre 563 alors que 350 valeurs demeurèrent inchangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for New York market, including columns for stock names, prices, and changes.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock prices, including columns for stock names, prices, and changes.

Les indices de Montréal

Table of Montreal market indices, including columns for index names and values.

Table of stock prices for American market, including columns for stock names, prices, and changes.

Bourse américaine

Table of American stock prices, including columns for stock names, prices, and changes.

L'indice Dow Jones

Table of Dow Jones index values, including columns for index names and values.

AVIS DE DIVIDENDE

Aux actionnaires de L'Union Canadienne Compagnie d'Assurances

Prenez avis que le conseil d'administration, à une assemblée tenue le 21^e jour de février 1973, a déclaré un dividende de \$0,20 par action ordinaire, payable le 15 mars 1973, aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés dans les livres de la Compagnie à la clôture des opérations le 21 février 1973.

Sillery, le 22^e jour de février 1973.

Georges-H. Larouche, Secrétaire

Produits pétroliers raffinés

La production de produits pétroliers raffinés a atteint 48,9 millions de barils en novembre 1972, soit une augmentation de 12% par rapport à 1971.

DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED

DIVIDENDE No 243

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNE QU'UN DIVIDENDE DE VINGT-CINQ CENTS (25¢) PAR ACTION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION SANS VALEUR AU PAIR, DE CETTE COMPAGNIE, A ÉTÉ DÉCLARÉ POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1973, PAYABLE LE 30 MARS 1973, AUX DÉTENTEURS D'ACTION ORDINAIRE ENSCRITÉS DANS LES LIVRES DE LA COMPAGNIE À LA CLÔTURE DES OPÉRATIONS LE 21 FÉVRIER 1973.

Par ordre du conseil

Le Secrétaire R.A.C. HENRY

Lachine, Québec le 27 février 1973

Statistiques de l'exploitation ferroviaire

Vingt-quatre transporteurs ferroviaires publics du Canada ont déclaré pour octobre 1972, des recettes d'exploitation d'une valeur de \$177,8 millions, soit 9,0% de plus qu'en octobre 1971 (\$163,3 millions). Les dépenses d'exploitation ont progressé de 9,6% pour atteindre \$160,2 millions entraînant une hausse de 3,9% des recettes d'exploitation (17,6 millions de dollars).

Les garnisons de fret payant transportées sont montées de 4,4% pour se chiffrer à 11,7 millions de tonnes, tandis que le nombre de passagers transportés a diminué de 20% à 127,7 millions.

CHANGEMENTS À LA MUTUELLE DU CANADA

La Mutuelle du Canada annonce que monsieur J. H. Panabaker, de Kitchener, a été nommé président de la Compagnie. Il succède à monsieur K. R. MacGregor, de Waterloo, qui devient président du Conseil après avoir été président de la Compagnie depuis 1964. Monsieur H. M. Turner, de Toronto, est nommé président honoraire du Conseil.

J. H. Panabaker K. R. MacGregor, F.S.A., F.E.C.A. H. M. Turner

AVIS DE DIVIDENDE

Aux actionnaires de L'Union Canadienne Compagnie d'Assurances

Prenez avis que le conseil d'administration, à une assemblée tenue le 21^e jour de février 1973, a déclaré un dividende de \$0,20 par action ordinaire, payable le 15 mars 1973, aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés dans les livres de la Compagnie à la clôture des opérations le 21 février 1973.

Sillery, le 22^e jour de février 1973.

Georges-H. Larouche, Secrétaire

Les dividendes

Canadian Imperial Bank of Commerce - 23 cents, payable le 1er mai. Inscription le 31 mars.

Maple Leaf Gardens; 25 cents, l'action priv. de 5-1-2 p. 100, \$1,37 1-2; payable les deux le 2^e avril aux actionnaires inscrits le 16 mars.

Maple Leaf Mills; 20 cents, l'action priv. de 5-1-2 p. 100, \$1,37 1-2; payable les deux le 2^e avril aux actionnaires inscrits le 16 mars.

Pembina Pine Line; l'action de second privilège de 6 p. 100 de la série A, 45 cents, le 1er avril aux actionnaires inscrits le 16 mars.

United Westburne Industries; l'action priv. de 6-1-4 p. 100, 78 1-2 cents, le 1er avril aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Weldwood of Canada; 12-1-2 cents, le 1er avril aux actionnaires inscrits le 9 mars.

Dominion Foundries and Steel; 22-1-2 cents, le 1er avril, insc. le 12 mars; \$1,19 l'action série A priv. à 4-1-4 p.c., le 1er mai, insc. le 10 avril.

Imperial Oil - 15 cents payable le 30 mars. Inscription le 1er mars.

AVIS DE DIVIDENDE

Aux actionnaires de L'Union Canadienne Compagnie d'Assurances

Prenez avis que le conseil d'administration, à une assemblée tenue le 21^e jour de février 1973, a déclaré un dividende de \$0,20 par action ordinaire, payable le 15 mars 1973, aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés dans les livres de la Compagnie à la clôture des opérations le 21 février 1973.

Sillery, le 22^e jour de février 1973.

Georges-H. Larouche, Secrétaire

Provinciales

A.G. Tel. 7 1/2, 15¢, 1991-87 944 974

AMFC, 1^{er} nov. 1972-87 102 103

Alb. 7 1/2, 15 oct. 1991-89 100 101

Ont. Hyd. 7, 18 a. 1992-88 914 924

Ont. Hyd. 7, 30 a. 1992-89 914 924

Que. N.B. 7 1/2, 1 ms 1996-84 974 984

Que. H. 8, 21 fév. 1998-85 994 1004

T.N. 8, 15 fév. 1995-89 99 99 1/2

Municipales

Y. Mont. 9 1/2, 1 d. 1990-82 107 110

SERVICES PUBLICS

Alb. Gas 9 1/2, 14 oct 1990 107

Beil. Tr. 9 1/2, 14 oct 1990 107

Mar. T & T 1er 1990 104

N. & C. Gas 9 1/2, 1, 1991 108

P.C. Tr. Lim. 9 1/2, 1991 108

INDUSTRIELLES

Alb. Gas 9 1/2, 1er 1991 99 1/2

Alcan 9 1/2, 1991 100 104

Bq. Mont. 7 1/2-7 1/4, 1992 101 102

Can. Pac. 9 1/2, 1991 99 1/2

Co. N.E. 6 1/2-7, 1992 97 98

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

Co. N.E. 7 1/2, 1992 100 101

DIRECTEMENT DU FABRICANT AU CLIENT SANS LES ENNUIS HABITUELS

Il est certain que vous avez déjà acheté ou loué des voitures dans le passé, vous avez probablement attendu impatientement un bon six semaines pour la livraison venant de l'usine de production.

Ceci est assez pour faire perdre tout l'enthousiasme lors de l'arrivée de la nouvelle voiture.

Main Line n'entreprend pas des affaires de ce genre.

Vous pouvez louer la voiture que vous désirez. Avec tous les extras que vous demandez.

ET LE JOUR MÊME.

Parce que nous avons en notre possession le plus vaste choix de voitures que doit posséder une compagnie de location pour satisfaire sa clientèle.

Voici tout simplement une idée sur la manière que nous dirigeons notre commerce.

Un spécial de MAIN LINE: tout conducteur qui roulera moins de 40,000 milles en 28 mois, recevra un rabais de 2 mois de mille.

Ex.: conduisez 30,000 milles en 29 mois et votre boni sera de \$200.00 dollars.

Main Line Auto Leasing du Canada Ltée

3585 RUE BERRI, MONTRÉAL (au nord de Sherbrooke)

Tél.: 844-1058

Ouvert tous les jours. Samedi, jusqu'à midi.

OBLIGATIONS 7 3/4%, SÉRIE "BH", ÉCHÉANT LE 15 MARS 1974

échangeable, au gré du détenteur, le 15 mars 1973 ou avant contre des

OBLIGATIONS 7 3/4% AVEC FONDS D'AMORTISSEMENT ÉCHÉANT LE 15 MARS 1990

La Commission hydroélectrique désire rappeler aux détenteurs d'obligations 7 3/4%, série "BH", échéant le 15 mars 1973, qu'ils ont jusqu'au 15 mars 1973 pour échanger leurs titres, s'ils le désirent, contre des obligations 7 3/4% avec fonds d'amortissement échéant le 15 mars 1990.

Le trésorier, Georges Lafond, Commission hydroélectrique de Québec

CADILLAC 1973 Coupé de ville

équipée avec contrôle d'AIR CLIMATISÉ, complètement automatisé, vitres teintées, pneus à flanc blanc, système de contrôle pour miroir extérieur, toit vinyl et radio AM-FM.

\$15900 PAR MOIS

MODÈLES 1973...

Chevrolet Impala Custom \$107

Monte Carlo \$112

Caprice Classique \$112

Buick Regal \$113

Olds Cutlass Supreme \$113

Olds Vista Cruiser \$119

Chev. Caprice Wagon \$119

Buick Le Sabre \$119

Pontiac Grand Prix \$134

Buick Electra 225 \$139

Buick Riviera \$139

Toutes les voitures ci-haut mentionnées sont équipées d'un système de climatisation, transmission automatique, servo-direction, servo-freins, radio, pneus à flanc blanc, couvercles de roues spéciaux et vitres teintées.

40,000 premiers milles gratuits. 5¢ de mille additionnel. Entretien et assurance non compris \$300. et paiement du premier mois dû lors de la livraison. LOCATION NETTE de 29 mois. SANS OBLIGATION D'ACHAT.

Résultats financiers

Roy Fund

L'actif net du fonds, Roy Fund Ltée., qui était de \$19,424,911 l'année précédente, est passé à \$31,467,457 en 1972, soit une augmentation de 62%. La valeur liquidative des actions à la fin de l'exercice se dégage à \$7.27, soit une augmentation de 29 p. cent. RoyFund a placé un nombre record de ses actions au cours de l'exercice: le nombre des actions en circulation a augmenté de 26 p. cent pour passer à 4,327,555 et les actionnaires sont au nombre de 11,322, soit 67 p. cent de plus qu'en 1971.

RoyFund est un fonds de participation géré par United Bond & Share Limited. Depuis sa création, son mouvement de fonds a toujours été positif. Son attrait lui vient principalement, du moins en partie, du fait qu'il rejoint le petit investisseur et que son coût est raisonnable, le taux d'acquisition maximal étant de 4 p. cent.

Pour la première fois, le rapport annuel présente des données graphiques du rendement de deux programmes différents constitués lors de la création du fonds. C'est ainsi qu'un placement de \$10,000 avec réinvestissement de tous les dividendes payés avant la clôture de l'exercice 1972, voyait sa valeur augmenter à \$15,992, une fois déduits tous les frais d'acquisition. Un programme de versements échelonnés de \$100 par mois (soit \$6,800 pour la période) vaut, selon le rapport, une fois payés les frais d'acquisition, \$9,221.

Trust Général du Canada

Les revenus après impôts du Trust Général du Canada ont atteint au cours du dernier exercice financier \$2,136,000 comparativement à \$1,376,000 en 1970. C'est une augmentation de \$760,000 en deux ans soit plus de 55%.

Le quarante-cinquième rapport annuel du Trust Général du Canada montre par ailleurs que le bénéfice net de \$2,136,000 représente un progrès réel de 22% par rapport à celui de l'exercice précédent, si l'on prend en compte l'absorption, en 1971, de la dépense exceptionnelle de \$136,000, versée au fonds de pension, ou de 13.1% avant cette dépense.

Le bénéfice net d'exploitation par action avant dépense exceptionnelle est de \$2.37 en 1972 comparativement à \$2.10 en 1971; soit une hausse de 12.9%. Le bénéfice net total est passé à \$2,136,000 en 1972 de \$1,752,000 précédemment.

Au cours de l'exercice, le pourcentage des frais d'exploitation sur les revenus bruts a diminué, malgré les nouveaux services à la clientèle et l'ouverture de nouvelles succursales à Longueuil, Ottawa et Moncton.

L'année a été marquée particulièrement par les activités accrues, du service de prêts hypothécaires, où plus de \$46,000,000 ont été déboursés, du service des corporations où plus de \$200,000,000 d'obligations ont été émises et du service de courtage immobilier où les effectifs furent augmentés de plus de 50%.

Ces résultats ont permis au conseil d'administration de hausser le dividende trimestriel deux fois, au cours de l'exercice, en le faisant passer de \$0.26 à \$0.28, puis à \$0.30, en fin d'année. De plus, un dividende supplémentaire de \$0.10 a été déclaré portant le dividende total à \$1.20 pour 1972 comparativement à \$1.10 en 1971.

En 1973, le Trust Général du Canada compte ajouter deux nouvelles succursales à ses quinze places d'affaires actuelles.

Ventes des grands magasins par région

Au cours du mois de décembre, les ventes des grands magasins ont augmenté de 10.5% par rapport à celles du mois correspondant de 1971. Les variations ont été les suivantes: provinces de l'Atlantique, 12.0%; le Québec, 10.4%; l'Ontario, 8.4%; le Manitoba, 11.5%; la Saskatchewan, 11.0%; l'Alberta, 15.0% et la Colombie-Britannique, 11.6%.

Sur les marchés monétaires

Le dollar s'effondre à nouveau

par Clément Braise de l'AFP

PARIS — Plus le dollar baisse par rapport aux autres monnaies, plus ses détenteurs cherchent à s'en débarrasser, comme si le point d'équilibre s'éloignait à mesure que l'on tente de s'en rapprocher.

C'est à cette fuite devant la monnaie américaine, qui prend une ampleur inquiétante, que l'on assiste deux semaines et demie après sa seconde dévaluation. Celle-ci, au lieu de ramener un certain calme même provisoire, a immédiatement accru la défiance à un point tel que les crises deviennent désormais hebdomadaires sur les marchés des changes — sans parler de la fièvre de l'or qui est un autre symptôme de la maladie du dollar.

Et cette fois, la ruée des dollars offerts à la conversion en toute autre monnaie n'a pas attendu la fin de la semaine pour se manifester. Commencée dès mardi après-midi, elle s'est gonflée mercredi, et a pris hier des proportions rarement atteintes jusqu'ici.

Comme d'habitude, ce sont les monnaies à parités fixes — le mark allemand et le florin hollandais — qui sont le plus demandées, puisque les possesseurs de "billets verts" sont assurés de les changer à un cours garanti — le fameux "plancher" d'intervention des banques centrales — en quantités illimitées.

Ainsi, la Banque centrale de Francfort a reçu, comme un "cadeau" dont elle se serait bien passée pour son 25ème anniversaire, plus de deux milliards de dollars qu'elle a dû absorber

au cours de la matinée d'hier. Ses dirigeants, réunis pendant toute la journée, et en contact permanent avec le ministre des Finances, M. Helmut Schmidt, hospitalisé à Coblenz, ont cherché en vain une solution miracle à cette nouvelle crise. Ils ont exclu toute décision isolée, ce qui revient à appeler au secours les partenaires européens.

Les autres monnaies d'Europe sont d'ailleurs toutes dans le bain, quel que soit le système adopté pour les défendre. Aux Pays-Bas, la Banque centrale a dû acheter 700 millions de dollars jeudi, en plus des 150 millions acquis la veille, tandis que le franc suisse, en flottation de fait, se situait à plus de 20% au-dessus du dollar dévalué.

Même la livre sterling, pourtant minée par l'extension des grèves en Grande-Bretagne, et qui flôtte également, a vu monter son cours en dollars au point que la Banque d'Angleterre a dû en acheter quelque peu pour freiner l'ascension. Et la banque de Belgique, malgré la protection du double marché des changes, a été obligée elle aussi d'intervenir par des achats de soutien du dollar.

Tous les marchés des changes européens seront fermés aujourd'hui ainsi que celui de Tokyo.

Une crise sans surprise

PARIS (AFP) — Le rebondissement de la crise monétaire l'une des plus aiguës que l'Europe ait connue depuis l'accord de Washington du 18 décembre 1971 qui avait consacré la première dévaluation du dollar, est grave mais il était attendu.

Quelques sérieuses alertes, comme celle de vendredi dernier, laissaient prévoir en effet que la seconde dévaluation de la monnaie américaine annoncée le 12 février dernier n'empêcherait pas de nouveaux coups du système monétaire international dont la réforme est devenue un objectif prioritaire pour les Européens.

Par ailleurs, on peut remarquer qu'il n'y a pas eu hier de réactions de panique ou des décisions isolées. L'Allemagne fédérale, la plus touchée puisque la Banque centrale a dû acheter dans la journée près de 3 milliards de dollars, a fait savoir par son ministre de l'économie qu'elle excluait toute solution isolée en matière monétaire.

Contrairement à certaines rumeurs qui avaient couru à Londres, la Bun-

desbank n'a pas suspendu ses interventions pour soutenir la devise américaine défaillante qui, en dépit de ces rachats, n'a pas décollé de son nouveau cours plancher de 2.6350 dm. à Francfort.

Le ministre ouest-allemand de l'économie a réaffirmé qu'il fallait trouver une solution européenne à la crise, et repara d'une flottation concertée des monnaies européennes, solution qui a dû être évoquée aussi lors des entretiens qu'ont eus hier à Bonn les chefs de gouvernement anglais et allemand, MM. Brandt et Heath.

cours du dollar

Le dollar américain affichait jeudi, à la fermeture du marché des changes, une baisse de 7-32 à \$0.99 3-16 en devises canadiennes; la livre sterling avait pris 13-8 à \$2.48 3-4.

A New York, le dollar canadien avait grimpé de 7-32 à \$1.00 13-16; la livre sterling avait pris 27-8 à \$2.50 3-4.

M. Alfred Rouleau reçoit le titre de Canadien français de l'année



C'est à un homme qui a consacré plus de vingt-cinq années de sa vie au mouvement coopératif que le réseau Radiomutuel a décerné hier le titre de "Canadien Français 1972".

Au cours d'une réception dans les salons moquetés de la Place-des-Arts, M. Crépeau, président de Radiomutuel, a présenté M. Alfred Rouleau comme le nouveau récipiendaire de l'année.

En hommage à l'actuel président du Mouvement des caisses populaires Desjardins et en souvenir de sa nomination, M. Crépeau a remis au nouvel élu une toile du peintre canadien-français Léo Ayotte dont la réputation artistique a dépassé les frontières canadiennes depuis longtemps.

Prenant la parole lors de la cérémonie, M. Crépeau a précisé que depuis onze ans le choix des récipiendaires reflète le constant souci de stimuler chez les Canadiens Français le goût du risque et l'esprit d'entreprise dans le milieu des affaires.

M. Alfred Rouleau est à ce titre un exemple de l'effort et de la persévérance d'un homme qui a voué la majeure partie de sa vie au service de la communauté financière du Québec, a-t-il dit.

Selon M. Crépeau, que ce fut à la Sauvegarde, à la Société de fiducie du Québec ou à la Place Desjardins, M. Rouleau n'a cessé de jouer le rôle d'architecte-bâtitisseur du Mouvement Coopératif Desjardins.

Aussi, parut-il normal qu'en 1972 il accède à la présidence de la nouvelle Fédération de toutes ces institutions regroupées à l'intérieur du Mouvement Desjardins, propriété collective, par les investissements personnels, de près

de trois millions de Québécois.

M. Rouleau est natif de Sherbrooke et a reçu de cette université le titre de docteur "honoris causa" en Sciences économiques à la suite des nombreuses charges administratives qu'il a et continue d'assumer au sein du Mouvement Desjardins.

Les services qu'il a dirigés dans le mouvement coopératif de l'épargne vont du directeur à la présidence de l'Assurance-vie Desjardins durant la période 1949-72 jusqu'au poste de vice-président du Comité de coordination du mouvement des caisses populaires Desjardins (1956-72).

En plus de siéger sur nombre de conseils d'administration de sociétés privées, M. Rouleau a consacré beaucoup de son temps à la protection de la jeunesse — Manoir Charles de Foucauld, Scouts catholiques du Québec — et à l'action catholique internationale.

Conférencier fort prisé des milieux tant universitaires que financiers, M. Rouleau a entrepris depuis nombre d'années de promouvoir l'éducation économique chez les Québécois en même temps que leur émancipation sociale. C'est pour sa remarquable contribution à l'expansion et au progrès du Mouvement des caisses populaires Desjardins, que Radio-mutuel a jugé nécessaire de décerner au président de cet organisme le titre de Canadien Français de l'année.

(cette annonce remplace l'annonce incomplète parue le 24 février 1973)

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme une offre publique des valeurs ci-dessous dans les provinces du Canada à moins que le prospectus ait été accepté pour dépôt par la commission des valeurs mobilières ou autre organisme similaire dans la province où paraît cette annonce. L'offre est faite uniquement par le prospectus, et des copies de celui-ci sont disponibles auprès de ceux des sous-signés et autres courtiers qui peuvent légalement offrir ces valeurs dans la province.

Nouvelles émissions

\$90,000,000
composés de

\$40,000,000

Placements Immobiliers BM-RT

(Une fiducie créée en vertu des lois de la Province d'Ontario)

4,000,000 d'Unités de fiducie

Prix: \$10.00 par Unité de fiducie

Les Unités de fiducie ont fait l'objet d'une demande d'inscription aux bourses de Montréal, Toronto et Vancouver, dont l'acceptation sera sujette à la production dans les 90 jours des documents requis et de la preuve d'une distribution satisfaisante.

\$50,000,000
BM-RT Ltée

(Constituée en vertu des lois de la Province de Québec)

Obligations à 6¼%

et Droits de souscription à des Unités de fiducie

A être datées du 28 mars 1973

Echéant le 1er avril 1978

Prix: 100

(plus les intérêts courus, s'il y en a)

Des Droits de souscription, au porteur, à des Unités de fiducie seront mis à la poste à l'adresse des détenteurs des Obligations inscrits au registre à la clôture des affaires le 29 juin 1973 et permettront aux porteurs de ces Droits d'acheter des Unités de fiducie au prix de \$12.50 l'Unité de fiducie jusqu'au 1er avril 1978 compris, à raison de 20 Unités de fiducie pour chaque \$1,000 en valeur nominale d'Obligations. De plus amples détails sur les Droits de souscription sont décrits dans le prospectus.

Dominion Securities Corporation
Limitée

A. E. Ames & Cie
Limitée

- Wood Gundy Limitée
- Greenshields Incorporée
- Midland-Osler Securities Limited
- Pitfield, Mackay, Ross & Compagnie Limitée
- Burns Bros. and Denton Limited
- Walwyn, Stodgell & Co. Limited
- Mead & Cie Limitée
- Graham, Armstrong Securities Ltée
- MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.

- Richardson Securities of Canada
- Fry Mills Spence Limited
- Cochran Murray Limited
- Lévesque, Beaubien Inc.
- Harris & Partners Limited
- R. A. Daly & Compagnie Limitée
- Casgrain & Compagnie Limitée
- C. J. Hodgson Securities Ltd.
- Odlum Brown & T. B. Read Ltd.

- McLeod, Young, Weir & Company Limited
- Nesbitt Thomson Valeurs Limitée
- Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
- Bell, Gouinlock & Compagnie, Limitée
- Gardner & Company Limited
- Crang & Ostiguy Inc.
- Cliche et Associés Ltée
- Houston, Willoughby and Company Limited
- Pemberton Securities Limited

Scotia Bond Company Limited

Tassé & Associés, Ltée